

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Université
Pierre Mendès-France
Grenoble

Institut d'Etudes
Politiques

D.E.S.S. Direction de
projets culturels

MEMOIRE

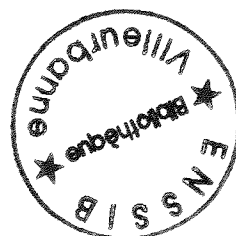
LA TRANSMISSION DES TEXTES :
VERS UNE COLLABORATION
ENTRE BIBLIOTHECAIRES ET EDITEURS.

Laurent HENRICHES

Sous la direction de Monsieur Dominique Varry,
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

1992
M
5

1992



Les bibliothèques contemporaines sont à divers titres concernées par le problème de l'édition, qu'elles conservent des manuscrits inédits destinés à la publication, ou qu'elles soient productrices de "nouveaux supports" reproduisant une partie de leurs fonds. Les fonctions de conservation des documents et d'édition ont été à l'origine liées, l'histoire a conduit à leur séparation et il convient aujourd'hui de s'interroger sur les modalités d'un nouveau rapport. Dans cette perspective, les techniques de la bibliographie matérielle, développées par les chercheurs anglo-saxons, doivent retenir l'attention. Si elles ne sont plus simplement subordonnées à l'établissement d'un texte authentique, elles aident à mieux comprendre le processus de fabrication du livre et à saisir les effets de signification produits par sa forme. Pour ces raisons, elles peuvent contribuer à une meilleure mise en valeur des fonds.

Contemporary libraries are concerned, in a number of ways, by problems related to document output, whether they store unpublished manuscripts for subsequent publication, or whether they use new media to reproduce part of their collection. Document preservation and output functions were originally linked but their historical development has separated them. It seems appropriate today to reflect on how a new relationship could be established. With this in mind, analytical bibliography techniques, which have developed out of research work in the English-speaking world, are worthy of note. If they are not simply subordinated to establishing an authentic text, they contribute to a better understanding of the process of book production and enable us to apprehend the effects of form on meaning. For this reason they may contribute to more effective use of a collection.

Un grand poète dans une époque littéraire reste un poète populaire tout autant qu'un poète ancien dans une période non littéraire. La seule différence qui existe entre eux n'a rien à voir avec la manière dont les oeuvres ont été conçues, mais tient à la manière dont elles furent répandues et transmises. Bref, elle est de l'ordre de la tradition qui, sans l'aide des caractères d'imprimerie, dans son flot permanent, est sans cesse exposée au risque d'intégrer à l'oeuvre des éléments étrangers, trace de ces individualités par où passe sa voie.

Nietzsche

C'est par Hercule un exploit herculéen et digne d'un esprit en quelque sorte royal, que rendre au monde une matière si divine presque entièrement ruinée, scruter avec soin ce qui se cache, de mettre au jour ce qui est enfoui, ramener à la vie ce qui a disparu, réparer ce qui est mutilé, corriger par tant de manières ce qui est corrompu, principalement par le vice de ces méprisables faussaires du commun, pour qui le faible gain d'une petite pièce d'or, même seule, compte plus que même les lettres toutes entières.

Erasme

Sommaire

INTRODUCTION

- 0.1. Les racines de l'édition**
- 0.2. Rencontre de l'objet-livre**
- 0.3. Que lire ?**
- 0.4. Le nom d'auteur**
- 0.5. Texte et histoire**
- 0.6. Bibliothèques et édition**
 - 0.6.1. Mise en vue
 - 0.6.2. Des contrats
 - 0.6.3. Contrôle bibliographique
- 0.7. Edition et étude de la transmission**
 - 0.7.1. Le recueil de l'héritage et ses formes
 - 0.7.2. Nouvelles tendances

1. POSITION HISTORIQUE DU PROBLEME

- 1.1. La transmission de la culture antique**
 - 1.1.1. Le rêve de la bibliothèque totale
 - 1.1.1.1. Accumulation et traduction
 - 1.1.1.2. Du commentaire
 - 1.1.1.3. Destin d'Aristote
 - 1.1.2. De Vivarium au Moyen-Age
 - 1.1.3. Les bibliothèques monastiques
 - 1.1.3.1. La préservation des textes
 - 1.1.3.2. Les copistes, agents de la transmission
- 1.2. Imprimeurs et éditeurs humanistes à la Renaissance**
 - 1.2.1. Apparition et définition de l'humanisme
 - 1.2.2. La chasse aux manuscrits
 - 1.2.3. Paris et Venise
 - 1.2.4. Collaboration des imprimeurs et des érudits
 - 1.2.5. Editer un texte : l'exemple d'Alde et des Estienne
 - 1.2.6. Les éditeurs scientifiques
 - 1.2.6.1. Erasme
 - 1.2.6.2. Guillaume Budé

1.3. De la “République des Lettres” au “Siècle des Lumières”

- 1.3.1. Qu'est-ce que la “République des Lettres” ?
 - 1.3.1.1. Peiresc
 - 1.3.1.2. Le Groupe de Mersenne
 - 1.3.1.3. L'Académie Dupuy
- 1.3.2. Naudé et l'”Advis pour dresser une bibliothèque”
- 1.3.3. Les Mauristes et la critique des textes
- 1.3.4. Le 18^e siècle et la contrefaçon
 - 1.3.4.1. Rousseau
 - 1.3.4.2. Voltaire et ses éditeurs

1.4. L'Age d'or de la collaboration : le 19^{ème} siècle

- 1.4.1. La fondation de l'Ecole des Chartes
- 1.4.2. Auguste Poulet-Malassis
- 1.4.3. Jules Gay et Isidore Liseux
 - 1.4.3.1. Un honnête homme curieux
 - 1.4.3.2. Une édition de Chorier
- 1.4.4. Le beau texte exige belle présentation
- 1.4.5. De la préface savante
 - 1.4.5.1. Imposteurs et Cie
 - 1.4.5.2. Spinoza

2. LES FORMES MODERNES DE L'EDITION

2.1. L'Ere de la reproculture

- 2.1.1. Question de définition
- 2.1.2. “Pillage des fonds” et contrats
- 2.1.3. Médiocrité de la reproduction
- 2.1.4. Quelle alternative ?
 - 2.1.4.1. Des éditions presque savantes
- 2.1.5. L'édition de poche : édition du pauvre ?
 - 2.1.5.1. Proust dans le domaine public

2.2. L'offre électronique

- 2.2.1. Nouvelles mémoires
- 2.2.2. Temps réel
- 2.2.3. Numérisation à la Bibliothèque de France
 - 2.2.3.1. Configuration
 - 2.2.3.2. Lecture et technique
- 2.2.4. L'édition critique à la demande
- 2.2.5. Auteur, lecteur, éditeur

2.3. Publication d'inédits et droits d'auteur

2.3.1. L'édition du "Séminaire" de Jacques Lacan

2.3.1.1. L'absence d'original

2.3.1.2. L'assurance de l'héritier

2.3.2. Roland Barthes : l'écriture, contrefaçon de la parole

2.3.3. L'édition Artaud

2.3.4. Jules Verne entre le "Cherche-Midi" et la "Manufacture"

2.3.4.1. Oeuvre inédite et oeuvre posthume

2.3.4.2. Naissance du droit exclusif

2.3.4.3. Copie et original

2.4. Bibliothèques et coédition

2.4.1. Ce qu'éditent les bibliothèques

2.4.2. La politique éditoriale de la Bibliothèque Nationale

2.4.2.1. La tradition du "laisser-faire"

2.4.2.2. Recherche et édition

2.4.2.3. La politique de mise en valeur

2.4.2.4. Principe de la coédition

2.4.2.5. Limites de cette solution

2.4.2.6. Courir le risque

3. UNE REVOLUTION DANS L'EDITION SCIENTIFIQUE : LA BIBLIOGRAPHIE MATERIELLE

3.1. Origines et définitions

3.1.1. Dette à l'égard de la codicologie

3.1.2. L'étude des manuscrits modernes

3.1.3. Naissance de la bibliographie matérielle

3.1.4. La description au service de l'établissement du texte

3.1.5. Nécessité du recours à de multiples exemplaires

3.1.6. Texte idéal, texte de base, exemplaire idéal

3.1.7. Sérier les éditions, identifier des exemplaires

3.2. De la méconnaissance en France de la bibliographie matérielle

3.2.1. De l'esprit français

3.2.2. La méthode de Lanson

3.2.3. L'empire de la structure

3.2.4. La matérialité

3.2.5. Convergence de la bibliographie et du structuralisme

3.2.6. Présence-absence de l'auteur

3.2.7. Pour la formalisation

3.3. Les limites des techniques descriptives et nouvelles orientations de la recherche

- 3.3.1. Contre une conception anhistorique du texte
- 3.3.2. Pour un examen des pratiques d'atelier
 - 3.3.2.1. Molière
 - 3.3.2.2. Typologie des imprimeurs
 - 3.3.2.3. L'atelier de Marc-Michel Rey
 - 3.3.2.4. Typologies régionales
- 3.3.3. De l'identification à l'étude de la communication écrite
 - 3.3.3.1. Se dégager de la bibliophilie
 - 3.3.3.2. Analyser les transformations
- 3.3.4. Histoire de la lecture et espace graphique
- 3.3.5. Convergence des approches

CONCLUSION

- 4.1. Forme finale et destin du texte
- 4.2. Le souci du texte juste est-il caduc ?
- 4.3. Recréer le texte
- 4.4. Histoire et sociologie
- 4.5. Comment collaborer
 - 4.5.1. Les bibliothèques et leurs missions
 - 4.5.2. Recours au droit
- 4.6. Recherche d'une politique et politique de la recherche
 - 4.6.1. Place des bibliothécaires
 - 4.6.2. Continuer sur la lancée
- 4.7. Que tirer de la bibliographie matérielle ?
- 4.8. Mettre en valeur les formes

Bibliographie

Annexes

INTRODUCTION

Rendre compte des origines d'un travail n'est jamais une tâche aisée. La métaphore la plus adéquate est, nous semble-t-il, à emprunter à Stendhal, celle de la "cristallisation". A un rameau d'abord insignifiant viennent s'agglomérer une foule de particules, qui le transforment, comme par magie, en objet d'émerveillement. C'est cet étonnement que nous tenterons ici d'expliquer, en montrant comment à partir d'une question relativement indéterminée ont surgi une multitude de découvertes, qui sont venues enrichir le noyau initial.

La notion d'édition est, de prime abord, relativement vague. Littré limite la définition à la publication, en parlant d'un livre. Par extension, le terme s'applique aussi à la musique, aux gravures, aux lithographies, aux estampes et à "tout ce qui peut se reproduire par l'impression". La définition de l'éditeur n'apporte guère plus de renseignements sur la fonction : elle distingue quelques cas particuliers, le libraire-éditeur ou celui qui publie son compte. Pour avancer dans l'explication, il faut se référer à l'étymologie. La racine serait le verbe latin "edere", qui signifierait simplement "faire sortir". Une traduction voisine, ajoute au vocable : "mettre en lumière" ou "porter à la lumière", que l'on retrouve dans certaines pages de titre du XVI^e siècle.

0.1. Les racines de l'édition

Cette dernière interprétation autorise une analyse plus précise. Mettre un texte en plein jour, peut désigner l'opération par laquelle on l'arrache de la sphère d'ombre où il a pris naissance. Pour qu'il se détache réellement de l'auteur et de son obscurité native, il faut le truchement du publicateur, qui va le projeter, selon une expression moderne, dans le domaine public. On peut aussi considérer avant tout les aléas de la publication : le texte serait toujours porteur d'une part d'obscurité trahissant les intentions premières de l'auteur, due aux erreurs des copistes ou des différents agents de sa transmission. Le porter au jour serait alors suivre une démarche récurrente, qui consisterait à partir du défectueux pour revenir, par amendement, à une source supposée pure.

Ces deux aspects que nous retrouvons dans la distinction contemporaine entre "éditeur commercial" et "éditeur scientifique" n'est pas nouvelle. Elle a depuis longtemps alimenté les débats des historiens. A.G. Hamman nous en donne une idée : "les historiens se sont quelque peu excités pour trouver le seuil où la copie devient livre. J. de Ghellinck a voulu voir la différence au niveau de la transcription privée et de l'édition proprement dite, par l'entremise des libraires. H.I. Marrou a contesté cette distinction. Pour lui, éditer un livre au temps des Pères de l'Eglise, consiste à fixer un texte définitif, à en faire une copie soignée, puis mettre en circulation l'exemplaire archétype, en autorisant la lecture et la copie". (1).

Cette distinction retiendra bien sûr toute notre attention, mais nous voudrions d'abord insister sur les éléments subjectifs qui ont transformé cette question, apparemment destinée aux spécialistes, en un problème qu'il fallait prendre personnellement à bras le corps.

0.2. Rencontre de l'objet-livre

Quiconque travaille dans une bibliothèque conservant un fonds ancien assez riche, a, un jour ou l'autre, la chance de s'intéresser aux problèmes de l'édition par différents biais. L'opportunité nous en a été fournie lors du traitement bibliographique d'environ 300 livres, consignés dans un "Enfer" qui n'avait plus aucune raison d'être et qu'il s'agissait de réintégrer dans les collections de la bibliothèque. Ce qui nous a d'abord surpris, c'était la diversité de ton, la multiplicité des sujets, où l'intérêt de ces éditeurs, principalement du XIX^e siècle, trouvait son ressort.

Certes, la production est fort inégale, mais cette diversité, plus que le signe d'un éparpillement, est celui d'une infinie curiosité. Constatation réconfortante à une époque où la curiosité se borne à détecter le produit qui satisfera aux exigences éphémères d'une clientèle blasée. Editer en même temps les "Ragionamenti" de l'Arétin, les sonnets du poète vénitien Giorgio Baffo, le "Songe de Poliphile", le "Plaidoyer de l'avocat Freydier sur les cadenas et les ceintures de chasteté", l'essai de Mérimée sur son ami Stendhal, nous semblait témoigner d'une activité protéiforme réjouissante.

Ces éditions, par ailleurs, aiguïssent l'intérêt pour plusieurs raisons. Elles sont généralement très soignées : agrémentées de préfaces savantes et tirées à petit nombre d'exemplaires sur beau papier, elles signalent l'intention de livrer à quelques amateurs éclairés le fruit de recherches ardues. Ceci nous mettait donc de plein pied dans le domaine d'une certaine bibliophilie. En second lieu, ces petits livres à l'allure extérieure modeste, visant presque l'anonymat, soulevaient une autre question : comment avaient-ils pu rejoindre les bibliothèques des collectionneurs, alors que dès leur parution, ils avaient souvent fait l'objet de condamnations impitoyables ? C'est le cas notamment pour ce "bijou typographique" qu'est "H.B. par un des quarante", qu'"un dimanche, profitant du repos canonique et de la solitude de l'atelier, il (Malassis) composa, tira sur vergé et plia lui-même dans le format in-16 carré trente-six exemplaires de cette rareté." (2)

0.3. Que lire ?

Si nous avons ainsi rencontré l'objet-livre, tout en n'étant pas à proprement parler collectionneur ou bibliophile, il nous faut admettre que cet intérêt a réveillé des questions plus anciennes. Attachant une importance à la qualité des textes modernes ou anciens que nous lisons, nous nous sommes toujours demandés dans quelle édition il valait mieux les lire. A y regarder de plus près, il semble que rien ne soit tranché. Si l'on accorde traditionnellement plein crédit au travail d'édition réalisé pour une collection comme "la Pléiade", rien n'indique qu'il y ait là une règle absolue, ni

qu'il faille dédaigner certaines éditions, comme celles de Platon, réalisées pour des collections de poche.

Un point nous a également souvent intrigué : pourquoi certains textes demeurent-ils inaccessibles ? Ainsi, le "Champion des Dames" de Martin le Franc, présenté par les exégètes comme l'œuvre qui prend le contre-pied du trop célèbre "Roman de la Rose", qui est donc à ce titre un des piliers de la littérature médiévale, demeure à ce jour non-traduit, non-publié : son sort n'intéresse-t-il donc aucun éditeur, que faut-il pour le tirer de l'ombre à la lumière ? Ceci appelle une réflexion sur le mode de publication. On connaît actuellement au moins cinq manuscrits différant par la qualité du texte ou de l'illustration. N'y a-t-il qu'une édition savante, nécessairement coûteuse, pour rendre compte de ces multiples aspects ?

0.4. Le nom d'auteur

Chemin faisant, nous avons retrouvé des questions plus philosophiques qu'historiques, que nous avions laissées en plan. Elles trouvent leur origine dans un travail entrepris il y a quelques années sur la notion d'éthique chez Aristote. Premier obstacle à cette recherche : une oeuvre majeure comme les "Magna Moralia" n'était pas accessible en français jusqu'à une période très récente. Mais surtout, quelque chose nous embarrassait. Comment prétendre "travailler sur un auteur", alors que les minces ressources bibliographiques dont nous disposions alors, nous indiquaient que ce qu'on lisait signé du nom d'Aristote, n'était généralement que des relevés de cours établis par ses élèves ?

Loin de susciter le dépit, ce problème ouvre aujourd'hui à des recherches fécondes. Il y a bien un corpus transmis depuis l'Antiquité et nous le lisons actuellement, en fonction de nos conceptions modernes de l'originalité, comme le produit de la pensée d'un personnage historiquement déterminé. Les informations contemporaines sur l'histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie, incitent pourtant à relativiser ce point de vue (3). Reste pourtant cette interrogation : qu'est-ce qu'un nom d'auteur ? Que lisons-nous sous ce nom ?

Notre besoin d'attribuer à un personnage un ensemble de textes, de lui en conférer la paternité ou la responsabilité, est-il une donnée constitutive de notre culture ou plus simplement un avatar dans l'histoire de la transmission des textes ? A cet égard, il nous a paru essentiel que Roger Chartier, dans un livre récent (4), relance le débat entamé par Michel Foucault, dans une conférence appelée à faire date. (5)

0.5. Texte et histoire

A cet ensemble de déterminations énigmatiques, nous souhaitons en adjoindre une autre : comment le texte a-t-il pu prendre une telle importance dans la culture occidentale ? Nous illustrerons ce nouvel aspect par deux exemples, soulignant le caractère parfois rocambolesque de la transmission : celui des manuscrits de la Mer Morte, et celui du faux dénoncé par le cardinal Bessarion lors d'une controverse sur la procession du Saint-Esprit.

De 1947 à 1958, on a découvert sur le site de Qumran en Israël, environ 800 manuscrits, qui permettraient sans doute de jeter un regard neuf sur les origines du christianisme. La lenteur de leur parution irrite la communauté scientifique internationale, et en particulier un universitaire américain, Norman Golb, qui s'oppose à l'interprétation officielle de ces textes. Celle-ci attribue en effet les écrits aux Esséniens, "une secte juive retranchée, radicale dans ses pratiques religieuses et pure de la corruption du pouvoir politique" (6). L'enjeu de ce débat est loin d'être mineur. Il s'agit de déterminer si le christianisme est réellement dans la filiation directe du judaïsme, ou s'il a pu procéder d'autres sources. La rétention de ces documents par les autorités israéliennes est donc un fait intéressant : il faut indiquer que l'on dispose d'un texte qui fait foi, tout en empêchant un examen critique, qui pourrait ruiner son interprétation définitive.

Le cardinal Bessarion, fin connaisseur de la littérature antique, fut conduit à intervenir lors des négociations sur l'unité de l'Eglise. Il crut permettre la réconciliation entre Grecs et Latins en produisant un passage du "Contre Eunome" de Saint Basile, étayant la thèse romaine. Ses adversaires contestèrent l'authenticité du document. Après un examen attentif de multiples copies, Bessarion parvint à prouver que les témoins les plus anciens comportaient bien le passage auquel il se référait, alors que les manuscrits où il ne figurait pas n'étaient que des contrefaçons récentes (7). On le voit, de telles histoires, qui ont la saveur des récits de détection, indiquent l'importance prépondérante de la lettre dans les faits de civilisation. Elles invitent aussi à la vigilance et à l'établissement de méthodes critiques d'interprétation.

0. 6. Bibliothèque et édition

A ces préoccupations liées à des préférences subjectives, il convient d'en ajouter d'autres qui tirent leur origine plus directement de notre pratique professionnelle. Le bibliothécaire qui a en charge un fonds ancien est, en principe, toujours déterminé à le mettre en valeur. Certes, il peut être amené à restreindre l'accès à certains documents, lorsque les nécessités de la conservation l'exigent impérieusement. Mais le désir de porter à la connaissance d'autrui des richesses souvent insoupçonnées, va de pair avec celui de maintenir la garde du patrimoine.

0.6.1. Mise en vue

Lorsqu'on parle de mise en valeur, on entend le plus souvent mise en vue. Exposer à la curiosité du public des ouvrages anciens est un des premiers moyens qui vient à l'esprit. On est loin d'avoir épuisé toutes les ressources de l'exposition et il faut bien admettre que la dimension spectaculaire est un atout important pour une première prise de contact.

Ce moyen a pourtant des limites. D'une part, le livre présenté restera ouvert à une page déterminée, qui peut être particulièrement significative par son illustration ou sa mise en texte. Mais du même coup, on perd quelque chose de la forme générale : il est impossible, de cette manière, de percevoir l'architecture du livre, son aspect de volume échappe. D'autre part, si la fonction illustrative a son intérêt, elle relègue le texte, le continu qu'il faut lire d'un bout à l'autre, à l'arrière-plan.

Ces défauts nous conduisent à penser que mettre en valeur, ce peut être aussi remettre en circulation. L'édition des livres conservés dans les bibliothèques rendrait accessible en un plus grand nombre d'exemplaires des textes qui méritent toujours d'être connus. On gardera bien sûr à l'esprit que ces formes nouvelles, tout comme les supports de substitution, ne dispenseront jamais du recours à l'original.

0.6.2. Des contrats

On peut ici objecter qu'il n'y a rien ici de particulièrement neuf. Tous les jours, on édite aux quatre coins de France. Régulièrement des bibliothèques sont sollicitées pour des reproductions d'ouvrages. Ce qui appelle pourtant la réflexion, c'est le peu d'initiative des bibliothèques en ce domaine. On accepte la séparation des fonctions comme allant de soi. C'est un peu le règne du laisser-faire : on juge naturel qu'un éditeur se serve dans un fonds, quitte ensuite à critiquer la qualité de son travail. Il n'y aurait pas lieu de s'en offusquer, si quelques règles définissaient quand même ce jeu. Ainsi, l'établissement de contrats, portant sur les droits à percevoir et sur le maintien de l'intégrité du volume n'est pas une règle générale. Par ailleurs, on peut également se montrer plus offensif et estimer, comme la Bibliothèque Nationale, que dans le cadre d'une collaboration, l'instance qui conserve a un mot à dire sur la qualité scientifique du travail accompli.

0.6.3. Contrôle bibliographique

Dernier aspect, qui justifierait une politique d'édition : la spéculation sur le livre ancien, sans être un phénomène nouveau, a pris dans nos sociétés contemporaines, des proportions inouïes. Cela pose des problèmes en matière d'acquisition, mais aussi de conservation. Mener des projets éditoriaux et établir un contrôle bibliographique précis constituerait peut-être un palliatif. C'est ce que suggérait l'Abbé Grégoire dans son rapport à la Convention en 1794 : "Mais le travail de la bibliographie nous promet des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui n'eut pas d'enfance,

qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra : par là, nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très chers des auteurs dont le texte a été gravé : les exemplaires d'environ 12 000 ouvrages, dont on a tiré quelques-uns en vélin ; les exemplaires d'environ 1 200 ouvrages imprimés au 15^e siècle, et dont le prix augmente dans une progression exorbitante ; enfin les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement et qui sont actuellement très recherchés". (8)

La tendance ne serait probablement pas inversée, mais on limiterait les effets désastreux en évitant que des pièces importantes du patrimoine deviennent inaccessibles.

0.7. Edition et étude de la transmission

Une définition nouvelle de la bibliographie a été proposée récemment par D.F. Mc Kenzie, dans un ouvrage qui devrait susciter de multiples débats : "la bibliographie est la discipline qui étudie les textes en tant que formes conservées, ainsi que leur processus de transmission, de la production à la réception" (9). Nous aurons à établir plus loin les conséquences qu'induit une telle formulation, mais dans l'immédiat, nous le prendrons comme point de départ pour rendre visible le fil conducteur de notre démarche.

On a pu penser pendant longtemps que la bibliographie était d'une certaine manière intemporelle et qu'elle pouvait se dispenser de réfléchir son rapport à l'histoire. Dans la mesure en effet où elle s'attachait principalement à décrire des vestiges du passé, qui avaient déjà pris place dans des collections, qu'elle se bornait à signaler des éditions multiples, en dégageant avant tout la sacro-sainte "originale" sans établir de liens entre les différents états d'un texte, elle pouvait apparaître comme une science vouée d'abord à la classification d'un ensemble fini, à la définition d'un ordre, qu'aucun bouleversement ne viendrait ensuite affecter. Pour être juste, il convient de préciser que les spécialistes du manuscrit, cherchant à reconstituer un texte à partir de données lacunaires, ont pris conscience depuis des décennies de la dimension historique inhérente à la transmission. Par contre, dans le domaine de l'imprimé, l'attention portée au procès de production du livre, à sa place dans la circulation de marchandises, aux divers règlements qui ont facilité ou contrecarré sa diffusion, à l'importance de sa forme dans l'appropriation qu'en opère le lecteur, au soin avec lequel il a été recueilli dans une bibliothèque particulière ou une institution, cette attention-là est fort récente. Et s'il convient de le préciser, nous insisterons sur le fait que tous ces éléments, qui ouvrent de multiples pistes de recherche, ne sont pas des déterminations extérieures, mais qu'elles constituent bien un système global, à l'intérieur duquel on peut situer cet aspect particulier qu'est la transmission des textes.

0.7.1. Le recueil de l'héritage et ses formes

Notre recours à l'histoire n'est donc pas simple opportunité. Il nous semble indispensable si nous voulons comprendre comment bibliothécaires et éditeurs ont pu collaborer et quelles formes nouvelles leur rencontre peut prendre aujourd'hui, de s'interroger sur leurs rapports au fil des siècles. Cette tâche excède évidemment les dimensions d'un tel travail. Aussi, nous bornerons-nous à établir quelques scansions, à repérer quelques périodes charnières. Il nous semble que pendant les siècles qui séparent l'Antiquité du Moyen-Age, un double souci a été constant : recueillir un héritage, en particulier celui de l'hellénisme, dont on pressent déjà la fragilité, et en même temps, le reproduire à fin de diffusion. Les bibliothécaires-philologues d'Alexandrie inaugurent donc une tradition, où le meilleur et le pire voisinent parfois : la préoccupation de livrer en effet le texte le plus pur s'accompagne d'une volonté de correction, qui n'est pas sans provoquer quelques dégâts.

La Renaissance pose des problèmes d'un ordre différent. La reproduction d'un texte à un grand nombre d'exemplaires par la découverte de l'imprimerie, change radicalement les données. A tel point, que si les manuscrits sont encore prisés, ils sont parfois utilisés comme simples outils de travail et voués ensuite à la disparition. Par ailleurs, la réflexion sur la pluralité des copies et l'établissement d'une hiérarchie des valeurs ont provoqué des effets. Les humanistes, désireux de retrouver la tradition dans ce qu'elle a d'authentique, vont perfectionner les méthodes pour rétablir le texte dans sa vérité et leur alliance avec les imprimeurs amorce aussi un mouvement nouveau.

Si nous avons réuni dans un même chapitre les 17^e et 18^e siècles, c'est qu'en dépit de leur différence, ils présentent un certain nombre de particularités communes : poursuite des échanges dans la communauté savante, affirmation et développement des grandes collections privées, qui seront souvent à l'origine de nos bibliothèques publiques, essor de l'activité éditoriale, marquée par de nouveaux rapports entre l'auteur, le libraire-éditeur et le pouvoir. Enfin, le 19^e siècle, qui ne retient pas toujours suffisamment l'attention des historiens, nous semble intéressant à plus d'un titre : désigné souvent comme le passage à l'ère de la reproduction industrielle, il voit se développer une activité un peu marginale, quasi artisanale, sous les auspices de la bibliophilie et de l'érudition. A cet égard, on peut y trouver de quoi alimenter une réflexion sur le nécessaire concours de tous les amateurs du livre. En questionnant les formes modernes de l'édition, nous n'entendons ni dresser un bilan, ni proposer des visions futuristes d'établissements, où l'écran aurait définitivement supplanté le codex. Il nous semble plutôt que la mise en œuvre de nouvelles technologies confère une acuité nouvelle aux questions, notamment juridiques, auxquelles sont confrontées les bibliothèques. Dans cette perspective, nous considérerons à la fois les transformations amenées par l'édition électronique et les difficultés que suscite l'application de la loi sur la propriété littéraire, dès lors qu'on autorise une publication sur la base d'une simple copie.

0.7.2. Nouvelles tendances

Nous avons fait jusqu'ici référence à quelques publications récentes pour souligner la nécessité d'insérer l'étude du livre et de l'édition dans un schéma moins étriqué que celui des bibliographes du siècle précédent. Ne retenir toutefois que cette proposition d'extension serait manquer d'objectivité. Un des points centraux, sur lequel ces publications s'accordent est la reconnaissance de la "bibliographie matérielle" comme fondement d'un véritable savoir sur le livre. En prenant en compte les concepts de base de cette discipline, mise au point par les Anglo-Saxons, et en analysant les remaniements dont elle a fait l'objet au cours des dernières années, nous espérons ainsi attirer l'attention sur des travaux qui ouvrent la voie à une réelle concertation entre éditeurs et bibliothécaires. Les perspectives que ce savoir dessine nous semblent riches de promesses et l'attention accrue accordée à des notions comme mise en page ou mise en texte, donc aux variations de forme empruntées par cet objet matériel que demeure le livre, est pour nous l'indice d'une mutation sérieuses, dont les conséquences restent encore à tirer.

NOTES :

- 1) A.G. Hamman - L'épopée du livre : du scribe à l'imprimerie. Paris : Perrin, 1985. p. 52.
- 2) M. Tourneux - cité par J.J. Launay : "Le charme discret de la bibliophilie : A.P. Malassis" - in Bulletin du Bibliophile, 1979. p. 529.
- 3) Voir L. Confora. La véritable histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie. Paris : Desjonquères, 1988.
- 4) R. Chartier. L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XVI^e et XVIII^e siècles. Aix : Alinéa, 1991.
- 5) M. Foucault : Qu'est-ce qu'un auteur ? Bulletin de la société française de philosophie. T. LXIV, 1969. pp 73-104.
- 6) F. Eskenazi. Dieu au bout du rouleau. Libération. 28 nov. 1991.
- 7) Reynolds-Wilson. D'Homère à Erasme. Paris : CNRS, 1991. pp 102-103.
- 8) Rapport sur la bibliographie par Grégoire à la Convention Nationale. Séance du 22 Germinal, an II. pp. 9-10
- 9) D.F. Mc Kenzie. La Bibliographie et la sociologie des textes. Paris : Cercle de la Librairie, 1991. p. 30.

1. POSITION HISTORIQUE DU PROBLEME

1.1. La transmission de la culture antique

Les lecteurs contemporains de Platon ou d'Aristote ignorent sans doute pour la plupart les chemins empruntés par le texte qu'ils ont sous les yeux. Chacun est spontanément porté à croire qu'une oeuvre portant la signature d'un auteur, est le premier résultat de son travail d'écriture et que sa forme matérielle, le livre qu'on tient en mains, coïncide strictement avec l'intention du signataire. Quelques-uns pourtant, plus curieux en matière de bibliographie, auront certainement appris que ce que nous lisons comme la "Métaphysique", les "Analytiques" ou le "Traité des Animaux" ne sont jamais que les résidus de leçons prononcées par le Stagyrte, réélaborées au fur et à mesure de son enseignement, mais fixées une fois pour toutes par ses disciples. A ce deuil de la parole originale, on ne peut que consentir et la multitude d'interprétations à laquelle donne encore lieu ces reliques peut certainement consoler. Le plus extraordinaire est bien qu'il reste quelque chose. A considérer en effet les multiples traitements dont ces textes ont fait l'objet, les accidents qu'ils ont subis au cours de leur transmission, leur lecture ne peut que susciter l'étonnement. Il faut ici s'arrêter sur les péripéties de ce parcours.

Le moment capital, qui transforme la culture hellénistique en héritage destiné à être transmis, est la création de la bibliothèque d'Alexandrie, dont l'histoire a été remarquablement relatée par Luciano Canfora (1). On y assiste à la naissance de gestes qui vont déterminer pour une bonne part le mode d'existence de nos bibliothèques actuelles : recueil, correction des textes, classement. C'est cet instant inaugural que nous nous efforcerons d'examiner, avant de porter notre attention sur les autres relais de cette transmission : le centre créé au VI^e siècle par Cassiodore à Vivarium et les bibliothèques médiévales, gérées principalement par les ordres monastiques.

1.1.1. Le rêve de la bibliothèque totale

A l'origine de cette bibliothèque, il y a une rencontre grandiose : celle de Démétrios de Phalère, importateur en Egypte de la science aristotélicienne avec un des souverains de la dynastie des Ptolémée. Cette alliance entre le savoir et le pouvoir, qui peut encore alimenter maints fantasmes, fut de courte durée, puisque Ptolémée Philadelphe, le successeur, se débarrassa du préposé à la bibliothèque royale. Ce dernier avait eu le temps néanmoins de donner corps à cette chimère : recueillir tous les textes des différentes cultures, y compris ceux de la loi hébraïque, et en opérer la traduction en grec, la langue du peuple qui conservait l'hégémonie intellectuelle.

1.1.1.1. Accumulation et traduction

Les moyens pour parvenir à cette fin sont connus : pour réunir les textes, on dépouilla les navires faisant escale à Alexandrie d'originaux qu'ils transportaient, en leur remettant poliment une copie, plus tard on envoya à tous les souverains régnant une adresse pour qu'ils fassent parvenir les textes en leur possession à la bibliothèque.

L'aspect dominant de cette logique est donc celui de l'accumulation. Démétrios plaide pour le passage de 200 000 à 500 000 rouleaux (2). Mais dès le début, cette collecte prend un tour effréné. Il faut bien sûr traduire et à cette fin, des équipes entières de savants sont réunies pour assurer la traduction en grec. Ces savants toutefois ne peuvent se borner à assurer la translation d'une langue à l'autre. Ils suspectent déjà la copie, à laquelle ils ont affaire, ils l'arrangent, la commentent, l'interpolent.

1.1.1.2. Du commentaire

On aurait tort de croire que l'intervention des membres du Musée fut seulement négative. Certes l'activité des bibliothécaires contribua à gonfler démesurément la masse des écrits à gérer, mais par ailleurs, elle inaugura une transmission de qualité. Au rang des premiers, figurent les meilleurs connaisseurs de la littérature de leur temps, nommément Eratosthène, Aristophane et Aristarque. Leur influence est déterminante sur plusieurs points : adoption de l'alphabet ionien, amélioration du système de ponctuation et d'accentuation (3).

Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes tentés d'opter pour une critique moins interventionniste. Toute remarque du commentateur peut nous paraître tendre vers une dénaturation de l'original, par des altérations peu à propos. Ce serait oublier l'invention des signes diacritiques, déjà utilisés par ces premiers philologues, grâce auxquels ils signalaient en marge les erreurs relevées. On peut certes préférer un traitement plus laxiste. Ainsi semblent avoir procédé les bibliothécaires du centre rival de Pergame, plus enclins à laisser les textes dans un état étrange, qu'à les amender (4). Toujours est-il qu'il nous faut relever ici les multiples fonctions qui naissent au moment d'un rassemblement important de textes : la traduction et la communication dans une forme lisible, quitte à éliminer ce qui paraît aberrant, le dressage de listes, ce qui fait de Callimaque l'ancêtre de nos catalogues.

Ajoutons à cet endroit que, dès l'origine, le rêve d'une bibliothèque absolue éveilla la convoitise des faussaires, qui ne manquèrent pas d'inonder le marché de leurs produits.

1.1.1.3. Destin d'Aristote

Si l'on veut mesurer l'impact qu'a eu un tel établissement sur le destin d'une oeuvre, on ne peut que se référer à celle d'Aristote. Les Alexandrins ont accordé la plus haute importance à son

recueil. Ils furent floués dans cette démarche, puisque le dernier élève, Nélée, ne leur remit que des oeuvres ayant appartenu à la bibliothèque du maître. Ce n'est que bien plus tard que les manuscrits des leçons parvinrent entre les mains d'Andronicus de Rhodes, qui se chargea d'opérer un découpage des traités, instaurant l'une des formes sous laquelle ils nous ont été transmis (5). Si bien qu'à considérer les calamités dont la conservation des livres a pâti à cette époque, on doit voir dans leur résurgence, le fruit d'un hasard heureux mais aussi d'une nécessité. Ainsi l'exprime le grand historien E. Gibbon : "Ces grands maîtres avaient lu et comparé les ouvrages de leurs prédécesseurs ; et il n'y a pas lieu de croire qu'une vérité importante ou une découverte utile se soit perdue" (6).

1.1.2. De Vivarium au Moyen-Age

Si l'on voulait ici saisir tous les maillons de la chaîne qui conduisent les textes de l'Antiquité entre nos mains, il faudrait opérer plusieurs pauses. Tel n'est pourtant pas notre propos et nous négligerons volontairement les progrès qu'a pu accomplir la philologie à l'époque byzantine. Nous retiendrons un seul moment important : celui de l'entreprise de Cassiodore, sans doute la dernière où la transmission de l'héritage gréco-romain obéit à un souci encyclopédique et où l'établissement d'une bibliothèque semble jouer un rôle prépondérant dans la diffusion de ce savoir.

La création du centre de Vivarium au VI^e siècle est la conséquence d'un rêve déçu (7). Cassiodore occupa d'importantes fonctions dans le royaume ostrogoth d'Italie et conçut avec le pape Agapit le projet d'une université romaine qui échoua en raison des circonstances historiques. Retiré à Vivarium, il s'employa à réaliser une sorte de guide de l'Ecriture Sainte, l'étude de celle-ci ne pouvant se limiter aux livres dont on disposait et à leurs commentaires. L'idée qu'il professe de la culture chrétienne inspirera des générations. Il faut éclairer l'étude de l'Ecriture par celle des arts libéraux en vigueur chez les Grecs. A ce titre, l'auteur des "Institutiones" joue véritablement le rôle de passeur entre la culture grecque et latine. Si son projet de restaurer un enseignement de l'hellénisme échoua et si le destin de cette bibliothèque nous reste pour une part inconnu, on ne peut réduire cette réalisation à un projet avorté. Son expérience fera date et elle compte encore pour nous comme un moment privilégié, où les fonctions de conservation des textes et d'édition s'imbriquent étroitement.

1.1.3. Les bibliothèques monastiques

Il est difficile de résumer en quelques traits une période aussi contrastée que le Moyen-Age. Des phases de stabilité, comme celle de la renaissance carolingienne, alternent avec des périodes sombres, marquées par les invasions au Xe et XI^e siècles. La vie intellectuelle y connaît toutefois une certaine continuité, grâce au rôle tenu par les monastères, ce qu'avait certainement pressenti Cassiodore (8). La culture latine y sera préservée et transmise, par une intense activité de copie. La

multiplication des exemplaires assure la survie des textes sacrés et profanes : on sait en effet que certains écrits ont été définitivement perdus faute d'avoir été copiés. Mais cette opération a pour corollaire la dégradation : le copiste produit inmanquablement des fautes, surtout lorsqu'il cherche à amender ce qui lui paraît défectueux. La conscience de ce risque amènera les philologues à développer des méthodes pour parer au pire et certains ordres prendront des dispositions pour éviter une corruption excessive. Ce sont les multiples soins apportés à la conservation du livre par les bibliothécaires que nous voulons ici considérer.

1.1.3.1. La préservation des textes

Les bibliothèques monastiques et plus tard celles des écoles cathédrales ont eu une importance capitale pour la conservation matérielle des œuvres. Ces collections stables ont parfois accueilli celles de particuliers qui, sans cela, auraient certainement été vouées à la dispersion ou à la disparition. Ainsi, François Du Puy, juge ecclésiastique à Valence, joignit-il sa précieuse bibliothèque, lorsqu'il devint Prieur de la Grande Chartreuse, à celle du Monastère.

Nombreux sont les fléaux qui mettent la vie du livre en danger. Il y a bien sûr les facteurs naturels comme le feu, mais aussi le vol, ou l'emprunt, même dépourvu d'intentions sinistres. Dans certains cas, on est allé jusqu'à dépecer des manuscrits dont on ne souhaitait pas prêter l'intégralité. Enfin, contradiction majeure, en voulant sauvegarder des ouvrages par la reliure, on en a détruit d'autres, en utilisant des feuillets comme claies ou pages de garde.

Pour remédier à ces maux, les moines ont recours à un ensemble de moyens plus ou moins efficaces. Cela va de l'avertissement au lecteur sous forme d'ex-libris à la duplication du catalogue qui permet le récolement (9). Mais le rempart le plus sûr contre ces causes de dégradation est sans conteste la production de copies.

1.1.3.2. Les Copistes, agents de la transmission

Le concept d'édition semble pour nous indissolublement lié à l'ère de l'imprimerie. Dans l'ordre du manuscrit, c'est l'unique qui règne puisque les livres sont reproduits un par un. On peut pourtant convoquer cette notion. Même si le texte copié ne parvient pas à destination d'un public par le biais d'un réseau commercial, il est toutefois à nouveau mis en lumière, il constitue une nouvelle édition, qui s'écarte en bien des points de l'original. Tout au long du Moyen-Age, on assistera au développement de certains centres monastiques où l'activité de copie prendra une importance considérable.

Cette tâche, si l'on en croit les plus anciens documents concernant le monachisme, est tenue pour hautement spirituelle : la transcription est avant tout une œuvre apostolique. Les moines s'y emploient donc individuellement avec ferveur mais ce travail, pour être fructueux, requiert

certaines conditions. La première est la présence d'une bibliothèque importante : "C" est la bibliothèque qui entraîne la présence d'un atelier de copie vivant" (10). Le rôle de l'"armarius" va devenir prépondérant et c'est l'action diligente de quelques-uns, abbés et bibliothécaires qui permettra la transmission de l'héritage antique : le nom de Loup, devenu abbé de Ferrières en 842, après avoir été élève de Raban Maur, est un des plus évocateurs.

Un autre facteur favorisera considérablement la transcription : il s'agit de la mise au point de la minuscule caroline, qui confère au manuscrit une plus grande lisibilité. Plusieurs tentatives avaient déjà été faites pour parvenir à ce but dès la fin du VII^e siècle, mais l'on s'accorde à penser que ce type d'écriture vit le jour à Corbie vers la fin du VIII^e siècle, sous l'abbatiat de Maudramme.

Si le texte ne survit que copié, il faut ajouter qu'il survit corrompu. Le relâchement de l'attention ou la volonté d'améliorer ce qui semble défectueux ou aberrant, conduit, selon une loi inexorable, le copiste à détériorer le texte. A ce malheur de l'écriture, on a tenté de trouver des parades. La principale réside dans la désignation d'un exemplaire de référence, l'"exemplar", d'après lequel les copies doivent être corrigées. Certains poussent encore plus loin le doute méthodique, en collationnant d'après plusieurs exemplaires. Ainsi Loup de Ferrières, qui demande qu'on lui adresse des manuscrits, afin de corriger et de compléter des témoins qu'il possède déjà.

Tel est, au bout du compte, le chemin emprunté par les classiques latins. Si le grec fait une timide apparition en Occident au IX^e siècle, il faudra attendre jusqu'au XIII^e siècle pour que certains érudits s'attellent sérieusement à son apprentissage. Ainsi certains traités comme l'"Almageste" de Ptolémée ne seront accessibles en latin qu'une fois le travail de traduction sur les manuscrits arabes réalisé par les Espagnols. Si le parcours des textes nous paraît tortueux, il n'est pas moins vrai que leur subsistance force l'admiration. Certes, les copistes les plus obscurs étaient loin de détenir les vertus critiques des savants du Musée. Mais ces centres aux noms désormais illustres, comme Corbie, Fulda, Saint-Gall, Cluny, ont bien été les gardiens de la mémoire. Dès l'aube de l'imprimerie, les érudits s'y rendront pour insuffler une nouvelle vie à ces vestiges.

NOTES :

- 1) L. Canfora. op. cit.
- 2) L. Canfora. La Bibliothèque d'Alexandrie. Préfaces. N°12, 1989. p. 76.
- 3) Reynolds-Wilson. op. cit. pp 6-8.
- 4) Sur ce point, voir L. Canfora. op. cit. et A. Dain. Les Manuscrits. Paris : Les Belles Lettres, 1964.
- 5) L. Canfora. La véritable histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie.

- 6) E. Gibbon. Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire Romain. Paris : A. Desrez, 1836. pp 472-473.
- 7) Voir : M.M. Mary. Article "Cassiodore". Encyclopédie Universalis.
- 8) Reynolds-Wilson. op. cit. p. 55.
- 9) B. Munk-Olsen, P. Petitmengin. Les Bibliothèques et la transmission des textes. In : Histoire des Bibliothèques françaises T.1. Cercle de la Librairie, 1989. pp. 415-436.
- 10) B. Munk-Olsen, P. Petitmengin. op. cit.

1. 2. Imprimeurs et éditeurs humanistes à l'époque de la Renaissance

Nous imaginons souvent que le développement de l'humanisme, entendu comme amour des lettres antiques, et celui de l'imprimerie, s'effectuent dans la coïncidence. Cette vue est pour le moins mythique : ainsi les premiers humanistes de Padoue n'ont pas connu le livre imprimé. Il convient donc de revenir à des notions historiques plus précises. Cependant, il est fort significatif que ces réalités se fondent pour nous en une sorte d'unité idyllique, d'où émergent quelques fortes figures de la Renaissance : des imprimeurs comme Alde Manuce ou les Estienne, et des savants comme Erasme ou Budé. Il est vrai que l'apparition du livre imprimé va créer un rapport au texte radicalement neuf et donner à la diffusion du savoir une extension considérable. Elle confère aussi une autre dimension à la chasse aux manuscrits, entamée déjà depuis des décennies. Enfin, bien que les méthodes de la philologie aient été sensiblement améliorées jusqu'au XV^e siècle par Pétrarque, Valla et Politien, cette science va être portée à un point de perfection sans précédent. Notre objectif est donc ici, en nous restreignant à la fin du XV^e et au XVI^e siècle, de donner un aperçu des habitudes éditoriales, en soulignant les conditions de cette excellence.

1.2.1. Apparition et définition de l'humanisme

Reynolds et Wilson ont remarquablement défini la rupture que constitue l'humanisme. "Ce désir d'approcher de plus près l'esprit classique, de revivre et de repenser le passé en fonction du présent transcende totalement l'approche médiévale. La littérature latine finit par se libérer du petit rôle qu'on lui avait dévolu : celui de servante de l'Eglise. Si l'humanisme fut fondamentalement séculier, c'est certainement en partie à la tradition ténue mais jamais interrompue de l'enseignement laïc en Italie qu'il le doit." (1)

Nous mettrons ici en relief deux points essentiels. Le premier, évoqué précédemment, est celui du rapport qu'une époque entretient avec un corpus de textes. Si le Moyen-Age n'a pas ignoré les auteurs de l'Antiquité, il a accordé surtout sa préférence aux textes sacrés et aux Pères de l'Eglise, qui précisaient la doctrine chrétienne, et son lien aux auteurs profanes est, pourrait-on dire, presque accidentel. La réappropriation des valeurs élaborées par les Grecs et les Romains, en particulier l'importance des "Lettres" dans la formation de l'individu, ne pouvait surgir qu'en un autre temps. D'où le soin qu'ont mis les humanistes à retrouver ces écrits dans leur forme la plus pure.

Le second point est relatif au rôle même de l'éducation. Son extension dans le cadre des Universités va susciter une demande croissante d'ouvrages et ce besoin sera déterminant dans la définition de certains programmes d'édition : c'est le cas des premières éditions grecques réalisées par Alde à Venise vers 1495. L'imprimeur fut lui-même, ne l'oublions pas, enseignant avant

d'aborder cette nouvelle aventure, et il est probable, qu'à l'origine de son geste, se trouve la volonté de prolonger une vocation pédagogique.

1.2.2. La chasse aux manuscrits.

Ces retrouvailles avec le monde antique ont aussi pour condition la redécouverte de textes que l'on croyait disparus. Nous avons vu qu'à l'apogée des bibliothèques monastiques, on consentait sans trop de restrictions à l'échange ou au prêt de témoins. Mais cette quête du manuscrit ancien va prendre, bien avant l'invention de l'imprimerie, un tour différent. Elle se transforme en véritable chasse, certains se faisant une spécialité dans l'organisation d'expéditions dans les abbayes. Un expert en la matière fut ce singulier personnage, connu sous le nom du Pogge, Poggio Bracciolini, secrétaire pontifical. On a ainsi pu retracer le circuit de ses raids : Cluny en 1415, Saint-Gall en 1416 et 1417, Cologne en 1423. La liste de ses découvertes est impressionnante : discours et lettres de Cicéron, traité de Quintilien, poème de Lucrèce.

Une autre manne providentielle arrivera dans les bagages des Grecs réfugiés en Italie, après la chute de l'Empire de Byzance en 1453. Un nom est ici emblématique : celui du Cardinal Bessarion. Ecrivain, philologue, il produisit une traduction latine de la "Métaphysique" d'Aristote. Il envisageait également celle de la "Géographie" de Ptolémée, mais ne pouvant venir lui-même à bout du projet, il confia la tâche à un traducteur. Il engagea ensuite l'astronome allemand Regiomontanus pour réviser ce travail défectueux. Enfin l'importance de la collection de manuscrits grecs qu'il rassembla et dont il fit don en 1468 à la Cité de Venise, contribua à accroître sa réputation. Cet afflux est d'autant plus notoire, que depuis la fin du XIV^e siècle, l'apprentissage de la langue grecque avait cessé d'être un phénomène d'exception en Europe.

1.2.3. Paris et Venise

Si l'on veut compléter ce bref tableau, il faut évoquer la position éminente de la France et de l'Italie. Certes, l'activité des humanistes se déploie à l'échelle européenne. Mais en cette période, ce sont essentiellement Paris et Venise, les deux grandes capitales de l'édition, qui occupent le devant de la scène. Une intense circulation des hommes et des idées s'effectue entre ces deux pôles. On en prend la mesure en considérant le parcours de l'érudit réfugié, Janus Lascaris. Il est d'abord au service de Laurent de Médicis, qui l'envoie chercher des manuscrits grecs dans les provinces byzantines. Rentré en France avec Charles VIII, il passe au service du cardinal de Rouen. Le jeune Budé fera à ce moment sa connaissance. Lascaris rentrera ensuite à Venise comme ambassadeur du roi de France. On pourrait ainsi multiplier les exemples, mais il nous faut plutôt à présent considérer les relations que nouent ces individus.

1.2.4. Collaboration des imprimeurs et des érudits.

Une précision s'impose d'abord. Si l'on voit parfois en l'imprimeur humaniste l'exemple accompli de l'homme de la Renaissance, intellectuel et homme d'affaires, il faut pourtant tempérer cet enthousiasme. On peut évidemment se représenter un Henri Estienne, "partagé durant la journée entre le travail minutieux de la correction des épreuves et ses obligations multiples de chef d'entreprise, qui se levait la nuit pour préparer en matière de délassement ses éditions savantes." (2) Mais attribuer à cet exemple une valeur universelle reviendrait à se masquer plusieurs réalités.

Il semble, que dès la fin du XVI^e siècle, la chaîne des opérations nécessaires à l'édition d'un ouvrage était devenu trop complexe pour être assumée par un seul. Ce serait oublier également un trait essentiel de cette époque : l'intense coopération de tous les acteurs.

Le développement de l'imprimerie a pour ainsi dire fédéré une foule d'énergies, qui, sans elle, seraient restées à l'état d'éparpillement. Pour préciser la forme de ce mouvement, il faut ajouter que la figure de l'imprimeur est auréolée d'un tel prestige qu'il s'attire presque automatiquement la déférence des plus illustres savants de son temps : c'est le cas d'Alde, recevant la visite d'Erasmus.

L'imprimeur a avant tout besoin d'une matière à reproduire et s'il est un éditeur consciencieux, du ou des meilleurs manuscrits. Certains se déplaceront eux-mêmes comme Henri Estienne, qui travaille chez les Manuce avant 1550, se rend en Angleterre et en Flandre visiter les bibliothèques. Par ailleurs, les informations circulent relativement vite d'un endroit à l'autre de l'Europe et chaque découvreur s'empresse de signaler ses trouvailles. Ainsi Alde fut-il renseigné par Sannazar sur la découverte de manuscrits carolingiens trouvés à Saint Denis et à Lyon par Lascaris et Giocondo sur des manuscrits parisiens de Salluste.

Mais les humanistes ne se limitent pas à ce signalement. Si leur curiosité et leur mémoire pallient l'absence de catalogues de bibliothèques reproduits à plusieurs exemplaires, ils interviennent aussi sur l'établissement du texte. Aussi proposent-ils fréquemment leurs services comme correcteurs dans les officines d'édition. La vie quotidienne des Estienne est ainsi décrite par Henri : "A une époque, mon père entretenait chez lui une espèce de décemvirat littéraire, composé d'hommes issus de toutes les nations et parlant tous les langages : c'étaient dix étrangers qui remplissaient auprès de lui des fonctions de correcteurs, quoiqu'ils eussent assez de mérite pour être auteurs eux-mêmes." (3)

Correcteurs ou grammairiens, comme ils se désignent parfois, ces savants n'auront jamais l'impression de déroger lorsqu'ils mettent leur talent au service de l'édition. Il nous reste maintenant à déterminer ce que signifiait exactement éditer un texte à l'époque de la Renaissance.

1.2.5. Editer un texte : l'exemple d'Alde et des Estienne.

Nous avons signalé qu'au XVe siècle, la philologie avait déjà connu de remarquables avancées. En témoigne cette souscription de Politien à l'«Art vétérinaire» de Pélagonius, dont il fit prendre une copie : «Ange Politien, protégé de la famille des Médicis et client de Laurent (le Magnifique), a fait copier ce livre d'après un manuscrit extrêmement ancien ; ensuite, il l'a lui-même collationné sur son modèle et corrigé en parfaite bonne foi, en prenant soin de ne pas s'écarter en rien de celui-ci et de laisser intacts même les passages qu'il trouvait corrompus et il n'a jamais fait intervenir son jugement. Si nos prédécesseurs avaient respecté cette règle, nous aurions des manuscrits beaucoup moins fautifs. Lecteur, soit satisfait et porte toi bien. Florence, décembre 1485.» (4)

On peut légitimement penser que des éditeurs, visant à restituer les textes classiques dans leur pureté, ont pleinement souscrit à ces idées et les ont mises en pratique. S'il est vrai qu'ils ont été sans cesse à l'affût des meilleurs manuscrits, on peut se demander s'ils ont toujours su en tirer le meilleur parti et si toutes leurs éditions sont l'aboutissement d'un travail critique.

Dans les pages remarquables consacrées aux «choix des auteurs et méthodes d'édition» d'Alde Manuce, Martin Lowry montre que «le travail d'édition relevait plus du jeu de hasard que de la critique textuelle» (5). La sévérité d'un tel jugement peut déconcerter, mais elle s'appuie sur une solide argumentation.

Pour ce qui concerne la collecte du plus grand nombre de manuscrits, on s'aperçoit qu'Alde a parfois négligé des sources pourtant proches. Alors qu'il aurait pu avoir accès au legs de Bessarion, déposé à la «Marciana» et constituant la meilleure collection de manuscrits grecs d'Occident, il semble qu'il n'en ait jamais fait usage. De plus, cette volonté affichée de la qualité d'édition a pu aussi intervenir comme argument publicitaire et, pour parer au plus pressé, l'imprimeur n'a certainement pas hésité à baser une édition sur un seul témoin. Une autre interprétation de ce choix est possible : l'éditeur opte pour le critère du «codex optimus», il reproduit intégralement le manuscrit sans l'altérer. Dans sa préface à l'édition de Prudence, Alde indique ceci : «Vous regretterez cependant l'absence de certains amendements auxquels pour notre part, parce que nous avons trouvé le texte dans un très ancien exemplaire qui était unique, nous avons simplement renoncé» (6).

De tels exemples, loin de réduire la notion de méthode d'édition à néant, la relativisent plutôt. Elle n'est en aucun cas universelle, applicable à tous les textes. Mais des principes se font jour qui trouveront des adeptes de plus en plus nombreux. Ainsi, Robert Estienne II procédera-t-il en 1540 à la quatrième édition de la Vulgate. A cette fin, il utilisera, en plus des grandes éditions imprimées, plusieurs manuscrits anciens conservés à Paris et en province. Les variantes seront indiquées en marge (7). La dynastie des Estienne s'était aussi taillée, en matière de correction des

épreuves, une réputation de quasi-infaillibilité. Robert I n'hésitait pas, dit-on, à exposer ses feuilles imprimées dans les lieux publics, défiant quiconque d'y trouver des fautes.

1.2.6. Les éditeurs scientifiques

Si la légende d'un procédé capable de restituer le texte dans sa pureté primitive ne résiste pas à l'examen, relevons pourtant deux faits. L'imprimeur parvient à rassembler autour de son entreprise une multitude de compétences et si son activité est parfois placée sous le signe de l'improvisation, le résultat, même dicté par le hasard, est souvent heureux. De plus, comment sous-estimer les moyens critiques mis en oeuvre par Erasme ou Budé ? Ils révèlent une patiente réflexion sur les causes de la dénaturation affectant les écrits.

1.2.6.1. Erasme

Erasme fit, comme beaucoup, le voyage d'Italie et séjourna chez Alde. Mais son activité trouve sa plus haute expression dans sa collaboration avec l'imprimeur bâlois Froben, pour qui il prépara une édition des grands docteurs de l'Eglise. Il mit en oeuvre quelques principes qui pouvaient passer pour hérétiques. Pour lui, un texte sacré devait être traité comme un texte profane. On pouvait toujours y détecter des détériorations dues à l'inattention des copistes. On ne peut déterminer précisément si pour chacune des grandes éditions qu'il réalisa, il eut toujours recours à la collation de manuscrits anciens ou à des versions imprimées. Sa connaissance du grec cependant le conduisit toujours à se référer de préférence au texte original et à repérer par une sorte d'intuition les déformations du texte reçu.

1.2.6.2. G. Budé

Budé réagira d'une façon identique aux erreurs des copistes. Mais c'est aux juristes qu'il réserve ses pointes les plus féroces. Ses propres études de droit lui font découvrir deux types de dénaturation barrant l'accès au texte même du droit romain. La première réside dans la prolifération vertigineuse du commentaire, qui oblitère l'original au point de l'escamoter. Pour les juristes, cette "Glose" est une providence, un "arsenal" où l'on trouve des armes pour toutes les causes" (8). La seconde consiste en une sorte de désinvolture à l'égard de l'écrit. Pris à la lettre dans ses pires erreurs de transcription, ou malmené, il n'est plus l'objet d'aucun examen critique. Budé va s'élever contre cette tendance servile, travaillant à une méthode d'établissement du texte.

Comme tous les humanistes, il sait qu'il faut disposer de bons manuscrits et il n'hésite pas à donner les leçons de ceux qu'il a consultés. Il a également une notion très précise de l'origine des erreurs commises par les copistes. Mais le point principal sur lequel portera son effort, c'est la connaissance approfondie de l'Antiquité classique et de son vocabulaire. Aussi a-t-on pu dire qu'il avait oeuvré essentiellement comme lexicographe. Rétablir un sens juste ne relève pas seulement de l'intuition ou de la conjecture : c'est une décision fondée sur une connaissance réelle de la

langue. En cela, Budé est proche d'un Alde Manuce, "capable de corriger ses manuscrits d'Horace par sa parfaite maîtrise de la métrique latine" (9). On ne saurait ici conclure sans mentionner l'impulsion donnée par Budé à l'étude de la langue grecque en France.

Nous nous sommes ici limités à quelques exemples et il est clair que des noms illustres manquent à l'appel, qu'il s'agisse de Lefèvre d'Étaples, de Beatus Rhenanus ou d'imprimeurs comme Josse Bade, Simon de Colines ou Sébastien Gryphe. Mais le principal est plutôt de dessiner les traits d'une nouvelle configuration à l'aube de l'imprimerie. Des préceptes philologiques vont être systématisés tant pour le collationnement que pour la correction. "Il ne faut pas seulement lire de bout en bout un exemplaire unique et au hasard, mais composer de très nombreuses copies. À partir d'une lecture comparative, il faut choisir non pas ce qui te plairait le plus, mais ce qui te semble être le plus en accord avec les autres œuvres du même auteur, de sorte que son esprit puisse être observé, qu'on ajoute quelque chose à partir de lui, de façon qu'on préfère plutôt laisser une lecture imparfaite, à moins d'être poussé par des preuves très certaines qui se présentent cependant parfois" (10).

Cette leçon de Politien indique la voie. L'imprimerie a cependant ses contraintes propres. Les impératifs de la production ne permettent pas qu'on accorde à chaque édition le même soin. La division des tâches peut également porter préjudice à la qualité : que l'on songe aux remontrances d'H. Estienne à l'endroit des typographes (11). Mais les atouts du nouvel art sont considérables. On explore les bibliothèques ; les collections privées, d'abord en Italie, vont s'ouvrir au public. Quant à la coopération entre les divers acteurs de cette épopée, elle aura des prolongements durables, bien qu'elle ait, en ce 16^e siècle, trouvé son apogée.

NOTES :

1. Reynolds-Wilson. op. cit., p. 84.
2. H.J. Martin. L'apparition du livre. Paris : Albin Michel, 1971. p. 219.
3. Feugère. Caractères et portraits littéraires du 16^e siècle. Paris : Didier, 1859. T.2. pp 20-21.
4. C. Vecce. Alde Manuce et les découvertes de manuscrits : une hypothèse sur le développement de l'édition aldine. In : Les Humanistes et l'antiquité grecque. Paris : CNRS, 1991. pp. 154-155.
5. M. Lowry. Le Monde d'Alde Manuce : imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance. Paris : Promodis, 1989. chap. VI.
6. C. Vecce. op. cit. p. 149.
7. F. Dupuigrenet - Desroussilles. Dieu en son royaume. Paris : Bibliothèque Nationale, Ed. du Cerf, 1991, p. 24.

8. L. Delaruelle. Guillaume Budé : Les origines, les débuts, les idées maîtresses. Paris : Champion, 1907.
9. M. Lowry. op. cit. p. 73
10. C. Vecce. op. cit.
11. H. Estienne. Plainte de la typographie contre certains imprimeurs ignorans, qui lui ont attiré le mépris où elle est tombée. Paris : J.R. Lottin de S-Germain, 1785.

1.3. De la “République des Lettres” au “Siècle des Lumières”

A en croire certains spécialistes de l'histoire du livre, le XVII^e siècle serait une période pauvre du point de vue de l'innovation. Si l'on met en rapport la clarté et l'économie de moyens qui caractérisent les impressions d'un Josse Bade ou d'un Jean de Tournes, avec le caractère monumental de certains frontispices écrasant la page de titre, on peut nettement trancher en faveur des débuts de l'imprimerie. L'Histoire ne se borne pourtant pas à des appréciations esthétiques. Le XVII^e siècle n'a manqué ni d'auteurs, ni de savants, ni d'éditeurs et d'imprimeurs de renom. Il fut tout à la fois traversé par les crises de la vie politique et marqué par l'importance, comme l'a souligné cet éminent bibliothécaire qu'était Leibnitz, de la discussion. Les échanges entre savants à l'échelle internationale prennent une autre ampleur prolongeant la collaboration des acteurs du premier humanisme sous des formes nouvelles. Les liens épistolaires y tiennent une place prépondérante (1) et à cet égard, la correspondance d'un érudit comme Peiresc fourmille de renseignements passionnants (2). Nous prendrons ici en considération les conditions de la vie intellectuelle en tachant de montrer la place privilégiée occupée par certaines personnalités au sein de ce vaste réseau. Il s'agira notamment de relever la position centrale tenue par Gabriel Naudé, découvreur de textes sans pareil et premier théoricien sans doute de la bibliothèque moderne. Nous tenterons également de mettre en lumière les progrès accomplis dans le domaine de l'édition, avant d'examiner les vicissitudes de la transmission au XVIII^e siècle.

1.3.1. Qu'est-ce que la République des Lettres ?

Bien qu'il soit difficile d'assigner une date précise à la naissance de cette conception, il est légitime de situer l'épanouissement de la “République des Lettres” au cours du 17^e siècle. Cette désignation recouvre “la notion très consciente d'une coopération intellectuelle internationale” (3). Dans cet état fictif, ou utopique, les membres contractent librement certaines obligations les uns à l'égard des autres : faire circuler les informations les plus diverses, se procurer des livres ou des manuscrits, obtenir d'un membre du réseau la transcription d'un texte, se tenir au courant des activités de tel ou tel cénacle. L'idée la plus importante qui se fait jour est certainement l'idée du travail collectif. Aussi peut-on distinguer à l'intérieur de ce réseau non seulement des individualités, mais aussi des constellations, qui préfigurent les futures académies, comme le Cabinet des Frères Dupuy ou le groupe de Mersenne.

1.3.1.1. Peiresc

Avant d'évoquer ces groupes qui animent la vie littéraire et scientifique, il faut réserver une place particulière à celui qu'on a surnommé “Le Prince des Curieux” : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix (4). Il constitue une sorte d'exception : éloigné de la capitale, il entretient une multitude de relations avec tout ce que l'Europe compte de lettrés et d'amateurs de

science. Hôte de Gassendi, il montre en particulier un vif penchant pour les observations astronomiques.

Une grande partie de sa correspondance est désormais accessible. Elle nous révèle la nature des liens qui unissaient cette communauté dispersée. Ainsi, dans une lettre du 5 novembre 1635, confie-t-il à Naudé ses impressions sur le commerce du livre : “Hors de Leyden encore Monsieur Elzévir que nous vismes cet été passé me disoit que tout le commerce des livres va succomber et que rien ne le peult sauver que l’invention qu’il a introduite de ces menus caractères qui lui épargnent les trois quarts de la dépense qui se souloit faire en papier en plus gros caractère et plus grande forme” (5). Mais la plupart du temps, s’il sollicite les compétences de Naudé, alors en Italie, c’est en vue de se procurer, pour son compte ou pour ses amis, des manuscrits dont il a connaissance.

Il demande par exemple, le 10 octobre 1634, la vérification des manuscrits de Saint-Cyrille pour Jean Aubert qui en procure l’édition : “j’ay creu vous en devoir donner advis à cette fin que si vostre loysir vous permet de vous aller promener jusques là ou d’y passer quand vous retournerez à Rome, que vous puissiez vériffier si ces deux livres 7 et 8 y sont ou non, et s’il serait loysible de les faire transcrire.” (6).

Les exemples de cette sorte abondent, mais plutôt que d’en allonger la liste, tournons nous à présent vers la vie académique parisienne.

1.3.1.2. Le groupe de Mersenne.

L’activité de la Conférence qu’anima le R.P. Martin Mersenne est originale à plusieurs égards. Religieux de l’Ordre des Minimes, Mersenne est pratiquement le seul non-laïc à présider une telle entreprise. Elle se distingue aussi de ses semblables par son orientation “toute mathématique” alors que les Dupuy se préoccupent d’abord de lettres. Enfin, nous importe au plus haut point le rôle qu’assigne Mersenne à la bibliothèque. Pour fonctionner efficacement, le groupe a besoin de livres et le bibliothécaire qu’il est, se fait fort d’enrichir les collections du couvent par les dons que lui adressent ses correspondants. Sa gestion est pour Mersenne une préoccupation de chaque instant : “Nous n’avons pas pu avoir jusqu’à présent un vaisseau capable de pouvoir placer nos livres. On a fait des cloisons dans les deux côtés des tribunes de l’Eglise. Le nombre des volumes peut se monter à 25 000. Cette bibliothèque passe pour une des bonnes de Paris, et l’est en effet. Il s’y trouve de quoi satisfaire les Ecrivains savants et les Curieux en tout genre” (7). Cette bibliothèque sera d’ailleurs l’une des premières en France à s’ouvrir aux chercheurs, suivant l’exemple de l’“Ambrosiana” et de la “Bodléienne”. Pour compléter le portrait de ce particulier personnage, ajoutons qu’il joua un rôle non négligeable dans l’édition d’un texte majeur, les “Méditations Métaphysiques” de Descartes. La première édition en fut réalisée en 1641 par Michel Soly, et

surveillée d'un but à l'autre par Mersenne, qui fera introduire plusieurs corrections typographiques et cartons (8).

1.3.1.3. L'Académie Dupuy

Pendant près de trente ans, Pierre et Jacques Dupuy vont recevoir dans l'hôtel du Président de Thou des visiteurs de prestige et d'autres, anonymes, mus simplement par la curiosité. Apparentés au magistrat, ils ont hérité de sa bibliothèque, une des plus riches jamais constituée à cette époque. Ils ont également un accès facile à la Bibliothèque du Roi, dont le garde, Nicolas Rigault, est leur ami. A la mort de ce dernier, c'est d'ailleurs Jacques Dupuy qui lui succèdera.

Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les participants à ces séances. Disons brièvement que des "grands" esprits y côtoient de "beaux" esprits. L'endroit a été magistralement évoqué : "c'est le magasin des bons livres, le forum aux nouvelles, le carrefour des cultures, le champ clos des idées, c'est le sanctuaire du savoir, le séminaire des vocations érudites" (9). Retenons principalement ces deux points : l'activité intellectuelle est liée intimement à la bibliothèque et une classe sociale affirme désormais sa prépondérance, la noblesse de robe. Les grandes collections que se constituent les rois ont supplanté celles que les monastères ont conservé pendant des siècles. Dire que la science de l'époque y a trouvé son laboratoire, serait sûrement excessif. Mais la contribution à la circulation des idées, à l'échange, est indéniable. Citons une fois de plus R. Pintard : "Entre les gens de qualité et les doctes, entre la science et la vie, elle jette un pont, qui facilite des passages sans permettre encore d'invasions entre l'humanisme exubérant mais un peu informe de l'âge précédent, et le classicisme par trop vide de substance de l'âge qui suit, elle représente une transition, qui n'est point sans valeur" (10). C'est précisément cette transition et la fonction nouvelle de la bibliothèque, qu'un des invités occasionnels de l'Académie, Gabriel Naudé, va tenter de théoriser.

1.3.2. **Naudé et l'"Advis pour dresser une bibliothèque."**

Nous avons déjà mentionné la place importante occupée par les bibliothécaires dans ces échanges. Il faudrait ajouter les noms de Lucas Holstenius, bibliothécaire de la "Vaticane" ou d'Hugo Blotius, bibliothécaire de la Cour Impériale de Vienne. Mais Naudé, dans ce réseau, joue un rôle très particulier. Cette originalité tient pour une part aux liens qu'il entretient avec l'Italie. Si le prestige dont jouit ce pays n'est plus le même qu'aux premiers temps de l'humanisme, il continue pourtant à exercer une forte attraction. Naudé y séjournera plusieurs fois. Lors de son deuxième voyage en 1631, il entrera au service du cardinal de Bagni, puis du cardinal Barberini et nouera des attaches avec des savants comme Campanella. Nous avons vu à quel point il pouvait être sollicité par des érudits comme Peiresc pour des recherches bibliographiques ou des envois de livres.

C'est pourtant la partie française de sa vie qui retient l'attention. Il est avant tout connu comme le bibliothécaire du Mazarin, après avoir été celui du cardinal bibliophile Richelieu. La "Mazarine" est une des premières grandes collections privées à s'ouvrir aux savants de toutes conditions, et Naudé peut à juste titre, passer pour l'initiateur de la notion de "service public". Mais sa contribution ne s'arrête pas là.

Soulignons d'abord que l'"Advis pour dresser une bibliothèque" paraît pour la première fois en 1627. Naudé y développe des principes qui fondent encore la bibliothéconomie. Surtout, comme l'a remarquablement noté C. Jolly, il affiche clairement des options, il réfléchit à ce que "doivent être les objectifs et le contenu d'une bibliothèque" (11). Son mépris de la bibliophilie a souvent été relevé, il ne s'agit pas de constituer de simples collections de prestige. Bien au contraire, parce qu'il est lui-même éditeur, connaisseur de textes, Naudé insiste sur le fait qu'il faut s'attacher aux sources, donner à lire des éditions de qualité. La bibliothèque ne doit rien négliger de ce qui peut alimenter le débat d'idées, tel qu'il se pratique dans la "République des Lettres". Il faudra donc recueillir non seulement les textes fondateurs, mais aussi, à l'autre bout de la chaîne, la production des modernes. Une telle réflexion mérite assurément d'être ravivée aujourd'hui.

1.3.3. Les Mauristes et la critique des textes

Nous ne saurions clore ce parcours au cœur du 17^e siècle sans mentionner le travail accompli par les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Maur. Cette congrégation conçut des projets extrêmement ambitieux. Un de ses supérieurs généraux, Dom Tassin, "persuadé que l'ignorance avait fait de terribles ravages dans les monastères de l'Ordre, (12) mit toute son application faire fleurir les sciences dans la Congrégation". L'entreprise des Mauristes vise à donner une édition des grands textes théologiques, qui doit trouver son aboutissement dans une "Bibliothèque générale des Pères". A cette fin, sont requis des critiques talentueux comme Montfaucon ou Mabillon, l'auteur du "de Re diplomatica". Ce dernier entreprendra d'ailleurs le voyage d'Italie, guidé par les fils du libraire Anisson.

Ce qui caractérise essentiellement l'œuvre des Mauristes, c'est le soin extraordinaire apporté à la comparaison des manuscrits et des éditions existantes. Bien que l'Ordre fut lui-même très riche en manuscrits, on organisa, en vue de l'édition de Saint-Augustin, une véritable enquête pour rassembler le plus grand nombre de témoins. Une lettre circulaire fut envoyée à tous les monastères pour recenser les manuscrits disponibles (13). Les bibliothèques parisiennes, mais également celles de l'étranger furent contactées. Le jugement porté par un spécialiste de la patrologie, A.G. Hamman, est mitigé. Il y relève parfois les empreintes d'un certain dogmatisme. En dépit de cette réserve, l'éloge semble fondé : "une familiarité mûrement acquise de la pensée des Pères confère aux Mauristes, une sûreté de touche, une finesse de doigté, une pénétration

d'esprit rarement partagées, même par des éditeurs plus modernes" (14). A tel point que ces éditions des docteurs latins et grecs sont encore tenues aujourd'hui dans la plus grande estime.

1.3.4. Le XVIII^e siècle et la contrefaçon

Les problèmes soulevés par l'économie du livre au siècle des Lumières sont si multiples et si complexes qu'on ne peut espérer en produire, en si peu de pages, un tableau, même fort succinct. Aussi nous limiterons-nous délibérément à mentionner les débats qui s'organisent autour de la difficile question des contrefaçons. Si cette activité de piratage a existé bien avant le 18^e siècle, elle prend à cette époque l'allure d'une véritable industrie. Pour saisir les enjeux de cette discussion, nous renverrons d'emblée aux définitions données en annexe.

Rappelons brièvement ceci : à la figure de l'imprimeur-éditeur que nous a révélée l'âge de l'humanisme, a succédé celle du libraire du 17^e siècle, personnage remplacé à son tour par celle du libraire-éditeur, comme Gabriel Cramer ou Marc-Michel Rey qui entretient souvent des liens privilégiés avec ses auteurs de prédilection. La volonté de l'absolutisme royal de contrôler au plus près la circulation des textes conduit à accorder aux imprimeurs des privilèges, qui réduisent considérablement la diffusion des textes. Aussi les auteurs ont-ils souvent recours, soit à des presses clandestines, soit à des presses étrangères établies dans des pays limitrophes.

Une des conséquences majeures de cette limitation sera la contrefaçon. Les imprimeurs provinciaux, dépossédés de droits, n'hésiteront pas à copier, servilement parfois, des écrits pour lesquels une demande abondante se manifeste. Mais l'appréciation de cette action de contrebande se complique de plusieurs faits. D'une part, tout système prohibitif se doit pour perdurer, de trouver des aménagements : on voit donc apparaître ce qu'on nomme les "permissions tacites". Malesherbes, directeur de la Librairie, joua ainsi un rôle non négligeable dans la diffusion en France de la pensée de Rousseau. D'autre part, en dépit de leurs protestations, il n'est pas sûr que les libraires eux-mêmes, n'aient consenti à ces actions de spoliation, dans la mesure où ils pouvaient, par le jeu de la répartition du marché, en escompter un bénéfice. Enfin, il faut prendre en compte l'attitude des auteurs eux-mêmes vis à vis de ce jeu plus ou moins scabreux : certains s'en accommoderont au mieux comme Voltaire, d'autres dénonceront sans trêve la trahison de leur pensée, comme Rousseau.

1.3.4.1. Rousseau

"On suivra exactement mon manuscrit, l'orthographe, la ponctuation, même les fautes sans se mêler de rien corriger". Tel est le vœu que Jean-Jacques prononce à l'occasion de l'impression de la "Nouvelle Héloïse", le 14 mars 1759. Cette réclamation semble n'avoir pourtant eu que peu d'effet, et s'il est une constante dans la vie du philosophe, c'est la trahison dont il a fait sans cesse l'objet (15). Si l'auteur a pu gagner la confiance de l'éditeur hollandais Marc-Michel Rey, il sera

constamment en bute aux agissements des plagiaires. L'édition originale du "Contrat Social", en dépit des précautions de Rey, sera par exemple, contrefaite au moins neuf fois en 1762. Quant au "Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes", une version pirate en circulait déjà avant que l'édition de Rey ne parvienne à Paris. On comprend dans ces conditions que les bibliographes aient eu un mal extrême à sérier les différentes éditions de Rousseau. On réalise surtout - et c'est la conséquence la plus fâcheuse - que, Rousseau, confronté à ce jeu dont les règles lui échappaient en partie, se soit senti au plus haut point dépossédé de sa pensée.

1.3.4.2. Voltaire et ses éditeurs

Voltaire montre certainement plus d'habileté pour naviguer dans ce monde marqué par la loi du négoce. On sait qu'il ne se souciait guère des rétributions qu'il pouvait tirer de ses écrits, mais qu'il en surveillait attentivement l'impression. Il exigeait toujours qu'on lui procurât quelques exemplaires, qu'il se chargeait d'adresser à des lecteurs attentifs. Sa correspondance avec son éditeur genevois Gabriel Cramer en fait foi. L'auteur n'hésita pas toutefois à encourager des contrefaçons de son oeuvre, et même à contracter avec les libraires hollandais, qu'il décria un temps.

Nous voudrions ici, pour illustrer cette ambiguïté, évoquer le destin d'un pamphlet que Voltaire rédigea en 1770, "Dieu, réponse au Système de la Nature". La parution de l'ouvrage du baron d'Holbach, le "Système de la Nature", édité par les soins de Rey, fit l'effet d'une véritable bombe. Les thèses matérialistes y étaient développées dans leurs conséquences les plus radicales. A tel point que Voltaire s'en alarma et jugea opportun de produire une réfutation de cet écrit qui mettait en péril l'activité en France du parti philosophique.

L'origine de cette recherche nous a été fournie par la consultation d'une exemplaire de la Bibliothèque de Grenoble, dans lequel le texte de Voltaire est relié à la suite de l'édition originale de l'oeuvre du baron d'Holbach. Une telle association ne semble pas être exceptionnelle : J. Vercrussse a signalé des cas similaires (16). L'examen matériel de l'ouvrage nous révèle pourtant des différences notables. Le papier utilisé n'est pas le même, ni le système des signatures. Il est probable qu'on a adjoint à la première édition de Rey l'édition réclamée par Voltaire à Cramer de son opuscule. La correspondance avec l'éditeur en témoigne, ainsi que la présence en première page d'un bandeau gravé, que l'on retrouve dans les "Questions sur l'Encyclopédie", éditées par le même Cramer.

Ce qui pose problème, c'est que cette association aurait pu être le produit du même éditeur, à savoir M.M. Rey. Car Voltaire, bien qu'il ait dirigé ses foudres contre le libraire hollandais, lui confia l'impression de plusieurs écrits subversifs, parmi lesquels cette "Réponse".

Après avoir examiné les exemplaires disponibles à la Bibliothèque Nationale (Res. Z. Beuchot, 290, 1144 et 1145), nous pouvons établir, qu'en dépit de différences textuelles négligeables, Voltaire a également donné son texte à Rey, peu de temps après son impression par Cramer. Dans la première édition, la "Réponse" voisine avec l'article "Fonte : art de jeter en fontes des figures considérables d'or ou de bronze" alors que dans les éditions ultérieures, on trouve également associés "Pensées détachées sur l'Abbé de Saint-Pierre", "Au Roi en son conseil", et les "Anecdotes sur Fréron".

Cette analyse bibliographique sommaire lève en partie un voile sur les liens complexes qui règlent à cette époque la circulation des textes. Certains éditeurs, comme Rey qui avait obtenu la faveur de Rousseau, durent minimiser leurs différends avec leurs homologues français. L'éditeur Duchesne était son correspondant à Paris et vider la querelle sur le plan juridique aurait nui à leurs intérêts mutuels (17). On saisit également que pour appréhender la réalité de la transmission, on ne peut faire l'économie d'une analyse poussée de la condition matérielle de l'auteur et des réseaux de diffusion, face auxquels ce dernier découvre souvent, avec malheur, les limites de sa liberté.

NOTES :

1. P. Dibon. Les échanges épistolaires dans l'Europe savante du XVII^e siècle. Revue de synthèse, III^e s. n° 81-82. Janvier-juin 1976. pp. 31-50.
2. Peireisc. Lettres à Naudé. Ed. par P. Wolfe. Paris-Seattle-Tubingen : Biblio 17, 1973.
3. A. Barnes. Jean Leclerc et la République des Lettres.
4. Voir Gassendi : Vie de l'illustre N.C. Fabri de Peiresc. Paris, Belin, 1992. 351 p.
5. Peireisc. op. cit. p. 65
6. Peireisc. op. cit. p. 23.
7. Annales des Minimes de la Province de France (1756). Bibl. Mazarine. Paris, ms 2429.
8. Voir W. Kirsop. Bibliographie matérielle et critique textuelle : vers une collaboration. Paris : Lettres Modernes, 1970. pp 61-74.
9. R. Pintard. Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle. Paris-Genève : Slatkine, 1983. p. 95.
10. R. Pintard. op. cit. p. 95
11. C. Jolly. L'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite. Pref. à : G. Naudé. Advis pour dresser une bibliothèque. Paris : Aux Amateurs de livres, 1990. p. V-XXIV.
12. Histoire littéraire de la Congrégation de Saint Maur. Bruxelles, 1770. pp 53-54.
13. E.T. Dubois : l'Etablissement des textes, édition et traduction. In : Actes du 6^e colloque de Marseille, Centre méridional de rencontres sur le 17^e siècle, 1976. p. 107.
14. A.G. Hamman. op. cit. p. 107.

15. B. Gagnebin. Jean-Jacques Rousseau trahi. In : Humanisme actif : mélanges offerts à Julien Cain. Paris : Hermann, 1968. T.1. p. 170.

16. J. Vercruysse. Bicentenaire du "Système de la Nature" : Textes holbachiens peu connus. Paris, Lettres Modernes, 1970. p. 72.

17. Y.Z. Dubosq. Le Livre français et son commerce en Hollande de 1750 à 1780. Paris, 1925. p. 99

1.4. L'âge d'or de la collaboration

Le 19^{ème} siècle et les pratiques éditoriales qui s'y découvrent ne retiennent pas souvent, aux dires des historiens du livre, une attention suffisante. On peut évidemment par goût personnel préférer les impressions des siècles précédents, que l'ère de la reproduction industrielle va reléguer au rang des vestiges précieux. Mais on se méprendrait sûrement à ne retenir comme trait distinctif que l'émergence de l'industrialisation. Le troisième tome de l'«Histoire de l'Edition Française» a déjà livré des données passionnantes sur le paysage de la circulation du livre au «temps des éditeurs». Relevons ici quelques points. La vente des biens des émigrés, lors de la Révolution Française, a provoqué l'arrivée d'une quantité prodigieuse de livres sur le marché. On s'emploie à les stocker et à les décrire. Les premiers libraires-érudits - on songe ici à De Bure ou Van Praet, qui fondera la Réserve de la Bibliothèque Nationale - ouvrent donc la voie à des générations de bibliographes, comme l'éminent J.C. Brunet, et pus tard, Quérard (1).

Que leur activité soit souvent limitée à une perspective purement bibliophilique, on ne saurait s'en étonner, mais rien ne nous autorise à la tenir pour autant insignifiante. La bibliophilie, culte de l'objet-livre, trouve en ce siècle son acmé. Les qualificatifs ne manquent pas pour en désigner les tenants : bibliomane, bibliopathe, voire bibliotaphe. Il y eut bien sûr les authentiques, et ceux qui, se prenant pour Nodier, plagient sans finesse et sont voués à la raillerie.

A côté de ce courant, qui influencera des éditeurs, vouant leur production à une clientèle de «happy-few», on voit aussi se développer un savoir plus rigoureux en matière d'histoire des textes. Si l'on considère les travaux de Lachmann en Allemagne, ou ceux de Gabriel Monod, cofondateur de la Société de linguistique de Paris en 1867, on s'aperçoit que la philologie a gagné en maturité. Dans cette perspective d'une approche scientifique des textes, il nous faut aussi mentionner la fondation en 1821, de l'Ecole de Chartes : la mémoire, désormais «nationalisée», a besoin d'un personnel capable de la conserver et de l'activer. Mais notre curiosité s'attachera essentiellement aux liens qui se nouent entre des personnages parfois marginaux. A côté des «grands» éditeurs, parviennent à subsister quelques francs-tireurs, prêts parfois à tout sacrifier à la passion de la pièce rare, rééditée avec soin.

1.4.1. Fondation de l'Ecole de Chartes

Cette fondation est due à une ordonnance royale du 22 février 1821. L'Ecole est, comme le rappelle H.J. Martin (2), «fille du roi Louis XVIII et aussi contemporaine des débuts du mouvement romantique». L'objectif qu'elle se propose paraît simple : former des érudits capables d'inventorier et de traiter l'énorme masse des documents rassemblés dans les dépôts, en les initiant à la paléographie et aux méthodes philologiques. Cette place qu'avait occupée auparavant des

ordres religieux comme les Bénédictins, est désormais vacante. Les “archivistes paléographes” doivent à présent prendre le relais. Cette intention louable rencontrera pourtant un obstacle de taille : on n’avait pas prévu d’emplois pour les élèves et ce n’est que dans le dernier quart du 19^{ème} siècle que des chartistes purent exercer dans les bibliothèques (3).

Si nous souhaitons percevoir plus finement la réalité des bibliothèques françaises en cette période, il faut insister sur ce mouvement de professionnalisation qui s’amorce, mais tenir compte aussi de la persistance de traditions. Les postes de bibliothécaires, s’ils étaient parfois confiés à d’authentiques savants, comme les frères Champollion, permettaient souvent aux hommes de lettres de poursuivre tranquillement leur carrière, quant ils n’abritaient pas tout bonnement des incapables liés aux divers pouvoirs. En effectuant la radiographie de ces destinées singulières, l’“Histoire des Bibliothèques françaises” - en particulier le troisième tome pour la période qui nous préoccupe ici - projette assurément un éclairage nouveau sur les conditions de la vie intellectuelle (4). En tout état de cause, cet enseignement portera ses fruits : il suffit d’évoquer l’immense activité déployée par un Léopold Delisle à la Bibliothèque Nationale. L’Ecole forma aussi un autre rejeton assez singulier, qui devait connaître une aventure fort différente. Il fut l’éditeur de Charles Baudelaire et s’appelait Auguste Poulet-Malassis.

1.4.2. Auguste Poulet-Malassis

“Aurélien Scholl et moi, nous avons eu jadis un éditeur comme on n’en reverra pas de longtemps, jeune, lettré, viveur, riche. Il faisait imprimer ses livres à Alençon, sa ville natale. Il publia dans des conditions exceptionnelles de bon goût les romans de Champfleury, les poésies de Théodore de Banville, celle de Leconte de Lisle, les “Fleurs du Mal” de Baudelaire, les “Lettres sur la Hollande” de Maxime du Camp, etc... etc... Son seul chagrin au monde était de s’appeler Poulet-Malassis” (5).

D’aucuns estiment, comme Monselet, que le patronyme fut un lourd handicap. De cette préoccupation, on en trouve en effet le signe dans le choix de sa marque d’imprimeur. Avant d’adopter le célèbre caducée, Malassis opta, en matière de jeu, pour un emblème figurant un poussin perché sur un bâton. De là à trouver dans cette difficulté la source de ses déboires, il y a un pas que nous nous garderons de franchir. Nous souhaitons plutôt considérer les conditions de sa formation, qui confère à sa production une allure si originale.

L’essentiel de la vie et de l’œuvre de l’éditeur nous sont connus par la correspondance qu’il entretenait avec des figures littéraires éminentes de son temps et plus près de nous, par les travaux de R. Jouanne et de J.J. Launay (6). Il est dommage d’ailleurs que l’on ne retienne que le parfum de scandale associé aux publications qu’il réalisa en Belgique et à quelques procès retentissants.

Malassis fut avant tout un fin lettré, conjuguant “audace et érudition” (7). Descendant d’une famille d’imprimeurs, il reprendra l’activité de la maison familiale, après s’être mêlé le temps de ses études, à la bohème littéraire parisienne. Cette fréquentation ne sera pas sans lendemain. Souvent l’éditeur sollicitera ses amis parisiens, Charles Asselineau, conservateur à la Mazarine, le chartiste Léo Lacour ou Lorédan Larchey, qui lui fournissent des textes, publiés dans le “Journal d’Alençon”. Une étude bibliographique conséquente, comme celle de M. Launay (8) indique d’ailleurs les tirés à part réalisés sur la base de ces publications. A ces relations, il demandera également, le cas échéant, des préfaces à certaines rééditions. C’est le cas pour le “Marfore” de Gabriel Naudé, opusculé introuvable dont Malassis fit l’acquisition en 1868 lors d’une vente publique. Il en confia la notice introductive à Charles Asselineau. L’introduction du bibliothécaire signale le goût de l’époque : “cette réimpression est plus qu’une édition nouvelle : c’est une résurrection. Ce livret, premier ouvrage de la jeunesse de Naudé, est devenu si rare, qu’on commençait à douter qu’il existât” (9).

On pourrait ainsi égrener la longue liste des collaborateurs éclairés dont il s’entoura. Ceci ne saurait pourtant faire oublier que Poulet-Malassis avait lui-même, en matière d’établissement des textes, des notions assez précises, comme le révèle par exemple la préface qu’il donna à l’édition réalisée par ses soins du “Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps tirés des secrets cabinets des sieurs de Sygogne, Régnier, Motin, Berthelot, Maynard....” (10). D’entrée, l’éditeur y indique que la copie en a été collationnée “avec soin et fruit sur le texte de deux éditions originales”. Plus intéressante est la manière dont il redresse les fautes : “la faute est fréquente dans ce recueil, elle s’y présente à chaque page, c’est un terme hors du sens de la phrase, et qui peut rappeler la vraie leçon par consonance”. Les exemples abondent qui prouvent que Malassis avait procédé à un véritable travail de lecteur, en réel connaisseur de la poésie française : “la leçon intelligible, la leçon vraie ne se présente le plus souvent qu’à une troisième ou quatrième lecture, quand le mot obscur fait tache en quelque sorte sur l’épreuve nettoyée”.

Ajoutons, pour conclure cette trop brève évocation, qu’il utilisa cette érudition non seulement pour ses propres publications, mais qu’il l’a mise aussi au service d’autres libraires comme Isidore Liseux. Ainsi, retrouve-t-on son nom dans diverses éditions que ce dernier produisit : “Molière jugé par ses contemporains”, “Point de lendemain” de Vivant Denon, ou les “Epistres amoureuses” d’Aristenet.

1.4.3. Jules Gay et Isidore Liseux

J. Gay fut parfois le complice de Poulet-Malassis pour certaines éditions. Il sera d’ailleurs condamné avec lui le 12 mai 1865 par la 6ème chambre correctionnelle. Son “immoralité” lui vaudra alors quatre mois de prison et une amende de 500 francs. Gay n’a sans doute pas l’étoffe du bouillant éditeur alençonnais. On a pu contester ça et là ses talents de bibliographe. Il n’en reste

pas moins une figure d'éditeur curieux. Sa production, contrée sur des textes libertins d'inégale valeur, s'ouvre à de multiples horizons. Il édite dans de petits formats très soignés des oeuvres de Molière ou de poètes tombés dans l'oubli. Il publie en 1865 la lettre de Christophe Colomb sur la découverte du Nouveau Monde. La Bibliothèque de Grenoble conserve une partie d'une correspondance qu'il entretenait avec H. Gariel, le conservateur de l'époque. Elle a pour objet le prêt d'un ouvrage conservé dans le "Fonds Alliey", consacré au jeu d'échec. Il s'agit du "Jeu des eschets" de Vida que Gay publia en 1861. A lire ces quelques lettres, on s'aperçoit que si l'idée de contrat était loin d'être entrée dans les moeurs, les discussions étaient parfois âpres.

1.4.3.1. Un honnête homme curieux

On ne sait quasiment rien de la vie d'Isidore Liseux, sinon qu'il mourut dans la misère au cours de la dernière décennie du 19^e siècle, après avoir été salué par quelques bibliophiles comme un des princes de l'édition. Octace Uzanne l'a décrit ainsi : "un éditeur qui est, à mon sentiment l'honnête homme le plus désintéressé de l'heure actuelle, et qui eût reçu des témoignages publics d'estime à Sparte pour son érudition profonde et la philosophie de son existence ; un extravagant de sagesse qui aurait dû vivre au temps des Saumaise, des Beyle et des Ménage...." (11).

Le catalogue des "livres curieux tirés à petit nombre sur papier de Hollande" en 1880 est révélateur de l'éclectisme de Liseux. On y trouve pêle-mêle les réflexions d'Henri Estienne sur "La Foire de Francfort", l'"Advis" de Naudé, le traité d'un obscur jésuite, le R.P. Sinistrari, "De la démonialité et des animaux Incubes et succubes" ou l'"Heptaméron" de la reine Marguerite de Navarre. Un nom revient souvent dans ces ouvrages, celui d'Alcide Bonneau, qui traduisait les textes latins ou italiens et livrait de savantes introductions. Ces préfaces furent d'ailleurs réunies dans un volume intitulé "Curiosa". la marque du libraire est également intéressante : elle comporte cette légende sévère, "Scientia duce". S'agit-il d'un clin d'oeil ironique en une époque où le positivisme s'est déjà manifesté, ou plus simplement d'une provocation au désir de connaissance ? Toujours est-il que les choix éditoriaux de Liseux indiquent une volonté de garder vivant un lien, en jetant des ponts entre le passé et le présent.

1.4.3.2. Une édition de Chorian

A son actif, il faut également mettre une tentative d'éclaircissement sur un des mystères de la littérature érotique, à savoir les conditions de publication de l'"Aloysia Sigea" de Nicolas Chorian. Liseux réédita plusieurs fois ce texte, un des "best-sellers" du libertinage, publié au 17^e et au 18^e siècles dans des formes souvent fantaisistes. L'éditeur avait pu prendre Brunet en flagrant délit d'inattention. La description que le "Manuel" du grand bibliographe donnait de l'édition originale ne pouvait correspondre qu'à une contrefaçon hollandaise : la présence de réclames à chaque page l'attestait. Liseux poussa encore plus loin le scrupule en comparant les caractères de l'exemplaire qu'il détenait avec ceux utilisés pour l'impression d'un ouvrage précédent de Chorian

relatif aux antiquités de la ville de Vienne. Il en attribua donc la responsabilité à l'imprimeur lyonnais C. Baudrand. Il est probable en définitive qu'il se soit égaré dans cette mise au point, et que l'édition originale ait été réalisée pour le compte du libraire grenoblois Nicolas. Nous ne retiendrons pourtant ici que l'application dont il fit montre dans sa tentative et qui le situe comme un des ancêtres de la bibliographie matérielle.

1.4.4. Le beau texte exige une belle présentation

On a évoqué plus haut le "bon goût" de Poulet-Malassis. Il nous semble que ce souci de la forme, partagé par quelques éditeurs, ne répond pas seulement au seul appel d'une clientèle de bibliophiles. C'est en quelque sorte, un honneur que ces artisans rendent à l'oeuvre, c'est le gage de leur fidélité à la littérature. Il est intéressant à cet égard de parcourir le bref opuscule intitulé "Le Livre du bibliophile", dû à l'éditeur Alphonse Lemerre (12). Il s'ouvre sur un chapitre consacré au texte. "Etablir un texte est d'une importance évidente. C'est là le but unique d'une réimpression et les soins plastiques si complexes dont ce texte va être l'objet ne tendront qu'à le mettre en lumière selon toutes les convenances et par conséquent, avec une parfaite beauté". Les quelques règles énoncées pour aboutir à cette perfection témoignent d'une réflexion qu'on pourrait poursuivre avec bonheur aujourd'hui. Lemerre s'insurge en particulier contre cette volonté de mettre au goût du jour et de prendre par exemple de grandes libertés avec la ponctuation. Une telle volonté, on le sait, trouve toujours son alibi dans une ignorance prêtée sans preuves aux classiques. En réalité, "un souci de cette nature (celui des points et des virgules) n'est pas plus nouveau que ce soin de la forme qui surprend si fort le public chez les poètes modernes et qui est commun aux vrais poètes de tous les temps" (13).

On notera à ce point comment le souci de l'authenticité peut virer au culte de la forme. Il n'est certes pas admissible de reprocher à ces éditeurs d'ignorer des méthodes d'établissement du texte qui n'existaient pas encore. De ce point de vue, le recours à la dernière édition publiée du vivant de l'auteur, "toutes les fois que cette édition a été revue ou tout au moins avouée par lui" (14), est probablement le lot commun et l'expression d'une limite. On ne peut pourtant s'empêcher de relever qu'en sacrifiant à la pureté de l'aspect, signe de la dévotion au grand écrivain, certains éditeurs ont, en dépit de leur savoir, manqué quelque chose de l'histoire de la transmission. Des lacunes de cette appréhension, nous trouvons également trace dans l'activité de commentaire qui accompagne les textes ressuscités.

1.4.5. De la préface savante

L'inventaire, la classification supposent une rigueur - qualité que l'on prête assurément au bibliographe - qui doit fatalement engendrer la lassitude. Doit-on s'étonner alors de voir parfois poindre, dans l'exercice de cette activité sérieuse, un brin de fantaisie ? Celle-ci répond aussi à notre avis, à une autre nécessité. Les bibliographes du 19^e siècle ont vu défiler entre leurs mains

des quantités considérables de livres, certains amateurs ont constitué des collections inimaginables aujourd'hui. Ceci ne calme pourtant pas la crainte de voir un livre manquer à l'appel, ni ne diminue l'espoir de réaliser la bibliothèque totale, celle où tous les livres voisinent en entretenant un discret dialogue. L'activité de quelques érudits prend parfois un tour poétique, dont nous prendrons la mesure dans la préface donnée par Pierre-Gustave Brunet, alias Philomneste Junior, au "Traité des trois imposteurs" (15).

1.4.5.1. Imposteurs et Cie

Ce livre, édité par Poulet-Malassis, est remarquable d'abord par sa composition : le traité lui-même, texte latin et texte français en regard, occupe les pages 1 à 65. Il est précédé d'une notice de 56 pages et suivi de 44 pages de pièces justificatives. Comment s'expliquer l'hypertrophie de l'apparat ? Il s'agit d'un texte mythique, dont beaucoup ont fait mention, mais que personne ou presque n'a jamais vu. Philomneste, en cinq sections étourdissantes de virtuosité, va donc écrire le roman d'une énigme, en traitant aussi bien des auteurs auxquels on a attribué le traité que des livres ayant un titre analogue. Il apparaît à ce point que l'objet initial n'est plus qu'un prétexte et que l'érudition, dans un agencement renversant de métonymies, s'affole progressivement. On trouve par exemple, au milieu de cette "mise en lumière", l'histoire d'un officier allemand qui voulait vendre un imprimé et deux manuscrits après le pillage de Munich. Il se serait fait prêter le fameux traité, l'aurait traduit, puis rendu. La conclusion nous révèle que l'ouvrage en question n'avait aucun rapport avec le texte publié.

1.4.5.2. Spinoza

Une question "sérieuse", au regard des historiens des idées, aurait pu surgir ici : qu'est-ce qui en a autorisé l'attribution à Spinoza ? On sait aujourd'hui au terme d'une comparaison avec les thèses développées par le philosophe, que ce rapprochement n'a aucun fondement. Mais l'essentiel, pour le bibliographe, tout attaché à sa reconstitution, ne réside pas dans cette interrogation. On a plutôt l'impression qu'il s'agit de tracer autour d'un centre absent des circonférences procurant un indéniable vertige, opération au bout de laquelle on retombe néanmoins sur ses pattes.

Si nous sommes quelque peu attachés à cette histoire, ce n'est pas pour dénigrer le talent du sympathique Philomneste, ni des bibliographes du 19^e siècle en général. Nous souhaitons seulement indiquer les limites à l'intérieur desquelles ce génie s'exerce. L'histoire d'un livre, restreinte à celle des traces écrites, se confond régulièrement pour eux avec l'espace clos de l'écriture et un système de correspondances, digne de Leibnitz où chaque "substance individuelle" exprime à sa façon la totalité. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir ignoré les livres où sont relevées les fautes des typographes ou les inepties des correcteurs. Mais cette activité concrète s'effectue sans doute pour ces esprits remarquables dans une autre sphère. Gardons nous toutefois de jeter la pierre à ces passionnés du livre. Non seulement ils ne l'ont pas traité, ainsi qu'on l'indique

rapidement, comme un pur fétiche, par sensibilité à sa reliure ou à la largeur de ses marges, mais ils ont également consacré de vifs efforts à rendre accessible la littérature de leur temps et une tradition menacée sans cesse de sombrer dans l'oubli.

NOTES :

1. Sur ce point, voir : F. Barbier, H.J. Martin ou qu'est-ce que l'histoire du livre ? Préfaces, n°17, février-mars 1990. p. 106.
2. H.J. Martin. Les Chartistes et les bibliothèques. In : Bulletin des Bibliothèques de France. 1972. p. 529.
3. H.J. Martin. op. cit. p. 531.
4. Histoire des Bibliothèques françaises. Paris : Promodis T3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle sous la direction de D. Varry.
5. Ch. Monselet. Curiosités littéraires et bibliographiques. Paris : Libr. des bibliophiles, 1890. p. 69
6. R. Jouanne. L'archiviste départemental et la vie littéraire. In : Les Chartistes et la vie moderne. Paris, 1938, pp 81-89
- J.J. Launay. Le charme discret de la bibliophilie (A. Poulet-Malassis) et impressions, publications, écrits d'A. Poulet-Malassis. Bulletin du Bibliophile, 1979-1980.
7. H.J. et O. Martin. Le Monde des éditeurs. Histoire de l'édition française, T.3.
8. J.J. Launay. op. cit.
9. G. Naudé. Le Marfore. Paris, 1620-1868.
10. Le cabinet satyrique... (Poulet-Malassis), l'an 1864.
11. O. Uzanne. Nos amis les livres. Paris : Quantin, 1886.
12. Le livre du bibliophile. Paris : A. Lemerre, 1874.
13. op. cit.
14. op. cit.
15. Le traité des trois imposteurs (de tribus impostoribus MDIIC) : Paris, à la Librairie de l'Académie des Bibliophiles. Bruxelles, chez A. Bluff, 1867.

2. LES FORMES MODERNES DE L'ÉDITION

2.1. L'ère de la "reproculture"

“Au commencement, il y eut la reproduction des textes, avec un alibi au dessus de tout soupçon : l'héritage !... Le système de reproduction a été et reste la forme la plus commune de l'instinct éditorial” (1). Philippe Schuwer, qui a introduit le concept de “reproculture”, trace justement le cadre préalable à toute discussion sur les réimpressions et rééditions. Ce phénomène marque de son empreinte toute l'histoire de la production du livre, et s'il prend parfois une extension énorme, c'est plutôt les formes revêtues par cette multiplication qu'il faut interroger. Dans les premiers mois de l'année 1992, on a vu ainsi apparaître en France sept nouvelles collections qui tentent “de se frayer une voie (de plus en plus embouteillée) entre le poche et la Pléiade” (2). L'apparition de ces objets mixtes, qui louchent vers l'édition savante, est un signe des temps. Nous n'entreprendrons pas ici le recensement de toutes les variantes de la “reproculture”. Si nous abordons la question de la réimpression, c'est parce que les bibliothèques sont souvent sollicitées à cette fin et qu'il nous faut, dans le cadre de ce travail, déterminer si les “reprints” permettent une transmission de texte de qualité. Nous n'offrirons pas également un tableau détaillé des pratiques de ce secteur industriel, cette analyse ayant été produite récemment (3). Il nous paraît plus à propos d'interroger, à partir des réflexions contemporaines sur la forme du livre, cet objet étranger, produit neuf qui se pare des allures de l'original.

2.1.1. Question de définition

Nous soulignerons d'abord que le terme de “reprint” qui s'est imposé est, dans une perspective bibliographique, que nous développerons dans les chapitres suivants, une désignation impropre. Veut-on prendre le terme “réimpression” dans son sens véritable, il faut alors considérer que l'impression d'un ouvrage implique, pas seulement à l'âge artisanal, la composition du texte. Si cette composition originale a été conservée et qu'on produit à partir de cette matrice une nouvelle série d'exemplaires, le terme usité est alors adéquat. Dans le cas du “reprint”, la réalité est toute autre. Il s'agit le plus souvent de la reproduction photographique d'un exemplaire particulier d'une édition donnée. Ces distinctions ne sont pas sans importance, notamment dans le domaine du livre ancien. Les spécialistes de la bibliographie matérielle nous indiquent en effet, qu'à l'intérieur d'une même édition, les exemplaires peuvent présenter des écarts considérables.

Faire comme si le premier exemplaire venu, trouvé dans la bibliothèque la plus proche, était représentatif de toute l'édition, c'est pour le moins méconnaître une évidence, et laisser croire que la photographie donne une réplique exacte de l'“originale”, est un peu abusif. Certains éditeurs ont néanmoins l'honnêteté de signaler leurs sources. Ainsi J. Vercruysse qui a présenté l'édition en

fac-similé chez Slatkine de l'”Histoire comique de Francion”, précise-t-il en avertissement qu'il a pu trouver non sans mal, un exemplaire complet de l'édition de 1623 à la Bibliothèque Universitaire de Harward.

Cette mise au point effectuée, on peut questionner l'utilité du “reprint”. Une des particularités de ce phénomène se trouve dans l'utilisation de techniques de reproduction efficaces dans des circonstances historiques précises. Si les réimpressions anastatiques, réalisées dès le 19^e siècle, ainsi que l'emploi de la photolithographie, ne permettaient que des tirages limités, le développement de l'”offset” au début du siècle, a donné à l'activité de reproduction une nouvelle ampleur. L'efficacité de ce procédé donnera toute sa mesure dès 1940, puis dans les années qui suivent la première guerre mondiale. Des programmes de réimpression sont lancés aux Etats-Unis puis en Europe, afin de relancer les activités de recherche et de sauvegarder le patrimoine, dans une situation marquée par la pénurie d'ouvrages (4). De ce point de vue, on peut considérer les “reprints” comme d'honnêtes supports de substitution. Ils aident fréquemment à compléter des séries où un exemplaire fait défaut ou à limiter la consultation d'un ouvrage, dont l'édition originale est en piètre état. En remettant à disposition des lecteurs des ouvrages devenus rares, comme certaines bibliographies de référence, l'industrie du “reprint” fait incontestablement oeuvre utile.

2.1.2. “Pillage des fonds” et contrats

Comment expliquer dès lors les réticences fréquemment manifestées par les bibliothécaires à l'égard de ces objets ? Que suspecte-t-on a priori dans ce mode d'édition ? Plusieurs motifs nous semblent être devoir ici invoqués. Bien que le “reprint” rende service, “la vocation de ces firmes n'est pas avant tout de fournir des instruments de travail à des chercheurs” (5). La finalité lucrative de l'opération est indéniable. Nombre d'éditeurs ont trouvé là l'opportunité de réaliser à moindre frais des profits avantageux. Très souvent, les titres proposés séduisent une clientèle, attirée notamment pas le régionalisme, et l'on se procure aisément une première édition tombée dans le domaine public. Ainsi, l'expression “pillage des fonds”, bien que l'éditeur n'ait pas forcément recours à une bibliothèque, trouve-t-elle son fondement.

A cette réalisation facile d'un gain, il y aurait sans doute peu à objecter, si quelques règles fixaient le jeu. Or, en la matière, on s'aperçoit que c'est plutôt l'absence de contrat qui fait loi. L'éditeur se refuse souvent à verser un pourcentage de son bénéfice, voire même de déposer à la bibliothèque quelques exemplaires de son livre. Il est vrai qu'en dehors de quelques recommandations récentes de la Direction du Livre, conseillant de s'orienter vers la notion de “taxe de reproduction” (6), le flou le plus artistique semble régner.

Nous ne connaissons à vrai dire que très peu d'exemples de contrats passés en bonne et due forme entre la bibliothèque et l'éditeur. Une solution a été trouvée par la Bibliothèque de Roanne, qui a autorisé la reproduction d'un ouvrage ancien par les Editions de la Tour, moyennant le dépôt de plusieurs exemplaires et le versement d'un pourcentage conséquent du produit de la vente, somme réaffectée aux opérations de sauvegarde du patrimoine.

Les conditions de prêt de l'ouvrage sont aussi rarement définies clairement. On doit parfois s'étonner du fait que l'éditeur obtienne l'autorisation de dérelier un ouvrage. Qu'il finance ensuite une nouvelle reliure, n'y change rien. Quand bien même la reliure ne serait pas d'époque, elle est une partie indissociable de l'objet matériel et renseigne à ce titre sur son histoire.

2.1.3. Médiocrité de la reproduction

On peut objecter évidemment que la mise à plat des feuillets est impérative si l'on souhaite obtenir un cliché correct. On serait presque tenté d'acquiescer, à considérer la médiocre qualité de certaines reproductions photographiques. Dans de nombreux cas, le texte semble s'évanouir vers la marge intérieure. Quant au traitement de l'illustration, il se révèle quelquefois stupéfiant. Nous nous souvenons avoir eu entre les mains un exemplaire "reprint" des "Emblèmes" d'Alciat, réalisé dans le cadre d'un concours organisé par la D.B.M.I.S.T., il y a quelques années (7). Le rendu était dans l'ensemble gris, quand le trait de la gravure ne disparaissait pas tout bonnement. A ce sujet, P. Schuwer note ceci : "le clonage, enfin, représente une autre forme d'édition-reproduction : c'est le fac-similé qui existe de longue date, mais les clichés en cuivre aussi finement gravés fussent-ils, massacraient naguère la typographie et plus encore es subtilités des gravures. La photogravure sur films, la prééminence de l'impression en offset contrèrent ces défauts, sans pouvoir restituer la profonde matité de l'encre, l'intime pression des caractères qui investit le papier sur les originales" (8).

A insister sur ces questions d'esthétique - à entendre ici dans son sens étymologique - nous prenons le risque de passer pour un bibliophile aux vues étroites. Tel n'est pourtant pas le cas : les orientations actuelles de l'histoire du livre nous confirment dans cette option, à savoir que les textes que nous conservons sont inscrits dans des formes déterminées sur certains supports matériels, et qu'il nous faut les préserver dans cet état. Aucun élément n'est indifférent et s'il ne dévoile pas immédiatement sa signification, il peut, un jour ou l'autre, être pour le chercheur source d'enseignement.

A cet égard, on peut affirmer que rien ne peut se substituer à la consultation de l'original. Le principal reproche à adresser au "reprint" ou à l'édition fac-similé, est de tenter de se faire passer pour l'original, sans en détenir à aucun moment le pouvoir évocateur. Les moyens techniques permettent parfois à grands frais de satisfaire une passion bibliophilique. Mais pourquoi investir

par exemple dans la reproduction d'un incunable, même tirée à petit nombre d'exemplaires sur papier d'Arches, alors qu'on sait d'entrée que le produit final ne sera jamais qu'une vague approximation ? S'il faut délibérément copier, autant que la copie s'indique comme telle et témoigne si possible d'une certaine originalité.

Pour terminer sur ce point, nous mentionnerons simplement l'aspect juridique de la question. La reproduction de la composition du texte n'est pas reconnue par la jurisprudence comme une oeuvre, et aucun droit ne s'y attache donc. Néanmoins, en 1982, la Cour de Cassation a estimé que "la reproduction photographique en tant que procédé servile dans le cas où il prévoit d'obtenir à un prix de revient inférieur à ceux des produits copiés, constitue un acte de concurrence déloyale" (9).

2.1.4. Quelle alternative ?

Pour achever cette critique, retenons que cette forme de reproduction constitue souvent le degré zéro de l'édition. La duplication à l'identique s'épargne le plus souvent le travail qui consiste à situer une version d'un texte parmi la multitude des versions qui définissent son histoire. Ajoutons à décharge que ce n'est pas l'apanage du "reprint". On peut aussi se demander si tous les textes méritent une édition dite "savante". La réponse tombe sous le sens : évidemment, non. Nous concédons aussi qu'il est parfois plus urgent de les livrer au public, sans qu'un réel travail d'établissement ait précédé la publication. Quelques exemples viennent à l'appui de cette thèse. Nous avons cité précédemment l'édition Slatkine de l'"Histoire comique de Francion", préfacée par J. Vercruysse, un des bibliographes matériels les plus actifs. L'honnêteté foncière de cette entreprise tient dans le fait qu'à aucun instant, elle ne se fait passer pour "une édition vraiment scientifique qui réponde aux exigences de la bibliographie et de la textologie de notre époque."

2.1.4.1. Des éditions presque savantes

Celle-ci suppose principalement deux choses : le refus des altérations visant moderniser le texte et la consultation de plusieurs exemplaires d'une même édition. L'objectif est clairement avoué : il s'agit de parer au plus pressé. Ce souci se retrouve dans l'édition procurée par Vercruysse chez Kraus-Thomson, d'une série intitulée "Les Voltairiens". Une préoccupation analogue animait la collection "Bibliothèque introuvable" éditée par les "Lettres Modernes" : "l'exégèse y sera toujours discrète, car nous ne prétendons pas établir des éditions critiques savantes, mais simplement mettre l'accent sur le texte même, rendu tout à la fois accessible au profane et utilisable par le spécialiste" (11).

Cette leçon de rigueur et de simplicité fait aujourd'hui école. Nous citerons en exemple la collection du "Corpus des oeuvres philosophiques de langue française" éditée par Fayard sous la direction de Michel Serres. Les textes sont recomposés pour faciliter la lecture, mais

volontairement dépourvus d'apparat critique. l'ambition de se tenir à la limite de l'édition savante ne va toutefois pas sans problèmes. Ainsi, dans l'édition du "Système de la Nature" de d'Holbach publiée en 1990, l'éditeur scientifique nous offre une notice liminaire indiquant qu'elle connaît parfaitement la bibliographie des écrits de l'Encyclopédiste. La justification du choix laisse pourtant songeur : l'exemplaire choisi appartient au second tirage de 1781, "la dernière (édition) parue du vivant de d'Holbach". Cette démarche laisse entrevoir la possibilité d'un authentique travail critique, mais la forme même adoptée par l'éditeur ne conduit-elle pas à se référer à l'idée antique du "bon exemplaire" ?

2.1.5. L'édition de poche : édition du pauvre ?

Notre objectif n'est aucunement ici d'esquisser une analyse du phénomène "poche" en général. Un recensement préalable des collections existantes serait indispensable et il faudrait également mettre en rapport les stratégies économiques et éditoriales des maisons concernées. Pourtant, comme ce type d'édition a une place considérable dans la "reproculture", il doit au moins être mentionné. Nous ne soulèverons qu'un problème : ces éditions ont-elles un rapport ou non avec le travail d'édition critique ? La disparition de certaines collections réputées comme les classiques Garnier (12) peut être comprise comme un symptôme : le mouvement général est loin d'aller vers une plus grande attention au texte. Cette affirmation doit être modulée immédiatement. On est surpris à la lecture des compte-rendus critiques lors de certaines parutions, de l'extrême diversité du paysage éditorial : une Pléiade pourra être "baclée", un Garnier-Flammarion particulièrement soigné. Dans un cas, on refait une traduction, dans un autre, on se bornera à reproduire à l'identique une traduction contestée du 19^e siècle.

Mais s'en tenir à la constatation de cette diversité est un peu court. Il semble que la mauvaise qualité qu'on reproche aux éditions de poche soit liée à plusieurs facteurs. Interviennent ici les problèmes techniques. Avec la généralisation de la photocomposition, la seule qualification requise a désormais été l'utilisation du clavier de la machine, alors qu'à l'époque de l'impression ligne par ligne, ou caractère par caractère, un travail de correction des fautes pouvait s'effectuer à l'imprimerie. Quant au recours aux universitaires, sollicités pour une préface, il semblerait que leur rémunération soit souvent médiocre, et que la relecture des épreuves soit faite par pur désintéressement.

2.1.5.1. Proust dans le domaine public

Le plus étonnant pourtant, est que dans certains cas, on ignore délibérément l'existence d'une édition revêtue d'une autorité. Prenons l'exemple de Proust, tombé dans le domaine public en 1987. Trois éditeurs proposent leur "version" de la "Recherche" : Garnier-Flammarion, Bouquins (Laffont) et Folio (Gallimard). Jusqu'alors, c'est l'édition Clarac-Ferré dans la Pléiade qui faisait référence. A cette dernière, vient désormais se substituer le travail réalisé par J.Y. Tadié. Certes,

on peut objecter qu'une édition économique ne vise pas la scientificité, mais que se passe-t-il en réalité ?

M. Berthier, qui a procédé à une comparaison minutieuse des différentes éditions, a relevé quelques points stupéfiants (13). "Ainsi, "Bouquins", en revanche, non seulement reproduit toutes les fautes du texte de la vieille Pléiade, mais laisse passer certaines incohérences ou erreurs si choquantes que l'on se demande si la copie n'a pas été établie à partir du texte encore plus fautif de l'édition NRF ordinaire". "Quant au travail d'annotation, il témoigne parfois d'une grande désinvolture. Proust évoque à un endroit "Gutenberg" et "Wagram", noms donnés aux réseaux centraux téléphoniques parisiens. La note de l'éditeur fournit en toute candeur des renseignements sur l'imprimeur et la bataille !

S'il n'y a pas absence radicale du travail critique - l'exemple de G.F. et de Folio l'illustre -, on se dit que quelques éditeurs seraient cependant bien inspirés en surveillant la besogne et en se référant à l'édition savante disponible. Cette dernière n'est pas possible, on l'a vu, dans tous les cas. Elle fixe pourtant des exigences auxquelles on ne peut éternellement se dérober. Nous souhaitons ici insister sur quelques aspects liés à la "reproculture". Rien n'interdit aux bibliothèques de prêter des ouvrages à fin de réédition. On peut espérer qu'elles agissent de manière à ne pas se laisser déposséder de ce qu'elles conservent. La formule du contrat devrait préciser les conditions de prêt et de restitution de l'objet et pourquoi pas, stipuler un droit de regard sur la qualité du travail accompli. Cette qualité est pour partie tributaire de l'évolution des technologies. Il nous semble que certains moyens comme la numérisation, associée à l'emploi d'un logiciel de reconnaissance optique des caractères, permettent de donner des produits lisibles et non plus des plagats de l'original. Cette condition ne saurait toutefois suffire : l'objet de substitution est une nouvelle édition d'un texte et sa remise en circulation pourrait au moins s'accompagner de quelques rappels sur son histoire. Encore faudrait-il que les éditeurs accordent un crédit suffisant à la recherche bibliographique.

NOTES :

1. P. Schuwer. *Editeurs aujourd'hui*. Paris, Retz, 1987. p. 63
2. N. Herpé. Du neuf avec du vieux. Libération. 11 juin 1992.
3. P.L. Drouhin. Situation de l'édition de reprints - réimpressions en Europe et aux Etats-Unis. Mémoire de D.S.B., 1987.
4. P.L. Drouhin. op. cit.
5. P.L. Drouhin. op. cit. p. 9
6. Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques des bibliothèques en matière de reproduction de documents précieux.

7. Il ne nous a pas été possible d'obtenir davantage de précisions à ce sujet.
8. P. Schuwer. op. cit. p. 67
9. S. Delfante. Les problèmes juridiques liés aux supports de substitution. In : Actes des journées patrimoniales. Arc-et-Senans, 1987. pp 67-68.
10. J. Vercruysse. op. cit. p. XII.
11. Note de l'éditeur
12. Il faut préciser que la fameuse collection à la couverture jaune a disparu pendant quelques années pour réapparaître sous une présentation nouvelle.
13. P. Berthier. Editer Proust. In : Etudes, janvier 1989. p. 83.

2.2. L'offre électronique

Autant l'indiquer d'emblée, il est difficile de porter un jugement mesuré sur ce que l'on désigne par le terme trop général de "nouvelles technologies" et sur leur introduction dans les bibliothèques. Si l'utilisation des mémoires analogiques et numériques au service de l'"édition-diffusion" (1) mobilise d'ardents défenseurs, elle a aussi des détracteurs farouches.

Ces inquiétudes sont compréhensibles pour une part : on peut légitimement redouter que ce nouveau mode de stockage ne dresse davantage de barrières entre le lecteur et le texte original. D'où les multiples recommandations qui émaillent les rapports des groupes de travail de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, afin que les chercheurs puissent toujours avoir accès à l'objet matériel. La crainte se fonde parfois sur des motifs plus obscurs : sentiment diffus des agents de la conservation d'être dépossédés de leur spécificité par l'introduction de techniques qu'ils sont loin de maîtriser ou crainte générale de la pénétration dans un milieu traditionnellement voué à la culture et aux "Belles Lettres" d'instruments qui participent de stratégies économiques considérables. La question est loin d'être simple et nous nous garderons d'entreprendre l'analyse de toutes les incidences. Nous souhaitons simplement donner un court aperçu des nouveaux moyens mis en oeuvre, notamment des postes de lecture assistés par ordinateur, dans le cadre de la Bibliothèque de France. Nous tenterons de voir où réside l'efficacité de ces outils et en quoi ils bouleversent les modes traditionnels de lecture et d'écriture, et plus généralement les rapports auteur-lecteur-éditeur. Enfin, nous mentionnerons les conséquences qu'une telle utilisation provoque dans les relations éditeurs/bibliothèques et les formes juridiques qui peuvent les régler.

2.2.1. Nouvelles mémoires

On peut distinguer les mémoires selon leur support et selon le mode d'inscription et de lecture des données. On obtient ainsi, selon le premier critère, deux familles : les mémoires magnétiques, regroupant bandes, cartes, disques durs et disquettes, et les mémoires optiques, disques de formats variables revêtus d'une couche photosensible, gravés et lus par rayon laser : CD-Rom, vidéodisque, disque optique numérique. Récemment, est apparu un genre mixte : la mémoire magnéto-optique.

Le mode d'inscription est également double : soit analogique, soit numérique. La distinction concerne le traitement du signal électrique qui représente toute information captée. Dans le premier cas, le signal est reproduit pour ainsi dire tel quel, sa nature ne change pas radicalement. Dans le second, le signal est analysé, mesuré à intervalles réguliers et converti en suite de données binaires. Ces distinctions ont de multiples conséquences. Nous n'en retiendrons ici que deux : la

dimension de l'espace de stockage et la possibilité de transmission des données. On peut d'une part, concentrer sur une surface extrêmement réduite une quantité prodigieuse d'informations : ainsi un seul CR-Rom contient-il l'ensemble de la littérature grecque ancienne (Thesaurus linguae graecae). D'autre part, l'information traitée numériquement, qu'il s'agisse de texte, de son, ou d'image est désormais transmissible via le réseau Numéris (réseau numérique à intégration de services). Il s'agit à présent de voir quelles applications on peut tirer de cet appareillage et de la mise en rapport de ces diverses techniques.

2.2.2. Temps réel

S'il est important de pouvoir travailler en "temps réel" et de disposer d'une grande quantité d'informations, l'essentiel réside dans la finalité que l'on assigne à ce traitement. Nous donnerons ici un exemple qui illustrera d'abord l'importance du temps réel.

Pour les besoins de ce travail, nous avons découvert à la lecture de l'"Histoire de l'Edition française", l'existence d'un article de J. Vercruysse, sur les rapports de Voltaire avec l'éditeur hollandais M.M. Rey, paru dans les "Studies on Voltaire and the 18th century". Il nous a fallu avant tout déterminer s'il s'agissait d'une publication périodique ou d'une monographie. Ce renseignement n'a pu être obtenu qu'à la Bibliothèque Nationale, après interrogation d'un bibliothécaire à la Salle des catalogues. Entre le point de départ et l'aboutissement - la lecture d'une photocopie de l'article - il s'est écoulé plusieurs semaines. On peut supposer, si l'ensemble du fonds de la Bibliothèque Nationale était numérisé, que l'obtention d'un tel document, réclamé en un point quelconque du territoire, n'aurait pas demandé plus de quelques secondes.

Au delà de cette anecdote, il nous faut signaler l'importance qu'a pour les chercheurs le traitement électronique : il s'agit avant tout de dégager au sein de ces ensembles massifs que sont les bibliothèques et leurs catalogues, les éléments, parfois infimes, qui interviendront à un titre ou à un autre, dans leurs élaborations. Autrement dit, se constituer des bases de données personnelles.

Depuis 1989, on dispose de logiciels permettant de telles réalisations. Mais ce "bricolage" ne prend sa véritable dimension qu'avec la réflexion entreprise, l'occasion de la création de la Bibliothèque de France, sur les P.L.A.O.

2.2.3. Numérisation à la Bibliothèque de France.

Au moment de son ouverture en 1995, 350 000 ouvrages auraient dûs être numérisés et consultables sur micro-ordinateur. Des prévisions plus qu'optimistes avançaient que ce chiffre serait doublé trois ans plus tard. Nous n'avons pu obtenir de précisions en la matière, mais il semblerait que cet objectif soit plutôt révisé à la baisse.

Ce qui nous importe toutefois, c'est de prendre en compte les résultats du groupe de travail qui a expérimenté les futurs postes de lecture, "conçus à la fois comme de véritables bibliothèques personnelles et des bureaux électroniques" (2).

2.2.3.1. Configuration

Cette équipe, présidée par Bernard Stiegler, professeur de philosophie à l'Université de Compiègne, a testé ces nouvelles "machines à lire". Les premières réflexions sur la configuration proposée suscitent un vif intérêt. L'ensemble se compose d'un micro-ordinateur, doté d'une mémoire importante, relié par Modem au réseau Numéris, ce qui permet d'appeler et d'enregistrer des données extérieures à la Bibliothèque. Il comporte également un support de masse réinscriptible (cartouche magnéto-optique) de grande capacité. Le chercheur peut aussi disposer d'un scanner pour numériser les textes à sa disposition, ainsi que d'un lecteur de CD-Rom grâce auquel il prélèvera des informations textuelles ou bibliographiques.

Les logiciels expérimentés ont deux fonctions principales. Ils servent soit à produire des bases de données personnelles, soit à réaliser un travail d'annotation et de commentaire.

2.2.3.2. Lecture et technique

Cette mise en place trouve son fondement, le fait a été maintes fois souligné, dans une réflexion poussée sur la lecture savante et plus généralement sur le travail de lecture, sans adjonction d'épithète. A cet égard, les propos de B. Stiegler piquent la curiosité. Si nous lui laissons la responsabilité d'une formule comme "une lecture qui ne donne jamais lieu à une écriture est une lecture fantasmatique" (3), nous souscrivons en revanche pleinement à son analyse de l'écriture comme technique. En ce sens, il est illusoire de prétendre que les bibliothèques sont par essence un terrain vierge, que les technologies viendraient phagocyter. La conservation de la mémoire s'y opère déjà, sous des formes multiples, qui n'ont rien de "naturel", ainsi qu'une pluralité de travaux sur cette mémoire.

C'est le rapport au temps qui est fondamentalement subverti, non seulement sous l'espèce de la durée nécessaire aux opérations de recherche mais également dans la mesure où l'information, vouée à l'éphémère, intègre un domaine dont elle était bannie. Si l'on admet donc ce fait élémentaire - toute lecture présuppose l'apprentissage d'une technique - pourquoi dès lors refuser la manipulation d'un outillage, qui accélère le travail et permet d'enrichir l'accès au texte ?

La lecture devient en fait celle de la machine, "sans faille, ni délais" (4). Que signifie au juste cette délégation apparente de pouvoir ? Un début de réponse tient peut-être dans une définition de la lecture comme interrogation et point d'ancrage d'une nouvelle écriture. Aussi s'aventurer dans un texte ne revient-il pas nécessairement à la gonfler de commentaires parasites, comme au temps de

la “Glose”, mais plutôt à naviguer entre ses lignes et sonder l’espace qu’il tisse avec d’autres écrits, pour faire surgir de nouvelles inscriptions.

2.2.4. L’Edition critique à la demande.

Une application, qui ne mobilise pas tout cet arsenal, nous semble devoir être prise en compte. Il s’agit de l’édition critique entièrement variable, dont le concept a été suggéré par R. Laufer lors de la Table ronde internationale sur les éditions critiques de 1984 (5). Pour présenter ce modèle, nous serons amenés à anticiper sur les chapîtres suivants, en convoquant quelques notions familières à l’éditeur scientifique. Une édition critique opère nécessairement le choix d’un texte de base, auquel elle adjoint les différentes variantes relevées dans les multiples versions de l’œuvre.

Ce concept d’édition critique est daté historiquement. Il ne s’agit plus, comme aux temps anciens, de justifier une leçon mais d’“apporter au lecteur une leçon de style” (6). Cette démarche a pour conséquence de développer un appareil, si peu destiné à la lecture, que personne pratiquement n’en use, pour reconstituer les possibles du texte. L’absurdité relative de cette dépense d’énergie en pure perte trouve sa cause principale dans le support matériel. Réaliser une édition critique synoptique sur papier implique des coûts considérables et du point de vue de la lecture, un ordre fixe des textes est toujours imposé.

Pour surmonter cet obstacle et parvenir à une réelle étude comparative des textes, on peut avoir recours à la consultation électronique. Le dispositif préconisé repose sur la consultation simultanée de plusieurs documents sur un même écran. Il devient alors possible de lire activement un texte dans le procès de son élaboration. Le lecteur choisit son texte de base et établit, par le jeu du multi-fenêtrage, sur les lieux qui l’intéressent, la comparaison avec des états différents. Cette application résout l’antagonisme entre l’édition autorisée et ses “déchets”. L’édition génétique, qui entend dévoiler les divers instants de la création, y trouve également son sens, du fait que chacune des versions y acquiert une importance égale.

2.2.5. Auteur, lecteur, éditeur.

Dès lors que le lecteur procède lui-même à l’établissement, joue avec les variables, il est pour ainsi dire promu au rang d’éditeur. Ceci ne prête pas à conséquence, si l’application se borne à un usage privé. Tout autres, sont les problèmes soulevés par la numérisation à grande échelle. Celle-ci, dans le cadre de la Bibliothèque de France, “ne relève pas au départ d’une politique de transfert à fin de conservation” (7). Si elle y contribue indirectement, ce sont les politiques de reproduction photographique classiques, qui assument principalement cette fonction. La numérisation comme l’a souligné J.P. Oddos, appartient plutôt à deux domaines : “stockage de proximité” et domaine éditorial.

Le projet initial prévoyait la constitution d'un corpus thématique, sans doute des textes de référence en sciences humaines. Les proposer à l'écran revient à les éditer sous une nouvelle forme. Se pose alors la question des droits des auteurs et des éditeurs.

A cette fin, des protocoles d'accord ont été signés en 1991 entre la Bibliothèque de France et le Syndicat National de l'Edition, ainsi qu'entre les sociétés d'auteurs et la Bibliothèque de France (7). Les premières décisions prises obligent la Bibliothèque à demander l'autorisation de numériser à l'éditeur et à respecter le droit moral des auteurs. Ce second point paraît aller de soi, puisque la loi sur la propriété littéraire inclut le respect de la forme de l'œuvre dans le droit moral. Pourtant, on se doute que les nouveaux modes de lecture et d'écriture créent parfois des cas de figure, sur lesquels il est difficile de trancher juridiquement. Aussi l'engagement de la Bibliothèque de France de ne pas modifier la présentation logique des ouvrages et de ne pas entrer en concurrence avec les éditeurs par la création de produits éditoriaux revêt une importance certaine.

Donner ici une conclusion, tirer une leçon, n'aurait guère de sens dans la mesure où une expérience est en cours, qu'il s'agit d'observer attentivement. Ses données peuvent d'ailleurs encore changer, ne serait-ce qu'en raison de la rapidité d'évolution des techniques évoquées. Nous nous tiendrons donc à une ultime remarque sur la technique. Celle-ci nous contraint toujours à la fascination. Parce qu'elle autorise en théorie une infinité de combinaisons et d'opérations que l'esprit humain n'est pas en mesure d'accomplir, elle confère un extraordinaire sentiment de puissance. Autre versant de la chose : la peur d'être subjugué, dépassé, crainte de la perte de quelque chose d'essentiel. B. Stiegler a montré avec pertinence le paradoxe d'une lecture infaillible : "l'absolue exactitude de la mémoire machinique doit être corrigée par une réintroduction de la lecture comme défaillance, comme justesse procédant de l'espèce d'injustice, de finitude et donc d'impératif de décider (d'interpréter) d'où provient la nécessité même d'un texte" (8). On ne saurait dire aujourd'hui si ce type d'édition-diffusion à l'écran existera dans un avenir proche dans toutes les bibliothèques. C'est en tout cas une mutation énorme, à laquelle il convient de se préparer pour en tirer le meilleur parti.

NOTES :

1. Sur ce terme, voir : R. Laufer. Edition critique synoptique sur écran. In : Les Editions critiques. Paris : Les Belles Lettres, 1988. p. 115.
2. B. Stiegler. Machines à lire. In : La Bibliothèque. Paris : Autrement, 1991. pp 143-161.
3. B. Stiegler. op. cit.
4. id.
5. R. Laufer, op. cit.
6. id.

7. J.P. Oddos. Préservation et restauration à la Bibliothèque de France. In : Bulletin des Bibliothèques de France. N°4. 1991. pp 317-323.

8. B. Stiegler. op. cit.

2.3. Publication d'inédits et droits d'auteur

Un certain nombre d'affaires ont, ces dernières années, défrayé la chronique. Elles mettent aux prises des ayants-droit, des maisons d'édition et des bibliothèques. Leur complexité est grande, car elles soulèvent à la fois des questions d'éthique et de droit, les deux ne faisant pas toujours bon ménage. On imagine ainsi la difficulté de Daniel Defert, héritier de manuscrits inédits de Michel Foucault, que ce dernier lui a demandé de ne pas publier (1). L'histoire de la littérature indique par ailleurs que l'obéissance stricte aux vœux du défunt aurait pu conduire au pire : si Max Brod était resté fidèle à la promesse faite à Franz Kafka, nous n'aurions pas accès aujourd'hui à l'œuvre de l'écrivain.

Faut-il pour autant encourager le manque de scrupule ? Certainement pas, et si la loi sur la propriété littéraire ne permet pas toujours de régler adéquatement les litiges, on ne peut autoriser toutes les initiatives, partant parfois d'un "bon sentiment", comme si cette loi n'existait pas. Etablir une dichotomie entre les ayants-droit, jaloux détenteurs de privilèges et les vulgarisateurs désintéressés serait plutôt sommaire. Il n'y a pas de généralité en la matière.

Toutefois, pour préciser notre point de vue, nous sommes portés à croire que les ayants-droit abusent parfois de leurs prérogatives. Même si des motifs pécuniaires n'entrent pas nécessairement en ligne de compte, leur désir de donner une image convenable du disparu, de le "canoniser" par l'"Oeuvre", va certainement à l'encontre d'un examen plus objectif. Nous voudrions ici, pour tenter de cerner cette problématique, nous attacher à quatre cas. Les deux premiers évoquent la difficulté du passage de l'oral à l'écrit ; il s'agit de l'édition des manuscrits inédits de Jacques Lacan et de Roland Barthes. Le troisième concerne la remise en cause d'une édition entreprise de longue date, par les ayants-droit : celle de l'œuvre d'Antonin Artaud. Enfin, le dernier, auquel nous accorderons la majeure partie de notre attention, a trait au différend ayant opposé la Ville de Nantes aux éditions de la Manufacture, pour la publication de manuscrits inédits de Jules Verne. A ce propos, nous examinerons dans le détail les dispositions découlant de la loi sur la propriété littéraire et artistique.

2.3.1. L'édition du "Séminaire" de Jacques Lacan.

Lacan a dispensé pratiquement jusqu'à sa mort en 1981 un enseignement, dont de multiples traces ont été recueillies : en particulier par sténographie et enregistrement sur magnétophone. Son gendre, Jacques-Alain Miller, a entrepris du vivant de Lacan, l'édition de ce qui n'est pas une "œuvre" mais intéresse au plus haut point la communauté scientifique. Ce travail est loin de réunir tous les suffrages. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer la lenteur de parution de ces textes inédits, ainsi que les erreurs de transcription.

Jusqu'à cette lettre adressé dans un passé récent au Ministre de la Culture, signée par des analystes et des non-analystes, demandant que les manuscrits soient déposés à la Bibliothèque Nationale et que leur édition soit faite sous le contrôle d'une instance scientifique.

2.3.1.1. L'absence de l'original

Pour juger de cette question, nous disposons de quelques éléments : une notice de J. A. Miller à la fin du livre XI du Séminaire, suivie de la postface de J. Lacan (2), ainsi qu'un entretien de l'éditeur du Séminaire avec François Ansermet (3).

La notice évoque très brièvement les difficultés de la tâche. L'entretien s'attache à approfondir les contradictions, en développant essentiellement deux points : le malheur de l'écriture, ce qui se perd d'un discours dès que l'on a recours aux conventions, notamment typographiques, et la position de l'éditeur-rédacteur, chargé d'établir "la transcription qui fera foi, et vaudra, à l'avenir pour l'original, qui n'existe pas." (4).

Les parties dans lesquelles J.A. Miller s'explique sur sa pratique sont du plus haut intérêt. Il précise d'emblée que la sténographie n'a jamais été considérée par Lacan comme un original, puisqu'il n'y a pas d'œuvre orale. Le texte qui nous est donné à lire est donc bien le résultat d'un processus d'établissement et de rédaction. Du point de vue strictement juridique, J.A. Miller a d'ailleurs le statut de co-auteur.

Cette entreprise est placée sous le signe de l'impossible. Elle est d'abord définie de manière négative : "non pas le résumer (le Séminaire), non pas en utilise le contenu pour en faire un article, ou un livre qui ressemble aux livres..." (5). Il s'agit en somme d'innover, tout en restant au plus près de la parole de Lacan, et en s'accommodant des conventions : "le plus scabreux est d'inventer une ponctuation, puisque toute scansion - virgule, point, tiret, paragraphe - décide du sens" (6). Autre gageure : l'appareil critique qu'auraient justifié ces leçons a été rejeté, sans doute considérée comme un effet pernicieux du discours universitaire.

2.3.1.2. L'assurance de l'héritier

Dans ce travail d'élaboration et de décision du sens, J.A. Miller n'avance pas sans assurance. Il sait qu'établir revient avant tout souvent à débrouiller et cherche pour chaque leçon les pivots. D'où un schéma général qui distingue en plus de l'introduction et de la conclusion, trois scansions.

Ce qui mérite d'être souligné et justifie les réserves émises à l'égard de cette élaboration, ce sont les passages où J.A. Miller tente de théoriser sa position.

“On a voulu ici ne compter pour rien” (7) : Ainsi débute la notice. Nous ne taxerons pas ici l’auteur de modestie excessive, puisqu’il s’explique ailleurs de cette volonté : “Compter pour rien est la condition pour qu’un tel “je” puisse être écrit par quelqu’un d’autre que Lacan” (8). Que Lacan s’y soit reconnu pourrait suffire à clore le débat, mais il ne semble pas que cet avis soit unanimement partagé.

On constate en effet que cette modestie se redouble d’une attitude toute autre, proche de l’infatuation. “Là-dessus, je constate qu’un Séminaire ne rentre dans la comprenette générale qu’une fois que je l’ai établi” (9). Les détails généalogiques viennent à la rescousse pour confirmer que seul Miller pouvait être intronisé par Lacan : il est par excellence celui capable d’écrire ce que l’Autre disait. Ceci ne serait nullement gênant s’il ne s’agissait que de l’explication d’un individu ayant eu affaire à un “grand homme”. Pourtant, la réalité est autre : il s’agit du destin d’un enseignement majeur remis entre les mains de quelqu’un désigné “dans les formes les plus légales” comme gardien de l’oeuvre. On peut donc concevoir quelque inquiétude à voir ainsi J.A. Miller glisser de la position de “l’au-moins-un” à lire Lacan, à celle d’être le seul à le comprendre.

2.3.2. Roland Barthes : l’écriture, contrefaçon de la parole.

A l’origine de l’“Affaire Barthes”, il y a la publication sans autorisation par la revue “La Règle du jeu”, dirigée par B.H. Lévy, d’un extrait de cours sur “le désir de neutre”, prononcé en 1978 au Collège de France. L’héritier de . Barthes, Mr Michel Salzedo, a obtenu en 1991, devant la première chambre civile du Tribunal de Paris, la condamnation du directeur de la publication. Cette démarche a suscité quelques heurts. A l’issue du jugement, la revue a consacré un numéro aux “héritiers infidèles” (10). La presse en ayant rendu compte de manière peu claire, M. Salzedo a jugé opportun de préciser sa position : “le brouhaha sur les familles abusives et les amalgames qui en découlent ne sauraient légitimer ce qui constitue à mes yeux et aurait constitué aux yeux de mon frère une voie de fait” (11).

La voie de fait, c’est ici la divulgation d’un extrait de cours, sans qu’à aucun moment n’aient été sollicités, ni l’ayant-droit, ni le Collège de France, institution où fut prononcé le cours. Les publicateurs légitiment ce coup de force par le fait que dix ans après la mort de l’auteur, aucun dépôt n’a été fait des documents sonores relatifs à cet enseignement, et en s’insurgeant contre la “rétention jalouse des propriétaires des précieuses cassettes de magnétophone” (12). Cet argument, nous semble-t-il, esquivé le fond du débat, qui porte sur la forme de l’oeuvre. R. Barthes faisait une distinction essentielle entre la parole et l’écriture, ses cours n’étaient pas destinés à être publiés sous forme d’écrit. On sait le soin qu’il attachait à toute version dactylographiée. Aussi n’est-ce pas le servir contre d’éventuels rétenteurs, que passer outre une volonté qui distingue nettement ces deux ordres d’expression. Le jugement du tribunal est sur ce point très clair : “la divulgation illicite d’un cours oral inédit de Roland Barthes sous une forme différente de celle de sa conception

porte atteinte au respect de son oeuvre et constitue également une contrefaçon à l'origine du préjudice subi par le demandeur" (13).

L'exigence de l'ayant-droit, s'accordant à celle de l'auteur semble parfaitement fondée : "ne pas offrir une oeuvre orale qui ne tiendrait pas compte des impératifs de l'écrit" (14). Il reste évidemment à déterminer sous quelle forme les enregistrements des cours de Barthes, précieux pour la connaissance de son oeuvre, peuvent devenir accessibles au public.

2.3.3. L'Edition d'Artaud

Antonin Artaud est mort dans une misère noire, après avoir séjourné plusieurs années à l'asile de Rodez puis à Ivry. Durant cette dernière période de sa vie, quelques amis ont pris soin de lui. Parmi eux, Mme Paule Thévenin, qui s'emploie depuis plus de quarante ans, à éditer l'oeuvre d'Artaud chez Gallimard, avec un soin que personne n'est jamais venu contester. Reste la famille qui a toujours émis des réserves à l'égard du travail entrepris. En 1967, son frère Fernand s'opposait déjà formellement à la publication de "l'Adresse au pape", estimant que les propos tenus constituaient "une atteinte à la morale et à la plus élémentaire pudeur"*. Aujourd'hui, le neveu d'Artaud, Me Serge Malaussena, détenteur des droits, reprend le flambeau, armé de raisons différents. Il entend interdire la parution du tome XXVI des "Oeuvres complètes" et a demandé la saisie d'un numéro de la revue "L'Infini" qui a publié en 1991, un texte majeur d'Artaud : "La Conférence du Vieux-Colombier".

Sur quels arguments, s'appuie-t-il ? D'une part, sur le fait que "les manuscrits semblent sortir du néant". On n'a en effet retrouvé aucune trace écrite d'Artaud dans le lieu où il est décédé. D'autre part, sur la contestation du travail de Mme P. Thévenin, mais là, les preuves solides semblent faire défaut.

On assiste donc à un jeu peu compréhensible. Les héritiers des droits moraux semblent dans leur bon droit. Leur demande en référé auprès du tribunal de Paris, le 13 juin 1991, n'a pourtant pas abouti, la justice ayant estimé "qu'une interdiction de publication ne se justifiait que par l'existence de dommages intolérables et irréparables et que tel n'était pas le cas" (16).

2.3.4. Jules Verne entre le "Cherche-Midi" et la "Manufacture"

Un différend oppose depuis trois ans la Ville de Nantes, propriétaire d'un fonds de manuscrits de Jules Verne et la société "Editions de la Manufacture". Le dernier jugement rendu par la cour d'appel de Paris, le 2 avril 1991, a débouté la Ville de Nantes dans son action en contrefaçon. Cette décision a suscité l'indignation et la perplexité dans le monde des bibliothèques. En effet, l'édition réalisée par la "Manufacture" tire son origine d'une copie, en possession du président de la "Société Jules Verne", et elle voit le jour, quelques mois après que les possesseurs des

originaux aient conclu un contrat avec la société “le Cherche-Midi” en vue d’une publication. Concurrence déloyale, qui suggère immédiatement pour nous la contrefaçon, dont l’activité fut florissante au XVIII^e siècle. Le trouble apparaît pourtant dès que l’on se penche sur l’interprétation de la loi : le même arsenal juridique est convoqué par le Tribunal de Grande Instance de Paris en décembre 1989 et la Cour d’Appel. Si les deux décisions sont diamétralement opposées, il nous faut tenter de comprendre leurs fondements, de saisir sur quels articles juridiques, et par suite, sur quelles notions elles s’appuient, pour ne pas se borner au constat du vide juridique.

Cette affaire entre dans un cadre très particulier, celui de la publication des œuvres dites “posthumes”, régie par la loi sur la propriété littéraire et artistique du 11 mars 1957. Elle a valeur d’exemple - malheureux, bien sûr - à divers titres. Elle témoigne pour une part de la méconnaissance dans laquelle se trouvent les bibliothèques des dispositions juridiques relatives aux inédits dont elles ont la garde et sur lesquels elles estiment peut-être avoir tous les droits. Ensuite, elle révèle l’extraordinaire complexité des notions mises en œuvre. Y a-t-il en effet pour les béotiens que nous sommes, non avertis du droit, nécessité de distinguer publication et divulgation post-mortem, legs et don, œuvre inédite et œuvre posthume ?

La solution adoptée par le Tribunal de Grande Instance de Paris pouvait sembler assez limpide, dans la mesure où, fondée sur l’article 23 de la loi du 11 mars 1957, elle attribuait la préférence au propriétaire du support matériel, objet de la reproduction ou de la représentation. Il nous faut à ce point entrer dans le dédale de la loi pour percevoir les nuances de l’argumentation.

Le principe général de cette loi est d’établir une protection pour certaines œuvres et de distinguer deux éléments auxquels des droits spécifiques sont attachés : le matériel, ou support, et l’incorporel, l’œuvre ; par voie de conséquence les droits sont définis comme patrimoniaux et moraux. Ces derniers décident notamment de l’attribution exclusive du droit de divulgation - de la décision de communiquer l’œuvre au public - à l’auteur ou ses ayants-droit. Les œuvres publiées du vivant de l’auteur sont ainsi protégées : pendant une période de cinquante ans, elles ne peuvent être représentées ou reproduites sans l’autorisation des détenteurs des droits. A l’issue de quoi, elles tombent dans le domaine public.

Les dispositions concernant la publication post-mortem, définies par l’article 23 de la loi, sont plus difficiles à cerner. Cet article vise en effet à encourager le publicateur d’œuvres inédites du vivant de l’auteur en lui concédant un monopole de cinquante ans à compter de la publication de l’œuvre. On récompense ainsi une prise de risque, à défaut de laquelle ces écrits n’atteindraient jamais un large public. Si cette initiative est dans son principe louable, il convient toutefois de s’interroger sur les conditions d’existence de ces droits.

2.3.4.1. Oeuvre inédite et oeuvre posthume.

Si pour le sens commun, ces deux termes sont équivalents, il ne semble pas que cette évidence soit reconnue sur le plan juridique. Il faut pour saisir la nuance, se référer à l'article 19 de la loi qui définit le droit moral de divulgation. Ce droit, comme le souligne Mme Hovasse-Banget "prend source dès la création de l'oeuvre, mais se manifeste positivement par un acte juridique qui exprime la volonté de l'auteur de se dessaisir sans réserve de son oeuvre" (17). Une fois cette autorisation de divulgation délivrée, on peut alors passer à la phase de négociation de contrat en vue de communiquer l'oeuvre au public. Pour les bibliothèques, ceci est d'une importance extrême. Si elles bénéficient d'un don d'un auteur, cet acte réalise divulgation de son vivant. Le legs, par contre, ne dessaisit pas l'auteur avant sa mort : il consent néanmoins à la divulgation, tâche qui incombe aux héritiers.

Un des points qui a été souligné dans les commentaires de cette affaire prête à discussion : il s'agit des difficultés engendrées par la perpétuité du droit de divulgation. Imaginons qu'une institution ayant recueilli des manuscrits inédits anciens, souhaite les publier : lui faut-il avant tout reconstituer l'arbre généalogique de l'auteur jusqu'à l'époque contemporaine pour ne pas contrevenir à la loi ?

2.3.4.2. Naissance du droit exclusif

Une autre difficulté gît dans l'appréciation de l'instant où ce droit prend effet. L'énoncé de la loi semble clair : le droit exclusif prend naissance au moment de la publication et ne peut lui être d'aucune manière antérieur. Cette formulation induit des conséquences fâcheuses, la première étant qu'en l'absence de publication, ces droits n'ont aucune existence. Ainsi, la Ville de Nantes pouvait bien arguer qu'elle avait fait cession des droits à un éditeur, il n'en restait pas moins qu'à cette affirmation, on pouvait toujours opposer l'inexistence de ces droits, aucune publication n'ayant encore été effectuée.

2.3.4.3. Copie et original

Il fallait donc pour dénouer ce noeud, remonter à une date antérieure, celle de l'établissement d'un contrat. Mais qui dans cette affaire peut se prévaloir de cet argument ? Le propriétaire de la copie n'a pas été exclu par le Tribunal de Grande Instance des droits de publication posthume. On touche ici un point fort sensible dans un contexte marqué par le développement des moyens de reproduction. Où réside l'oeuvre ? On peut, après tout, se méfier de l'original, comme l'on suspecte une copie. Enfin, il faut nécessairement - les bibliothèques produisent suffisamment de supports de substitution pour ne point y objecter - que des droits soient aussi attachés à la copie.

Pour Mme Hovasse-Banget, "la mise en oeuvre du droit moral de divulgation post-mortem devrait en réalité tarir la source des conflits postérieurs à la révolution du monopole" (18). Il nous semble

pourtant, au regard des quelques affaires que nous avons examinées, que cette application n'est guère aisée. L'instance juridique peut parfois trancher en faveur de l'ayant-droit, ou contre lui, si elle estime que la publication ne crée pas préjudice (cf l'Affaire Artaud).

Face à des situations identiques, on comprend que certaines institutions soient amenées à proposer des solutions drastiques. D. Turner, conservateur américain au "Humanities Research Center" a ainsi soutenu que son établissement ne ferait jamais l'acquisition d'un document s'il n'avait la certitude qu'aucune copie n'en existât. Les raisons avancées pour légitimer ce point de vue radical sont minces : "l'existence de copies détruit l'unicité de l'original et ceci lui enlève toute vie" (19). Sans entrer dans un long débat sur cette notion de valeur, nous indiquerons simplement notre désaccord avec cette idée, en estimant qu'il est possible, par certains biais, de contenter à la fois les collectionneurs et amateurs d'originaux et de permettre l'accès le plus large au patrimoine. Une oeuvre n'a jamais été produite, nous semble-t-il, pour être retenue par un seul.

NOTES

1. Voir M. Kajman . A qui appartient la parole des maîtres disparus ? Le Monde, 18 oct. 1991.
2. J. Lacan. Le Séminaire, livre XI. Paris : Seuil, 1973.
3. J.A. Miller. Entretien sur le Séminaire avec François Ansermet. Paris : Navarin, 1985.
4. J. Lacan. op. cit., p. 249.
5. J.A. Miller. op. cit., p.16. A ce point, il nous faut avouer notre perplexité sur le partage proposé : qu'est-ce qu'un livre qui ressemble aux livres ?
6. J. Lacan. op. cit., p. 249.
7. id.
8. J.A. Miller. op. cit.
9. J.A. Miller. op. cit., p. 34
10. La Règle du jeu. N°6, janvier 1992.
11. Le Monde. 28 février 1992.
12. Le Monde. 22 novembre 1991.
13. id.
14. Le Monde. 28 février 1992
15. Lettre de F. Artaud à Gaston Gallimard. Libération. 11 juillet 1991.
16. id.
17. S. Hovasse-Banget. La Semaine juridique. Ed. G. N°41, 21560.
18. id.
19. D. Turner. Conservation and consternation : a director's role. International Association of Bibliophiles. XIVth Congress, 1985. Transactions ed. by S. Tabor. 1987.

2.4. Bibliothèques et coédition

Nous n'interrogeons pas le rapport des bibliothèques et de l'édition à partir d'une absence. Si notre objet est de déterminer les meilleures formes autorisant une réelle collaboration entre deux mondes aux perspectives souvent dissymétriques, force est de reconnaître que la plupart des bibliothèques françaises sont régulièrement amenées à publier des ouvrages. Ceci permet-il pour autant de les considérer comme "éditeurs" ? Les travaux consacrés à ce sujet tiennent, à notre connaissance, en peu de pages. Une exposition fut organisée en janvier 1989 par le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques à Massy, exposition accompagnée d'un catalogue sommaire des publications (1). Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion sur les missions de la Bibliothèque de France, le groupe de travail "Réserve" a publié les remarques de F. Dupuigrenet-Desroussilles, qui fut président du comité éditorial de la Bibliothèque Nationale de 1990 à 1991 (2). Nous voulons ici interroger les conclusions livrées pour savoir à quelles conditions une bibliothèque s'instaure "éditeur". Ces questions se démultiplient bien sûr en plusieurs : la publication, en particulier de catalogues d'exposition, s'apparente-t-elle à une édition ? Peut-on éditer de sa propre autorité des ouvrages tirés de son fonds ? Faut-il s'assurer le concours de firmes commerciales reconnues, ce partenariat ne limite-t-il pas les possibilités éditoriales d'un établissement ? Tels semblent être les problèmes qui apparaissent actuellement à partir desquels nous considérerons la solution de la co-édition.

2.4.1. Ce qu'éditent les bibliothèques

L'avant-propos au catalogue de l'exposition réalisée par le C.N.C.B.P. distingue trois sortes de publications : matériel de promotion, documents d'information et catalogues représentant le fonds. Le premier point à retenir est que les bibliothèques ne s'engagent pratiquement jamais dans l'édition intégrale d'ouvrages dont leurs fonds conservent un exemplaire et qu'elles se bornent à dévoiler en partie leurs ressources. Ces publications parcellaires ne sont pourtant pas dépourvues d'intérêt. Elles constituent parfois d'excellentes introductions au sujet évoqué, comme en témoigne le catalogue "Livres d'heures de Basse-Normandie", édité en 1985 par l'Association des Amis de la Bibliothèque de Caen et actuellement en cours de réédition.

La liste produite par le C.N.C.B.P. n'est pas suffisamment précise pour nous révéler la nature des documents édités, ni les conditions de l'édition. Ainsi, ne mentionne-t-elle pas que l'ouvrage "Trésors de la Bibliothèque Nationale : livres, manuscrits, enluminures" a été édité par Nathan. Nous pouvons pourtant retenir de ce bref examen que les bibliothèques se limitent souvent à de brèves publications, dont l'importance varie selon la taille et les moyens dont dispose

l'établissement. Comment analyser cette réalité : s'agit-il d'une pure et simple impossibilité matérielle de franchir cette barrière, ou d'une réticence à assumer les risques d'une édition ?

2.4.2. La politique éditoriale de la Bibliothèque Nationale.

Il faut ici reconnaître, qu'en dehors de la Bibliothèque Nationale, aucune institution - hormis peut-être la Bibliothèque Publique d'Information - ne s'est aventurée assez loin dans l'expérience de l'édition, pour qu'on puisse en tirer des enseignements significatifs.

Signalons d'abord qu'il n'est pas toujours évident de distinguer les publications dans lesquelles les bibliothèques interviennent à titre de partenaire. Ainsi les éditions "William Blake & Co" ont publié en 1991 les œuvres complètes de La Boétie. Les deux volumes reprennent l'essentiel d'une édition savante, celle de Bonnefon, réalisée au XIX^e siècle, en lui adjoignant un inédit, le "Discours sur la pacification des troubles". Certains textes ont été revus d'après des manuscrits originaux et la préface est due à L. Desgraves. Une mention fait état d'un financement par le Conseil Général de la Dordogne. Ces divers éléments pourraient laisser penser qu'une bibliothèque a été partie prenante dans cette opération. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une coédition. Les pouvoirs publics ont simplement en cette circonstance consenti à une avance de trésorerie, à rembourser sur les produits de la vente.

L'exemple de la Bibliothèque Nationale se prête mieux à l'analyse. Les réflexions du "groupe de travail Réserve" donnent en effet de quoi alimenter une discussion. On sait d'une manière générale que la B.N. est de longue date la source de documents publiés. Qu'il s'agisse du Catalogue des Imprimés ou d'inventaires de fonds spéciaux, les preuves ne font pas défaut, mais l'on ignore le plus souvent dans quelles conditions ces éditions ont été réalisées et la place qu'occupe l'établissement dans le choix définitif.

2.4.2.1. La tradition du "laisser-faire"

F. Dupuigrenet-Desroussilles indique dans son rapport qu'une tradition de publication s'est instaurée depuis longtemps, où la Bibliothèque Nationale n'était pas réellement partie prenante. Elle laissait aux maisons dirigées par Renouard ou Rouveyré, la possibilité de tirer des ouvrages de son fonds pour les répandre sur le marché. Le fait que la B.N. assume elle-même sa vocation éditrice, soit comme auteur, soit comme sujet (3) date à peine d'une vingtaine d'années.

Les raisons de ce retard sont multiples. On peut les trouver d'abord dans le fonctionnement institutionnel. Ainsi la tutelle du Ministère de l'Instruction Publique a empêché jusqu'à une date récente la B.N. de figurer comme éditeur du catalogue de son fonds.

2.4.2.2. Recherche et édition

Le nom figurant dans l'adresse n'est pourtant pas l'essentiel. C'est plutôt le choix de ce qui est à publier. A partir de 1975, la Bibliothèque Nationale s'est vue reconnaître le droit "de conduire des recherches dans le domaine des sciences humaines et sociales" (4) et elle a pu produire des ouvrages scientifiques, rédigés par des membres de son personnel pouvant faire concurrence à ceux des différentes "Presses Universitaires".

Cet aspect nous paraît déterminant. Le fait a été maintes fois évoqué : les bibliothécaires détiennent une place privilégiée dans la mesure où ils peuvent accéder directement aux ouvrages sans passer par le biais du catalogue. Cette situation les met en devoir de livrer les résultats de leurs recherches. Quoi de plus normal, donc, que l'établissement, dont ils assurent le fonctionnement, leur assure en retour, la diffusion de leurs travaux ? Cette tâche est assumée en partie par la "Revue de la Bibliothèque Nationale", instrument efficace qui porte à la connaissance du public les découvertes les plus récentes, ce qu'illustre un récent numéro consacré à la réception d'inédits de Raymond Roussel.

2.4.2.3. La politique de la mise en valeur

L'organisation d'un véritable programme éditorial est assez récente. Elle voit le jour en 1988, avec la création d'une direction de la valorisation et de la communication à la Bibliothèque Nationale. Les raisons de cette innovation sont certainement à rechercher dans la redéfinition du rôle de l'institution, alors que se profile à l'horizon la réalisation de la Bibliothèque de France. Nous ne nous attarderons pas ici à énumérer toutes les fonctions de ce service, notamment en matière de recherche du mécénat. Son action exigerait d'amples développements. Nous ne retiendrons que son impact sur la fonction éditoriale.

Cette création s'accompagne de la nomination d'une responsable du service des éditions, Mme P. Crouzet-Daurat, qui a fait ses armes chez Gallimard. Modification notable : cette direction chapeaute désormais le service des expositions et publications. Le but visé s'exprime simplement : "donner accès à nos collections et les valoriser" (5). Les moyens définis se comprennent aisément : d'une part, la B.N. doit conserver le rôle qui est le sien dans la production d'instruments scientifiques, en particulier les catalogues de fonds, que personne ne peut tenir à sa place ; d'une autre, elle doit rechercher le plus possible la collaboration avec les éditeurs, pour dévoiler les richesses de son patrimoine.

2.4.2.4. Principe de la coédition

La solution de la coédition est donc exploitée au maximum. En quoi consiste ce principe ? P. Schuwer, qui a traité de ce phénomène ainsi que de la coproduction au niveau international, le définit ainsi : "la coédition est caractérisée par l'accord et l'adaptation à posteriori d'ouvrage ou de collections illustrés, conçus par un éditeur qui en cède à un confrère étranger les droits

d'adaptation et de réalisation" (6). Si nous gommons un ou deux termes, nous saisissons ici le plus important. La Bibliothèque Nationale détient des droits, tant pour les manuscrits que pour les imprimés. Elle peut donc les investir et partager avec un éditeur commercial les frais de fabrication. Elle gagne de ce fait une distribution d'autant plus étendue de ses produits et garde au demeurant un contrôle sur la qualité de la réalisation.

Les premiers exemples de cette coopération sont, à vrai dire, remarquables. La Bibliothèque Nationale a pu ainsi être présente, lors de l'hiver 1991, sur le marché du "beau livre" : "Dieu en son royaume : les bibles imprimées (13^e-19^e siècles)", coédité avec Le Cerf, "Les plus beaux manuscrits des poètes français", coédité avec Laffont, à l'occasion de "La Fureur de Lire". D'autres titres font l'objet de simples accords de diffusion, ainsi : "D'une main forte : les manuscrits hébreux des collections françaises", avec Le Seuil. Les contrats qui lient les partenaires sont, faut-il le préciser, établis avec le service juridique de la B.N.

2.4.2.5. Limites de cette solution

Il est indéniable qu'il y ait ici un gain en terme d'image de marque et que la promotion du patrimoine y trouve un mode d'expression avantageux. Cela coïncide-t-il absolument avec la définition d'une politique éditoriale ?

On peut parfois en douter, à lire "en filigrane" les conclusions du rapporteur. Une question reste en effet dans une ombre relative, celle de l'autonomie de l'établissement qui conserve. Le statut d'établissement public ne permet pas en effet de concurrencer le secteur privé et les recettes tirées de publications sont versées sur un compte commun à toute la Bibliothèque Nationale. De plus, la responsabilité éditoriale est disséminée, elle ne relève pas d'une personne ou d'une instance particulière. Enfin, on peut se demander dans quelle mesure la création de collections, chez des éditeurs détenant déjà leur image de marque, ne contraint pas à des concessions ou des compromis sur la forme définitive du produit. S'il est avantageux actuellement de livrer des images fragmentaires du patrimoine, qui prendra toutefois le risque d'éditer des textes, pour lesquels une rentabilité immédiate n'est pas assurée ? La réponse exige certainement un examen prolongé dans le temps.

2.4.2.6. Courir le risque

On peut élever une objection à l'encontre de cette analyse, en relevant la place exceptionnelle de la Bibliothèque Nationale. La richesse de ses fonds et l'importance de ses moyens la distinguerait fondamentalement de tout autre établissement. A cet argument, nous opposerons un constat dont la validité n'est guère discutée aujourd'hui : chaque bibliothèque est quasiment unique du fait de la particularité de ses fonds. Le problème nous semble plutôt être celui de la définition de la politique éditoriale et des objectifs qu'on lui assigne.

A situer l'édition dans un rapport de dépendance immédiat à la communication ou à la mise en valeur, on peut effectivement gagner sur certains tableaux. La publication, au cours de ces derniers mois, de catalogues consacrés au patrimoine (7), a révélé l'existence d'objets parfois luxueux, souvent séduisants par la qualité de leur iconographie, leur recherche de mise en page et le soin accordé à la rédaction des textes d'accompagnement. Reconnaître ce succès n'empêche pourtant pas de s'interroger sur les limites de la formule. Ne risque-t-on pas de déclencher un effet de répétition, qui peut provoquer la lassitude ? N'est-on pas aussi conduit, en magnifiant les plus belles pièces, à opter pour une ligne muséographique, fort différente du parti-pris éditorial ?

Il est difficile de faire percevoir en quelques lignes les nuances qui distinguent la publication de l'édition. On en trouve un écho dans cette définition suggérée par F. Dupuigrenet : "Être éditeur, c'est prendre des risques et les assumer personnellement" (8). Loin de clore le débat, c'est avis nous incite au contraire à réfléchir davantage à la notion de responsabilité éditoriale. L'expérience de la coédition devrait alimenter ce qui peut prendre le tour d'une controverse. Nous en avons souligné les avantages : partage des frais de fabrication, possibilités réelles en matière de diffusion et de distribution. Au delà de cet attrait immédiat se profilent des questions redoutables, ayant trait aux vocations des bibliothèques. Peuvent-elles maintenir leur activité de recherche, sans développer simultanément une politique indépendante de publication ? Les établissements publics peuvent-ils par ailleurs, entrer délibérément en concurrence avec le secteur privé ? Sans vouloir trancher ce noeud, nous indiquerons ceci : le problème de l'autorité éditoriale ne trouvera pas de solution, si on la délègue, sans débat préalable, aux seules firmes commerciales.

NOTES

1. C.N.C.B.P. (Exposition, Massy, 1989). Liste des documents exposés.
2. F. Dupuigrenet-Desroussilles. Politique éditoriale à la Bibliothèque Nationale.
3. Cette distinction établit un partage entre les oeuvres pour lesquelles la B.N. détient juridiquement les droits d'auteur et celles dont elle assure seulement la conservation.
4. op. cit.
5. C. Combet. La B.N. coédite ses collections. Livres-Hebdo, n°44. nov. 1991.
6. P. Schuwer. Traité de coédition et de coproduction internationales. Paris. Promodis, 1981. p. 16.
7. Le dernier en date : "Naissance et renaissances du patrimoine" : exposition organisée par A.G.I.R. P. Aquilon. Red.
8. F. Dupuigrenet-Desroussilles. op. cit.

3. UNE REVOLUTION DANS L'EDITION SCIENTIFIQUE : LA BIBLIOGRAPHIE MATERIELLE

3.1. Origines et définitions

Donner une définition rigoureuse de ce que les Anglo-Saxons désignent par “analytical” ou “physical bibliography”, relève de la gageure. Les domaines abordés par cette science du livre sont si nombreux qu'on a plutôt d'entrée l'impression d'une dispersion. Une liste établie par Nina Catach et Jeroom Vercruysse définit trois secteurs principaux d'étude : l'histoire sociale du livre, sa fabrication, les lettres (caractères et graphie), chacun se subdivisant en une série de points particuliers (1). Un fil rouge relie sans doute ces multiples éléments : c'est l'incidence des pratiques des imprimeurs et plus largement, de tous ceux qui assurent la transmission des textes, sur l'état des écrits qui nous sont parvenus.

Si l'on admet facilement que les copistes de manuscrits ont pu commettre des fautes de transcription, l'idée que des altérations sensibles trouvent leur origine dans le travail d'atelier, à l'époque artisanale de l'imprimerie et plus tard à l'ère de la reproduction industrielle, fait moins facilement son chemin. Nous tenterons donc de montrer comment cette nouvelle conception, qui saisit le livre d'abord comme un produit physique, dans sa réalité d'objet manufacturé, a vu le jour. Il nous faudra à cette fin déterminer ce qu'elle doit aux travaux entrepris de longue date par les spécialistes du manuscrit. Rendre manifeste le lien que cette analyse entretient avec la critique textuelle et l'activité éditoriale, sera un de nos objectifs. Pour ce faire, nous essayerons de préciser quelques-uns des concepts utilisés par les bibliographes, tout en mettant en lumière les techniques descriptives, qui révèlent la singularité de cette activité scientifique.

3.1.1. Dette à l'égard de la codicologie

Nous avons, au cours de la première partie de ce travail, montré que la dégradation des textes, corollaire inévitable de leur transmission, a alerté depuis longtemps la vigilance des philologues. Des méthodes de comparaison, des techniques d'amendement ont été mises au point, en particulier à l'époque de la Renaissance, où prédomine le goût de la variante.

Ces procédés gardent pourtant toujours un aspect aléatoire, qui trouve son expression aboutie dans la “critique interne”, à savoir le recours à la connaissance que l'on a d'un auteur, pour justifier le choix d'une leçon. Il faut en réalité attendre le 19^e siècle pour assister aux premières tentatives de reconstitution de l'“archétype”, le témoin perdu dont procède ensuite toute la tradition (2). La figure dominante de la philologie est alors Lachmann. Deux traits distinguent sa doctrine : il vaut mieux s'attacher à l'élaboration de l'enchaînement que de consulter le plus grand nombre de

manuscripts, et par voie de conséquence, dégager les enseignements de cette filiation plutôt que de recourir à la critique interne ou à l'intuition. Cette méthode trouve son expression graphique dans le "stemme", figure arborescente représentant le classement des témoins après examen des fautes de copie (3). Nous laisserons volontairement entre parenthèses la question du pouvoir de cette technique. Signalons cependant qu'en dépit des résultats brillants auxquels elle est parvenue, elle n'a pas d'emblée suscité l'intérêt des spécialistes de l'imprimé, peu sensibles alors aux liens réels entre les diverses éditions.

3.1.2. L'étude des manuscrits modernes.

Une brève mention s'impose ici de ce qu'on dénomme "édition génétique". Son propos diffère radicalement de la philologie, dont l'objet est de reconstituer à partir des fragments connus, "le texte idéal, cet "Urtext" fantasmatique, original à jamais perdu" (4). La recherche sur les manuscrits modernes se distingue en particulier par l'hétérogénéité des matériaux auxquels elle a affaire : brouillons, manuscrits ou épreuves d'imprimerie corrigés. Elle entend, non livrer un texte définitif, mais au contraire rendre compte du travail de création dans son devenir. C'est donc un dossier génétique qui constitue l'aboutissement, où voisinent différents "états", notamment l'"avant-texte" (5). Bien que cette optique ne soit pas celle de la bibliographie matérielle, il faut l'évoquer pour au moins une raison. Les chercheurs travaillant par exemple dans le cadre de l'I.T.E.M. ont mis au point des techniques d'investigation de l'objet matériel, portant en particulier sur l'analyse du papier, qui retiennent l'intérêt. On en trouvera un exemple pertinent dans l'étude des manuscrits du poète Henri Heine (6).

3.1.3. Naissance de la bibliographie matérielle

Nous avons souligné les conditions de l'émergence, à l'apogée de la passion bibliophilique, d'une convergence entre les bibliographes et ceux que le culte du bel objet mobilise. Il n'y a pas encore là constitution d'un véritable savoir sur le livre, en tant qu'il résulte d'une série d'opérations matérielles. Il faut attendre véritablement les recherches anglo-saxonnes sur le théâtre élizabéthain et en particulier Shakespeare. On discerne alors les premiers fondements d'une archéologie du livre, à savoir la reconstitution à partir des seules traces physiques, en particulier caractères et variations typographiques, du travail effectué dans l'atelier d'imprimerie. Une démonstration magistrale en a été donnée par le Pr Hinman dans son ouvrage sur Shakespeare (7). Les problèmes de l'établissement des textes du dramaturge étaient particulièrement aigus, en raison de l'absence de manuscrits. En collationnant de multiples exemplaires, le Pr Hinman est parvenu à montrer comment le travail avait été divisé entre plusieurs compositeurs, obéissant chacun à des habitudes différentes. Ces recherches ont été poursuivies depuis quelques dizaines d'années, et les résultats, pour spectaculaires qu'ils soient, ne semblent pas pour autant avoir déclenché de nombreuses vocations. Avant de rendre compte des différentes notions mises en oeuvre par la bibliographie

analytique, nous tenterons de présenter brièvement les liens entre la description du livre et la critique textuelle.

3.1.4. La description au service de l'établissement du texte.

Jusqu'à une date relativement récente, la bibliographie a été considérée comme une science auxiliaire, au service exclusif de l'édition. Cet avis prévaut d'ailleurs encore pour certains. Définissant les buts de la description, P. Gaskell indique en introduction à son traité : "The chief purpose of bibliography is to serve the production and distribution of accurate texts" (8). La méthode répond donc à une finalité précise : déterminer la forme la plus exacte d'un texte. Comment s'effectue le passage de la description à l'identification et à la reproduction du texte ?

Partons d'abord de la notion la plus répandue de la bibliographie qui la limite au signalement du livre. L'établissement de l'identité de l'ouvrage se résume souvent à prendre au pied de la lettre les indications fournies par la page de titre et à les mettre en ordre : nom de l'auteur, titre, adresse de l'éditeur, éventuellement mention d'édition. Ces données nous semblent correspondre au contenu de l'ouvrage et, en principe, nous estimons que tous les exemplaires répondant à ce signalement sont équivalents.

Or s'il est une certitude que la bibliographie matérielle met à mal, c'est bien celle-ci. En premier lieu, ce que nous savons désormais sur les pratiques de la librairie au temps de la censure la plus féroce, nous incite à quelque défiance : le nom d'auteur peut être un pseudonyme, un titre anodin peut dissimuler un contenu dangereux, quant à l'adresse, elle est fréquemment fantaisiste : Londres ou Amsterdam sont des alibis commodes pour des impressions françaises clandestines.

Mais le plus important réside dans les variations du texte d'un exemplaire à l'autre. Alors qu'on est spontanément porté à croire à l'identité de ces ouvrages qui se ressemblent fortement, un examen plus attentif nous révèle souvent des variantes à l'intérieur d'une même édition. On peut invoquer la corruption ou la contamination, loi de la transmission des textes : c'est un pur constat. Mais à quoi désormais se référer ? Si l'on souhaite étudier ou reproduire un texte qui corresponde au plus près au vouloir-dire de l'auteur, que faut-il choisir, comment s'orienter dans ce dédale ?

3.1.5. Nécessité du recours à de multiples exemplaires.

Une des leçons essentielles de la bibliographie matérielle - et en cela, elle peut s'apparenter à la science des manuscrits - est qu'il faut partir des fautes ou des écarts, et leur assigner une cause précise. La faute n'est pas simple inadvertance, elle trouve son origine dans les conditions de production de l'objet. Un exemple illustrera ce propos. A l'âge artisanal, les contraintes de l'imprimerie (nombre de caractères disponibles à l'atelier, temps de la composition) obligeaient le correcteur à intervenir le jour même de l'impression de la feuille. Ces corrections sous presse

peuvent avoir des conséquences inattendues. R. Laufer s'est livré à un intéressant calcul de probabilités, au terme duquel il ressort que pour un petit livre de 64 feuillets in-8°, imprimé dans des conditions précisées, à 1 000 exemplaires, "il n'y aurait qu'une chance sur 65 pour qu'il existât un exemplaire correspondant à la volonté de l'auteur et donnant le bon texte." (9). Le "bon texte" peut se trouver par hasard, mais généralement il doit être reconstruit à partir de la description opérée sur un nombre raisonnable d'exemplaires. Entre quinze et vingt exemplaires, la probabilité évoquée croît de manière significative. Que s'agit-il exactement de reconstruire ? Pour le comprendre, il faut s'attacher à l'étude de quelques concepts.

3.1.6. Texte idéal, texte de base, exemplaire idéal.

"Une description bibliographique ayant pour base une analyse technique n'est pas la même chose qu'un catalogue, aussi détaillé que puisse être ce catalogue. En effet, la description bibliographique ne concerne que des livres particuliers", mais des "exemplaires idéaux" de ces livres, conçus après l'examen du plus grand nombre d'exemplaires de chacun. L'exemplaire idéal (ideal-copy) est l'état parfait d'un livre tel que l'a originellement conçu son imprimeur et son éditeur, compte-tenu de tous les changements intentionnels : suppressions, insertions, et placement de cartons effectués" (10).

Il est difficile d'être plus clair. Nous ajouterons donc peu de choses à cette longue citation. Insistons toutefois sur le fait que l'"exemplaire idéal" est un objet concret. Même s'il n'existe plus, même s'il n'a jamais existé, on peut le déduire après examen des exemplaires particuliers conservés.

Ceci nous permet d'enchaîner sur la distinction avec le "texte idéal". Celui-ci par contre, n'existe pas. Il est, pourrait-on dire, une idée régulatrice, à laquelle l'éditeur s'attache pour aboutir au texte d'arrivée. Le support essentiel reste le texte de base choisi par l'éditeur dans une édition déterminée, qu'elle soit la première ou la dernière revue et corrigée. C'est donc le texte idéal qui sert de guide dans l'amendement du texte de base généralement imparfait.

Appelons une nouvelle fois R. Laufer à la rescousse pour préciser ces différences : "le texte idéal, que l'on s'efforce de constituer doit pallier les défaillances d'autorité dans le texte de base" (11). Si l'idéalité a un pouvoir régulateur dans ce procès de constitution, c'est pour une raison simple déjà évoquée : le refus du recours à l'éclectisme ou à l'intuition. Ce qui différencie donc les deux textes peut s'entendre ainsi : "le texte idéal ne s'écarte du texte de base qu'en certains lieux ou classe de lieux, où il reprend les leçons ou classe de leçons d'un texte d'autorité supérieure pour ceux-ci" (12). La critique et l'amendement ne sont donc point le résultat d'une improvisation approximative, leur opération vise à des transformations du texte appuyée sur une analyse

objective. Forts de ces renseignements, nous pouvons faire retour aux techniques de la description bibliographique.

3.1.7. Sérier les éditions, identifier des exemplaires

Dès lors qu'on accorde quelque crédit à ces concepts, on ne peut que s'étonner de l'impasse dans laquelle s'engouffrent les éditeurs en négligeant la phase de description bibliographique et en se référant, conformément à l'habitude, à l'exemplaire de la dernière édition connue conservé à la Bibliothèque Nationale. Que ressort-il en effet des premières indications que nous avons établies ? Une édition n'est pas donnée a priori, qu'il s'agisse de la seconde, de l'originale ou de la dernière. Elle doit être décrite. C'est à cette fin que les Anglo-Saxons ont élaboré une technique précise, comprenant six parties : transcription fac-similé de la page de titre, collation, note technique (papier, caractères, illustrations), contenu, note et liste des exemplaires. On peut trouver donc résumer l'examen de chaque ouvrage dans un formulaire, dit de collation, qui indique en même temps l'architecture générale du livre et les variations individuelles. L'établissement de ce formulaire varie sensiblement selon les bibliographes, qui ne suivent pas tous les recommandations de W. Greg. L'esprit en est néanmoins identique. Il s'appuie avant tout sur le mode d'imposition et les signatures, lettres figurant sur certains feuillets des cahiers, utilisées par l'imprimeur pour déterminer l'ordre du pliage de la feuille d'imprimerie. Donnons ici un exemple. La troisième édition des "Pensées" de Pascal, réalisée par Guillaume Desprez à Paris en 1671 peut se représenter ainsi (13) :

à - 2à^{8/4} 2 è² 2 i 1 A-2 F^{8/4} 2G⁴ 2H⁴.

Le développement de cette formule donne ceci : l'ouvrage est composé dans le format réel in-12°, avec une séquence de 8 + 4 feuillets (carton dehors). Il comporte un certain nombre de feuillets préliminaires, signés par des voyelles. La séquence A-2F^{8/4} indique que les cahiers se succèdent normalement, chaque ensemble étant signé dans l'ordre alphabétique. Pour terminer, on a adjoint deux groupes de 4 feuillets respectivement signés 2G (ou GG) et 2H (ou HH). Un exemplaire qui ne pourrait être signé ainsi ne procéderait sans doute pas de la même composition.

Nous ne pouvons ici rentrer dans le détail des subtilités de la bibliographie. Bornons-nous donc à recenser les termes qu'elle emploie pour établir les différences, tout en renvoyant aux définitions développées en annexe.

La notion la plus importante est celle d'édition : elle regroupe tous les exemplaires d'un livre imprimé d'après la même composition typographique, "quel que soit le moment de l'impression" (14). L'émission (en anglais, "issue") désigne une partie de l'édition modifiée, lorsqu'on a par exemple substitué au feuillet de titre original un autre feuillet pour "relancer" commercialement l'ouvrage. Quant à l'"état", il est une variante introduite pendant l'impression ou tirée peu après. Ainsi, les célèbres exemplaires sur vélin recensés par Van Praet sont-ils des états d'une édition.

Ce qui doit ici avant tout mobiliser l'attention, c'est qu'à fin de construction, on doit passer par la déconstruction de l'objet matériel. Les renseignements fournis par la page de titre, comme on l'a vu, relèvent souvent de l'argument commercial. La véritable identité du livre ne se dévoile que par l'analyse minutieuse de tous ses composants. Ainsi l'étude des signatures permet souvent de déterminer s'il s'agit d'une impression française, anglaise ou hollandaise. L'étude du papier fournit des renseignements sur la date de l'impression, bien qu'ils soient parfois approximatifs. La considération attentive des ornements, essentiellement des bois gravés (bandeaux, culs-de-lampe) est aussi un critère de distinction efficace (15).

Cette présentation fort sommaire devrait au moins avoir dans un premier temps une conséquence sur l'activité des bibliothécaires. On ne détient pas nécessairement un exemplaire de l'édition originale, si la fiche signalétique correspond aux descriptions recensées dans les grandes bibliographies classiques. Un examen plus approfondi s'impose, qui débouche parfois sur des déceptions. Rappelons ici que les contrefacteurs étaient d'une habileté telle que leur production pouvait ne différer de l'édition autorisée que par un infime détail. L'enjeu essentiel est pourtant ailleurs : si l'on souhaite réellement donner à l'édition un caractère scientifique, à savoir retrouver le texte qui corresponde au plus près aux intentions de l'auteur, il faut se consacrer à cette besogne qui consiste à décrire et à trier les différentes éditions, les multiples états d'un texte. Cette opération a été souvent prise en charge par les spécialistes de l'incunable, compte-tenu de la population limitée d'objets auxquels ils se confrontaient. On peut espérer que les éditeurs scientifiques concernés par les textes du 16^e au 18^e siècles, prennent en compte ces avancées.

NOTES

1. N. Catach, Ed.

Les éditions critiques : problèmes techniques et éditoriaux. Paris, Les Belles Lettres, 1988. p. 17.

2. Sur ce point, voir : A. Dain. Les Manuscrits. Paris : Les Belles Lettres, 1964.

3. Voir A. Dain, op. cit. et Reynolds-Wilson, op. cit.

4. L'Institut des textes et manuscrits modernes, (I.T.E.M.). Paris : CNRS. p.3.

5. Avant-texte, texte, après-texte. Paris : CNRS, Budapest : Maison d'édition de l'académie des Sciences de Hongrie, 1982.

6. L. Hay. Le Manuscrit, langage de l'objet. In : Revue de la B.N., 1978, pp. 77-84.

7. C. Hinman. The printing and proof-reading of the first folio of Shakespeare. Oxford : Clarendon Press, 1963. 2 vol.

8. P. Gaskell. A new introduction to bibliography. Oxford University Press, 1972. p. 2.

9. R. Laufer. La bibliographie matérielle dans ses rapports avec la critique textuelle, l'histoire littéraire et la formalisation. Revue d'Histoire littéraire de la France, sept-déc. 1977. p. 780.

10. Notes communiquées par Mme Guilleminot-Chrétien, conservateur à la Réserve des Imprimés de la B.N.. La définition de l'exemplaire idéal est voisine de celle donnée par P. Gaskell. op. cit. p. 315.
11. R. Laufer. Introduction à la textologie. Paris. Larrousse, 1972. p. 47.
12. R. Laufer. op. cit. p. 47.
13. R. Laufer. op. cit. p. 132.
14. Notes B.N. voir supra.
15. Voir F. Weil. A propos d'une technique de localisation. Quelques impressions d'Avignon entre 1732 et 1750. Revue française d'histoire du livre, 1981. pp. 353-364.

3.2. De la méconnaissance en France de la bibliographie matérielle

Plus de vingt années se sont écoulées depuis la publication d'un petit ouvrage fort précieux de Wallace Kirsop, "Bibliographie matérielle et critique textuelle : vers une collaboration" (1). Dans son avant-propos, l'auteur émettait un constat pessimiste : "En France, le moment des grandes synthèses et des gros traités n'est pas encore venu pour la bibliographie matérielle" (2). Ce propos négatif était néanmoins corrigé par une proposition de programme :

"Dans un premier temps, il faudra envisager la préparation de manuels provisoires qui mettront à la disposition des chercheurs les résultats d'enquêtes menées autour du livre anglais et les méthodes élaborées au cours de ces travaux. Quand cet enseignement aura été assimilé, il sera possible à la fois de constituer un corpus d'investigations détaillées du texte européen et de rédiger des textes qui initieront d'une manière satisfaisante à cette discipline, le spécialiste de l'histoire littéraire française" (3). Force est de constater aujourd'hui que le divorce déploré par W. Kirsop entre les spécialistes de la critique textuelle, les universitaires, chargés le plus souvent de préparer l'édition d'un texte et les bibliographes attentifs à la matérialité du livre, continue à produire des effets malencontreux.

L'analyse proposée dans cet ouvrage mérite l'attention pour au moins deux raisons. Elle procédait à une remise en cause très nette du lansonisme, auquel les universitaires se sont nourris pendant des décennies. De plus, elle concluait en faveur d'une "véritable analyse structurale de témoins imprimés" (4). Or curieusement, ce qui a été désigné comme "structuralisme", ne paraît pas avoir eu, sur l'appréhension de la chose littéraire, l'effet bénéfique escompté par W. Kirsop. Nous en voulons pour preuve les comptes que règle aujourd'hui D.F. Mac Kenzie avec le "New Criticism" (5). Notre propos n'est pas ici de recenser les inévitables querelles d'écoles qui se font jour périodiquement. Il s'agira davantage de reprendre les questions soulevées quant à la nécessité d'une analyse bibliographique rigoureuse et de voir si certains problèmes, éludés brusquement, comme celui de l'intention de l'auteur, ne peuvent être aujourd'hui réexaminés dans un climat plus serein.

3.2.1. De l'esprit français.

L'argument spontanément évoqué pour justifier le succès de la bibliographie matérielle dans les pays anglo-saxons - et par conséquent son ignorance en France - est le "pragmatisme". Si l'on entend par là qu'Anglais ou Américains seraient plus à même de saisir la réalisation du livre comme le résultat de différents processus matériels, alors que les Français se confindraient dans l'interprétation éthérée de la littérature, il y a certainement méprise. D'abord, les universitaires français n'ont jamais été dans l'ignorance radicale des travaux des bibliographes d'outre-Manche, ni même dans celle du labeur accompli par tout un courant inspiré largement par la bibliophilie. W. Kirsop cite plusieurs exemples à l'appui de cette thèse : la plupart des bibliographies conséquentes

ont été fournies par des amateurs, peu soucieux d'édition, une des plus importantes étant celle de Molière, réalisée par A. J. Gimbert (6).

C'est donc bien plutôt l'absence d'un dialogue qui est à incriminer qu'une incompétence foncière. Les éditeurs français se sont délibérément délestés sur d'autres du travail aride requis par une description véritable des témoins imprimés. Une autre source de malentendu nous semble résider dans ce fait : invoquer une différence d'esprit, c'est simplement méconnaître que les critiques français, loin d'être dépourvus de méthodes, ont bien usé de procédés d'identification des exemplaires. Mais ces techniques, au lieu d'être réfléchies et rapportées à des enchaînements de faits concrets, ont été instituées au rang de savoir définitif, alors qu'elles négligeaient une foule d'éléments qui les infirmaient. D'où le reproche d'empirisme et d'éclectisme qui s'adresse à l'enseignement de Lanson.

3.2.2. La méthode de Lanson

A cette méthode, mise au point avant 1914, pour asseoir l'enseignement des lettres sur l'établissement d'un texte juste, on ne peut dénier tout caractère scientifique. L'exemple majeur auquel il faut se référer pour apprécier le lansonisme à l'oeuvre est certainement l'édition critique que cet auteur a donné des "Lettres philosophiques" de Voltaire (7). Son ambition était qu'elle soit la première. Dans l'introduction où il s'explique sur ses différents choix, notamment celui du texte de base, Lanson montre effectivement qu'il a saisi certains points, que ses prédécesseurs, Beuchot ou Bengesco, n'avaient pas été en mesure de discerner. On ne peut ici résumer toutes leurs lacunes. Indiquons simplement que le premier s'est borné à conserver le texte des éditeurs de Kehl, devenu la "Vulgate" voltairienne, et que le second, s'il est revenu au texte de Jore de 1734, ne s'est pas aperçu qu'il existait une édition simultanée de l'original. C'est donc bien à un approfondissement de la filiation des éditions que Lanson procède, mais les critères qu'il adopte pour justifier le choix de son texte de base n'emportent pas la conviction. Ainsi, lorsqu'il indique que l'importance des "Lettres" est fonction de leur rôle dans l'histoire des idées et, qu'en conséquence, il faut "les prendre dans le texte qui choqua le pouvoir" (7), on doit s'étonner de ce que l'établissement du texte soit aussi étroitement subordonné à son devenir historique.

L'essentiel n'est pourtant pas là. Si Lanson avoue n'avoir pas souhaité procéder à un dépouillement complet de toutes les impressions connues, on ne saurait lui en tenir rigueur, compte tenu de l'énormité de la tâche. Néanmoins, sa méprise réside dans le fait de juger d'une édition d'après un exemplaire isolé. D'où le reproche d'empirisme. Le premier exemplaire tombé sous la main est représentatif de toute l'édition, alors qu'en réalité deux exemplaires procédant de la même composition peuvent se présenter l'un comme imprimé à Amsterdam, l'autre à Genève. Le défaut dans l'établissement de la filiation a bien pour origine une erreur de méthode. Comme l'indique R. Laufer, "d'une manière générale, il se fait une idée monacale de la composition

typographique dans un atelier d'imprimeur, l'ouvrier butinant ci et là dans une bibliothèque imaginaire" (8).

3.2.3. L'empire de la structure.

Apprécier aujourd'hui les effets du structuralisme pourrait sembler plus facile qu'à une date encore récente. Des œuvres, leurs auteurs ayant disparu, existent, sur lesquelles les historiens des idées peuvent exercer leur jugement. Cette facilité n'est qu'apparente pour plusieurs motifs. Le label "structuraliste" accolé à des travaux aussi différents que ceux de Barthes, Foucault, Lacan, Althusser ne crée pas l'unité d'un champ de savoir, à l'intérieur duquel une méthode fonctionnerait. Il faudrait distinguer aussi, particulièrement dans le domaine de la critique textuelle qui nous intéresse, l'influence des épigones, qui se livrent souvent sans grand discernement au bricolage conceptuel. Malgré ces réserves, on peut tenter de relever quelques traits de cette position théorique.

La source essentielle de l'inspiration structuraliste se trouve dans les travaux de Claude Lévi-Strauss, notamment sur les systèmes de parenté et les mythes amérindiens. L'extrême attention que Lévi-Strauss a accordé à la linguistique, et en particulier à la phonologie, l'amène à penser que ces ensembles, d'apparence parfois incohérente, peuvent être lus et déchiffrés, si au lieu d'y chercher une interprétation qui satisfasse immédiatement la conscience, on les traite comme des systèmes de signes, obéissant à leur propre logique. Une langue se compose en effet d'éléments, dépourvus en eux-même de signification, mais dont la place les uns par rapport aux autres, obéit à certaines lois. Elle comporte également un certain nombre de règles de transformation.

La tentation était grande d'appliquer ce modèle à tous les domaines de l'activité humaine et la prédominance du symbolique est devenu rapidement une sorte de noyau unificateur des disciplines désignées comme "sciences humaines". Il faut ajouter, pour saisir les conséquences de cette position, qu'elle induisait un réel bouleversement. Le sujet est décentré : là où il croit régner, il n'est que l'effet de déterminations, souvent inconscientes qui lui préexistent. Ainsi, le sujet est parlé, davantage qu'il ne parle. Comprendre des énoncés exigeait donc d'en finir avec les prétentions excessives de la conscience, pour repérer, ailleurs, les opérations réelles du langage.

3.2.4. La matérialité

Cette théorie appliquée à l'étude des textes littéraires, a certainement eu des effets positifs, ne serait-ce qu'en renvoyant une fois de plus au placard des mythologies, des notions comme la "conscience souveraine" ou le "poète inspiré". Elle a forcé également à porter une attention plus grande au "signifiant", à la matérialité du texte. Mais cette médaille a aussi son revers. Jamais, en effet, on a parlé autant de matérialité, sans se préoccuper de la matérialité spécifique du texte imprimé et de ses conditions de production. De plus, ce texte, dès lors qu'il n'est plus le produit

d'une intention, devient une totalité close, ou du moins, qui n'a de rapports qu'avec d'autres textes. En proclamant "la mort de l'auteur", condition nécessaire selon Barthes au surgissement d'un lecteur, on a ainsi fermé bien des pistes de recherche.

Il serait excessif de prétendre qu'on détient là la clé de toute l'évolution de la textologie et de la bibliographie. Néanmoins, elles semblent parfois obéir aux mêmes présupposés. Ainsi, R. Laufer, définissant en 1972 l'objet de la textologie, indiquait : "la textologie veille à la bonne utilisation des signes typographiques : elle ne s'applique qu'à des textes déjà typographiques ou du moins pré-typographiques, c'est à dire compatibles avec le système. Elle est une sémiologie scientifique des textes parce qu'elle néglige la signification humaine, philosophique, etc..., au profit du sens opératoire des signes, en tant qu'ils fondent l'espace de la textualité." (9). Quelques lignes plus loin, survient cette précision - imprimée en italique - : "l'espace du texte est graphique". De cette formule, l'auteur a depuis montré dans le détail qu'elle était riche d'implications.

Mais arrêtons-nous un instant sur cette proposition qui heurte quelque peu l'entendement. C'est parce qu'elle met en somme entre parenthèses certaines significations, celles après lesquelles court le commun des lecteurs, que la textologie peut revendiquer un caractère scientifique. Son propos n'est pas en effet d'élucider, de fournir du sens, mais plutôt de considérer l'espace où se déploie l'écrit, espace de convention régi par certains codes, doté d'une relative autonomie, et d'y procéder à un réajustement ou un rétablissement.

3.2.5. Convergence de la bibliographie et du structuralisme

Cette position, qui a eu son efficacité en un temps donné, où il s'agissait de délivrer l'établissement du texte des visées interprétatives et de concentrer son attention sur la singularité de la chose imprimée, fait aujourd'hui l'objet de vives critiques. Ainsi D.F. Mc Kenzie dénonce-t-il une sorte de connivence entre les tenants de l'orthodoxie bibliographique et les partisans du "New Criticism" : "C'est avec beaucoup d'ingénuité par exemple que le New-Criticism a identifié les modèles commandant l'organisation de poèmes sur la page à des structures verbales autonomes et indépendantes. On peut observer une attitude sensiblement similaire chez les tenants de la bibliographie analytique : les études de compositions typographiques ont avec la même virtuosité, découvert des modèles de pratique, à partir de données entièrement internes, sinon totalement fictionnelles" (10). Un même reproche frappe donc des spécialistes aux pratiques très différentes : celui de l'envoûtement qu'ils auraient subi face à une "machine textuelle", fonctionnant pour ainsi dire d'elle-même. En excluant de leur champ d'investigation des éléments importants comme les conditions historiques de production et de transmission des textes, leur réception par le lecteur, l'intentionnalité de l'auteur, ces disciplines, quelle que soit l'importance de leurs trouvailles, se condamnaient à stagner dans l'autarcie.

3.2.6. Présence-absence de l'auteur

C'est sans doute sur le dernier point évoqué que Mc Kenzie produit sa démonstration la plus brillante. Ses analyses relatives aux premières éditions de Congreve, ou du "Tristram Shandy" de Sterne, montrent avec pertinence que l'auteur ne s'est pas purement et simplement délesté de son texte en le remettant à l'imprimeur, mais qu'il a souhaité que la forme prise par le produit définitif correspondît à sa volonté. (11)

A cette tentative pour réarticuler le texte avec son auteur, fait écho le débat que s'efforce de rétablir post-mortem, R. Chartier, dans un essai récent (12), avec M. Foucault, qui dans une conférence prononcée au Collège de France (13), s'attacha à définir la "fonction-auteur".

Entendons-nous bien : il ne s'agit aucunement ici de restaurer la figure de l'auteur dans sa toute-puissance, comme si le spectre du structuralisme une fois dissipé, on pouvait revenir à des visions réconfortantes. Bien au contraire, c'est à partir d'une situation nouvelle qu'il faut considérer ce qui reste à penser. R. Chartier prend le soin de le souligner : "l'auteur, tel qu'il fait retour dans l'histoire ou la sociologie littéraire, est à la fois dépendant et contraint." (14). Reste donc à repérer dans l'histoire les conditions de possibilité de ce "régime particulier d'assignation des textes". Foucault a notamment montré que l'apparition de cette fonction-auteur n'était pas contemporaine des dispositions relatives à la propriété littéraire. Il la situe en une période plus ancienne, où l'auteur doit répondre devant une autorité pénale de son écrit. Nous ne pouvons entrer plus avant dans une telle analyse, mais il nous faut ici souligner qu'une enquête rétrospective reste à entreprendre, "où l'histoire des conditions de production, de la dissémination et de l'appropriation des textes a une particulière pertinence.(15)

3.2.7. Pour la formalisation

Pour revenir à notre propos initial, nous pouvons tenter d'expliquer ce qu'est ce traitement structural souhaité par W. Kirsop. Il est probable qu'il s'agit d'introduire dans l'examen des imprimés une certaine logique qui faisait défaut à Lanson et ses émules. En considérant un exemplaire donné comme élément d'un ensemble obéissant à une forme générale - l'unité de la composition -, mais susceptible d'accidents ou de variations, on peut reconstituer de manière plus rigoureuse l'enchaînement des éditions. C'est à ce type de traitement qu'invite la bibliographie matérielle, notamment pas le biais du formulaire de collationnement, qui résume de façon quasi-algébrique l'architecture du livre. Il convient cependant d'oeuvrer pour que ces méthodes soient prises en compte par ceux qui se préoccupent de l'établissement des textes. Cela n'est sans doute possible qu'en s'affranchissant de préjugés, mépris de l'histoire ou dédain de la linguistique, secteur que la bibliographie, selon le concept qu'en propose Mc Kenzie, entend désormais investir.

NOTES :

1. Paris : Lettres Modernes, 1970.
2. W. Kirsop : op. cit., p. 3
3. W. Kirsop : op. cit., p. 3
4. W. Kirsop : op. cit., p. 75.
5. D.F. Mc Kenzie : La bibliographie et la sociologie des textes. Paris : Cercle de la Librairie, 1991.
6. Bibliographie des oeuvres de Molière publiées au 17ème siècle. Paris: CNRS, 1961.
7. Voltaire. Lettres philosophiques. Paris : Société nouvelle de librairie et d'édition, 1909.
8. R. Laufer. Introduction à la textologie. Paris : Larousse, 1972, p. 45.
9. R. Laufer. op. cit., p. 9.
10. D.F. Mc Kenzie. op. cit., p. 35
11. D.F. Mc Kenzie. op. cit., pp 60-61.
12. R. Chartier. op. cit.
13. M. Foucault. op. cit.
14. R. Chartier. op. cit. p. 38
15. R. Chartier. op. cit.

3.3 Les limites des techniques descriptives et les nouvelles orientations de la bibliographie matérielle.

Si l'on voulait réellement étudier dans le détail les conditions de la réception en France de la bibliographie matérielle, il faudrait s'attarder au moins à deux éléments. Les traités majeurs, permettant de s'initier à la technique de la description, qu'il s'agisse des ouvrages de Greg, Bowers, Mc Kerrow ou Gaskell, ne sont pas traduits. Faute d'un recours direct au texte anglais, nous ne connaissons donc cet enseignement que de manière oblique, par le biais de quelques articles théoriques ou par des études de cas publiées par exemple dans le Bulletin du Bibliophile ou dans la Revue Française d'histoire du livre. Le second aspect est également déterminant : la plupart des publications en langue française datent d'une époque où les adeptes de la bibliographie matérielle ont déjà commencé à remettre en question les pouvoirs de leur discipline et tenté de la resituer dans une perspective historique plus large.

Nous avons précédemment évoqué les coups de boutoir portés par D.F. Mac Kenzie à l'encontre de l'orthodoxie bibliographique, mais bien avant cette mise au point, des chercheurs, pourtant convaincus du bien fondé de cette démarche, avaient déjà tiré la sonnette d'alarme. Nous en trouvons un écho dans cette auto-critique de W. Kirsop, dénonçant la tentation de se cantonner dans un "simulacre de science physique" (1). Cet examen lucide, loin d'inviter au pessimisme, ouvre plutôt de nouvelles voies. Pour preuve, citons une publication, datant déjà d'une quinzaine d'années, "la Bibliographie matérielle, pour quoi faire ?" (2) dans laquelle les spécialistes révèlent à la fois la fécondité de cette approche et tentent de la confronter aux autres démarches historiques.

Le fonds du débat doit retenir toute l'attention : il s'agit en effet de défaire les liens qui attachent encore la bibliographie aux nécessités bibliophiliques et de renoncer à l'idéal d'un texte pur, comme ci celui-ci avait un jour existé, en un lieu éthéré où les contingences de la publication seraient nulles. Nous nous proposons donc d'analyser ces remarques qui dénoncent la subordination de la bibliographie à l'édition du "bon texte", puis de relever les chemins ouverts par cette recherche. Deux directions nous semblent commander cette nouvelle orientation : l'une vise des domaines plus circonscrits, en s'attachant à établir minutieusement les pratiques d'atelier, l'autre élargit le propos en fixant comme horizon aux techniques descriptives l'étude de la communication écrite.

3.3.1. Contre une conception anhistorique du texte

Dans un article consacré à la destinée d'un ouvrage de Gabriel de Foigny, "La Terre australe connue", W. Kirsop marque les limites de la description bibliographique traditionnelle : "celle-ci a été élaborée à partir des préoccupations des incunabulistes, mais à des fins de recherche littéraire. Avant tout, c'est un outil destiné aux éditeurs de textes, d'où l'insistance mise sur ce qu'on peut

apprendre des procédés mêmes de l'impression et derrière ceux-ci des intentions de l'auteur" (3). La critique vise des manques sérieux. Les méthodes mêmes de la description obéissent à une visée unique : restaurer le texte tel qu'il aurait pu être livré par l'auteur. De ce point de vue, nous avons signalé que la bibliographie matérielle se faisait fort de remonter, en l'absence de manuscrits et à partir de l'examen des témoins imprimés, à une source tenue pour authentique. Ses performances sont indéniables mais en limitant son objet à la reconstitution d'un original hypothétique, elle met à l'écart des éléments non négligeables.

Cette conduite a pour conséquence de limiter d'abord le schéma de la transmission à la triade auteur-éditeur-lecteur et de tenir pour accidentelles les multiples variations intervenues qui constituent l'histoire du livre. Le lecteur a en effet toujours entre les mains un objet déterminé, à partir duquel sa lecture est possible. Aussi, pour en finir avec la "stérilité hypertechnique", de la description, W. Kirsop propose-t-il de renverser la tendance et de reprendre en compte ce que la bibliographie a délibérément ignoré : "Si l'on accepte de marcher dans l'autre sens et de partir à la découverte de la réception, de l'accueil des imprimés, on pourra développer de nouvelles techniques de description matérielle, au service de l'histoire du livre et de la lecture. D'ailleurs, parler de nouvelles techniques est excessif. Il s'agit plutôt de capter des connaissances spécialisées, notamment dans le domaine des reliures courantes et de les exploiter à des fins ignorées ou négligées par la plupart des tenants de la bibliothèque matérielle." (4)

Ce décentrement est loin d'être anodin. Si la bibliographie matérielle est toujours tenue pour une "école de rigueur pratique" (5), elle ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ses visées. Prendre en compte la matérialité a la plus souvent signifié pour elle relever des phénomènes de parasitage, signaler l'impureté corruptrice dont on pouvait se débarrasser pour retrouver le texte dans sa virginité originelle. Or, ses altérations, loin d'être insignifiantes, déterminent au contraire l'histoire du livre, celle de sa fabrication et de sa transmission. Mieux, on ne connaît jamais de texte, qui ne soit déjà publié dans une forme particulière. Plutôt que de tenter vainement de procéder à un toilettage, il est préférable de reconnaître l'emprise des conditions matérielles de production et de les analyser comme des moments inhérents à sa destinée.

Ce renversement induit donc des conséquences précises pour l'histoire du livre : une fois qu'on a mis à bas la mythologie d'une lecture anhistorique, on peut étudier sérieusement les processus qui confèrent à toutes les éditions leur originalité.

3.3.2. Pour un examen des pratiques d'atelier

Dans les actes de la table ronde signalée plus haut, cette tâche occupe, à côté du choix du texte de base, un rang éminent dans le programme à réaliser. Si sa fiabilité a pu être mise en cause à diverses reprises (6), les résultats obtenus témoignent pourtant en faveur d'une poursuite de ces recherches.

3.3.2.1. Molière

Le dossier le plus conséquent que nous avons pu parcourir à cette occasion, est celui établi par Mme Veyrin-Forrer, partant à la recherche des “Précieuses” (7). L’imbroglio bibliographique créé autour de l’édition de la première pièce imprimée de Molière, aiguise effectivement l’intérêt. Aussi loin que soient allés les nombreux érudits qui se sont confrontés à ce problème, aucun n’a pu établir véritablement les conditions dans lesquelles l’oeuvre fut imprimée. La plupart combrent l’incertitude en invoquant, comme Lacroix, plusieurs “tirages” et remaniements successifs. L’examen de Mme Veyrin-Forrer, basé sur l’analyse des éléments matériels, offre des déductions plus solides : “Les déficiences du matériel utilisé, qui se traduisent par le remplacement de caractères d’une série par une autre - petites au lieu de grandes capitales, par exemple pour les titres courants et les noms des personnages - mais surtout la résurrection d’ornements communs laissent supposer que c’est à un même atelier disposant de plusieurs équipes que fut confiée la plus grande partie du travail “ (8).

L’intérêt de cette reconstitution ne s’apparente nullement au simulacre dénoncé initialement, mais tient dans le raccordement effectué à l’intention de l’auteur. La préface a en effet été modifiée en cours de route par Molière, fait sur lequel se sont basés les bibliographes pour établir le classement des éditions. Mme Veyrin-Forrer, au terme de sa reconstitution, précise que “c’est au stade de la deuxième composition typographique (I 2) que les textes ont été ainsi remaniés” (9). Les distinctions ainsi convoquées entre tirage et édition n’ont pas pour but de nous livrer un texte pur, mais bien au contraire de nous faire apprécier le poids des contingences historiques sur la parution d’un livre, qui fut pour le moins mouvementée. On ressent ici, non seulement l’importance de conserver des exemplaires particuliers - les fameux “doubles” - mais aussi l’impact de la déconstruction sur la mise en évidence de la transmission.

3.3.2.2. Typologie des imprimeurs

L’exemple précité s’attache à l’aventure éditoriale d’une oeuvre d’un auteur. Mais les efforts de la bibliographie peuvent aussi être consacrés à l’oeuvre propre de l’éditeur. Si l’on admet que ce dernier élabore un matériau et confère au livre sorti de ses presses une facture, on peut tenter, par un relevé minutieux, d’établir quelques constantes qui définissent un style typographique. Cette tâche est nécessairement étendue dans le temps, car elle suppose la consultation d’un grand nombre d’exemplaires d’oeuvres diverses. Elle implique également la consultation de nombreuses sources, livres de comptes ou archives éditoriales, ainsi que la lecture des correspondances. Elle peut déboucher sur des trouvailles particulièrement riches, concernant certains “objets historiques” volontairement limités.

3.3.2.3. L'atelier de M-M. Rey

Nous en trouvons l'illustration dans la recherche entreprise par J. Vercruysse sur l'activité d'un éditeur des Lumières, le libraire hollandais Marc-Michel Rey (10). Dans cette communication, J. Vercruysse reconnaît sa dette à l'égard de R. Sayce, qui tenta de produire une analyse des pratiques éditoriales sur une période relativement longue, 1530-1800 (11). La méthode définie consiste à déterminer un certain nombre de critères d'identification : signatures, réclames, pagination, forme de datation, analyse du papier et enfin caractères. L'ensemble de ces critères forment une grille. Elle autorise la constitution d'une typologie fort précieuse qui permet de distinguer plus efficacement les éditions authentiques des éditions suspectes. Nous avons vu précédemment que la contrefaçon avait été florissante au 18^e siècle et que l'adresse indiquée ne révélait pas nécessairement la véritable provenance de l'ouvrage. C'est ce que confirme le travail entrepris par J. Vercruysse. Ainsi peut-on trouver une édition des "Oeuvres" de Diderot portant le nom du libraire hollandais, alors que Rey n'a jamais, s'il en conçut le projet, donné suite à cette idée. "Si Marc-Michel Rey a, comme bien des confrères, imité des marques étrangères, il devait s'attendre à subir le même sort tôt ou tard. C'est que la présence de son nom sur un titre constituait une marque de garantie, une certitude de vente". (12)

3.3.2.4. Typologies régionales

Ces critères d'analyse peuvent également s'appliquer à des ensembles aux dimensions supérieures à celles de l'atelier. On peut vérifier la présence de constantes à l'échelle d'une ville ou d'une province. Tel est le propos de G. Parguez, qui avait déjà montré, dans un article de référence, le caractère commercial de la page de titre et dénoncé la confusion entre "une oeuvre et le produit industriel qui en diffuse une version" (13). Sa typologie concerne les éditions lyonnaises (14). Lyon, après avoir connu un certain déclin, fut au 17^e siècle un centre de production très actif de contrefaçons. Afin de procéder à une identification précise des éditions, M. Parguez a opté également pour l'emploi d'une grille analogue à celle précédemment mentionnée.

Cette démarche devrait connaître une extension plus importante. Il y a peu d'exemples similaires. Citons cependant les travaux de S. Corsini sur les presses lausannoises (15) ou d'autres essais, comme ceux de Mme Weil, qui insistent davantage sur la place de l'illustration dans les ouvrages imprimés à Avignon (16). Les secteurs à investir ne manquent pas, qu'il s'agisse des presses de Rouen ou du Languedoc. Cette nouvelle approche fournirait certainement des renseignements précieux sur la fabrication et la circulation du livre sous l'Ancien Régime.

3.3.3. De l'identification à l'étude de la communication écrite

Qu'est-ce qui est modifié dans le changement de perspective proposé par les bibliographes contemporains ? Nous avons relevé qu'il s'agissait essentiellement de bousculer la tutelle exercée

sur cette discipline par l'édition, entendue comme mise au point d'un texte définitif. S'agit-il simplement d'une question de définition, les techniques descriptives restant par ailleurs les mêmes ?

On pourrait le croire à une lecture rapide des publications récentes auxquelles nous avons fait référence. Elles reconnaissent en effet pour la plupart un rôle déterminant à la description et il nous semble clair que l'on ne peut faire l'économie de cette analyse du livre comme objet physique, qui met à jour ses différents constituants et les étapes de sa fabrication. Il faut néanmoins élargir le point de vue. On peut difficilement à notre sens, maintenir une distinction aussi tranchée entre une technique et son utilisation. Toute technique comporte une part de présupposés, elle contient en elle les conditions de son utilisation. Que certains chercheurs remettent par exemple en cause le dogme anglo-saxon de la transcription fac-similé de la page de titre est à cet égard significatif (17).

3.3.3.1. Se dégager de la bibliophilie

Ce point révèle un effort de détachement qui n'est jamais terminé à l'égard des exigences bibliophiliques. L'intérêt bibliophilique se limite souvent à trouver le bon texte dans la belle édition. Une fois qu'on a séparé le grain de l'ivraie, à savoir l'édition authentique de la contrefaçon, ce qui est rejeté n'est plus qu'un résidu indigne. Il y a d'un côté ce qui subsiste dans une permanence immaculée, de l'autre les détériorations des faussaires. Certes, il est du plus haut intérêt d'identifier une édition et de veiller à l'établissement d'un texte. Mais croire qu'on a définitivement clos la question une fois qu'on a mis la main sur l'"originale" est pour le moins illusoire. On a laissé dans l'ombre des aspects essentiels à la compréhension de la transmission réelle du texte. Ce qui circule, y compris sous de fausses adresses, est au contraire une partie indissociable de l'aventure éditoriale et de l'histoire d'un texte.

3.3.3.2. Analyser les transformations

Le recentrement, dont nous avons fait état, nous paraît capital dans la mesure où il réintroduit, au cœur du problème de l'édition, la dimension historique. Sans doute s'est-on borné trop souvent, en reprenant le vocabulaire des philologues, à repérer la "corruption" ou la "contamination" sans relever qu'une des lois de la transmission, c'est aussi la transformation. Les écrits sont voués à changer de formes sans qu'il y ait pour autant dégradation. Nous considérerons un peu plus loin cette notion de forme avec une attention accrue. Mais déjà, il nous faut signaler qu'elle ouvre à la bibliographie matérielle de nouvelles perspectives.

3.3.4. Histoire de la lecture et espace graphique

Si lire a d'abord signifié "entendre" (18), l'acte de lecture met aussi la vue en acte. Habités désormais à une forme relativement stable du livre imprimé, nous ne pouvons guère imaginer que tous les éléments qui organisent a-priori notre lecture ont surgi progressivement, au cours d'un long processus de maturation. Le découpage en paragraphes, la ponctuation, la séparation des

scènes ou la matérialisation des strophes, la disposition de l'illustration ne sont pas des formes coexistant à la naissance du livre. Ce sont des conventions qui se mettent en place, où il faut reconnaître à la fois l'intention de l'auteur et le rôle déterminant de l'imprimeur.

Ceci appelle donc une réflexion sur l'histoire de la lecture, sur les mécanismes par lesquels un lecteur s'approprie un texte. A l'intérieur de cette étude, une large place doit être accordée aux dispositifs de mise en page et de mise en texte. Certaines considérations sur l'espace visuel résultent de travaux déjà approfondis. Nous mentionnerons en particulier les recherches de M. Laufer analysant l'évolution de l'imprimé comme le triomphe, jusqu'au 18^e siècle, de la "raison typographique", victoire éphémère où l'image est défaite provisoirement, puisqu'elle reprend toute son importance au 19^e siècle, avant que les recherches contemporaines sur la mise en page prennent davantage en compte l'espace graphique.

3.3.5. Convergence des approches

Autant l'avouer d'emblée, nous éprouvons quelques réticences à user du terme de communication, dévalué aujourd'hui par un emploi sans discernement. Il nous paraît aussi un peu péremptoire de proposer des vues synthétiques sur une discipline dont nous connaissons à peine l'A.B.C. Ceci ne dispense pas pourtant d'émettre un avis sur les orientations nouvelles qui se manifestent. Aussi, lorsque R. Darnton propose de définir l'histoire du livre comme "l'histoire sociale et culturelle de la communication par l'intermédiaire de l'imprimerie" (20), nous ne pouvons que souscrire.

Il existe bien un mode spécifique de diffusion des idées, la transmission par voie imprimée, mode qui affecte en retour la forme et le contenu du "message". Le plus important est sans doute, au lieu de rivaliser en définitions, de dessiner un schéma intelligible, où les différentes approches du livre prennent sens. A cet égard, la tentative de systématisation que l'historien américain opère nous semble de la plus grande utilité. Il faut relever d'un côté la "convergence de plusieurs disciplines sur une série de problèmes communs" (21), considérer également que les historiens du livre sont contraints d'isoler "un segment du circuit de communication" (22) et de l'analyser selon leurs méthodes. Demeurer toutefois dans cette perspective parcellaire reviendrait à dénier l'accès à la signification : chaque abord singulier ne révèle sa pertinence que dans sa relation à la totalité.

Si l'on s'accorde sur ces principes épistémologiques, il nous semble que l'on peut donner à la bibliographie matérielle un nouvel essor. Le chercheur aura bien sûr toujours besoin, s'il veut reconstituer une édition, de se promener aux quatre coins du monde et nulle bibliothèque, ne peut à elle seule, répondre à ses interrogations. Si une prise de conscience s'effectue pourtant de la liaison des questions évoquées, il est possible alors d'oeuvrer de manière plus efficace. Nous avons déjà remarqué qu'on pouvait, sans passer des journées entières à cataloguer, établir des signalements plus précis des ouvrages conservés. On peut également donner une ampleur autre aux recherches entreprises par nos prédécesseurs sur les impressions locales. La constitution de

ces outils réclame une patience tenace. Si l'on est cependant assuré d'apporter sa contribution à des élucidations de longue haleine, cet effort pourra se soutenir en découvrant qu'il n'est pas déployé pour rien.

NOTES :

1. W. Kirsop, Gabriel de Foigny et sa "Terre australe connue". In. "Cinq siècles d'imprimerie genevoise", Genève : Société d'histoire et d'archéologie, 1980.
2. J. Petit. Dir. La Bibliographie matérielle, pour quoi faire ?, Paris : Ed. du C.N.R.S., 1983
3. W. Kirsop, op. cit. p. 358
4. W. Kirsop, op.cit.. p. 352
5. R. Laufer, introd. à la "Bibliographie matérielle", op. cit.
6. D.F. Mc Kenzie, Printers of mind, in : Studies in bibliography, 1969, et op.cit.
7. J. Veyrin Forrer, A la recherche des "Précieuses", in : La lettre et le texte, collection de l'E.N.S. de Jeunes Filles, n°34. pp 338-366
8. J. Veyrin-Forrer, op. cit. p. 357
9. J. Veyrin-Forrer, op. cit. p. 366
10. J. Vercruysse, Typologie de Marc-Michel Rey, in. : Buch und Buchhandel in Europa im 18 Jahrhundert. Wolfenbütteler Schriften zur Geschichte des Buchwesens. Hamburg, 1981, T. IV. pp.167-185
11. R. Sayce. Compositorial practices and the localisation of printed books, 1530-1800. In. The Library XXI (1966). pp.1-45
12. J. Vercruysse, op. cit. p.177
13. G. Parguez. A propos des pages de titre de livre ancien. In. : Revue Française d'histoire du Livre, 1-2, 1971, pp. 57-68
14. G. Parguez. Essai sur l'origine lyonnaise d'éditions clandestines de la fin du XVIII^e siècle, In. : Nouvelles études lyonnaises, Droz, 1969, pp. 93-130
15. S. Corsini. l'Edition française hors des frontières du royaume : les presses lausannoises sous la loupe In. : Revue Française d'Histoire du Livre, 1989, pp. 93-120
16. F. Weil. A propos d'une technique de localisation : quelques impressions d'Avignon entre 1732 et 1750. In. : Revue Française d'histoire du Livre, 1981, p. 353-364
17. J-F Gilmont. Lettre à un bibliographe débutant, Editorial du Bulletin du Bibliophile, T.1, 1991, pp. 13-16
18. H-J Martin. Pour une histoire de la lecture. In. : Le Débat, n°22, nov. 1982, pp. 160-177
19. voir notamment R. Laufer, Le livre dans l'Occident moderne et contemporain. In. : Atlas des littératures, Ed. Universalis, 1991, pp.161-163
20. R. Darnton. Gens de lettres, gens du livre, Paris : O. Jacob, 1992, pp. 154-175
21. id.
22. id

3.4. Vers de nouvelles formes de collaboration

Il est fréquent désormais de souligner l'individualité d'un exemplaire d'une édition, de déplorer par suite l'absence d'un signalement sérieux des fonds, l'existence de nombreux dons non traités dans les bibliothèques de province et le manque de catalogues collectifs à l'échelon européen, voire international. La bibliographie matérielle a besoin pour s'exercer d'un territoire de recherche qui déborde largement nos frontières, et les difficultés rencontrées par le chercheur semblent parfois faire écho à la prose de Kafka (1).

De ce point de vue, les bibliothèques, si elles veulent réellement assurer leur rôle de partenaire de la recherche, ont incontestablement un effort à produire en de multiples domaines. Nous relèverons pourtant ici un fait singulier ; la question d'une éventuelle collaboration est toujours posée dans un sens unilatéral. Ne faut-il pas aussi se demander à quel profit les bibliothèques pourraient utiliser les mises au point des bibliographes ? Non qu'il faille d'abord faire valoir ici ses prérogatives : nous tenons pour acquis que l'étude du livre ne pourra progresser que par le concours de tous (2).

Nous souhaitons ici montrer en quoi l'activité de conservation peut, à divers degrés, contribuer à éclairer l'histoire du patrimoine : non seulement en mettant à la disposition des historiens de nouveaux outils, mais aussi, en exploitant en retour, pour la mise en valeur de leur fonds, les notions que ceux-ci auront élaborées.

3.4.1. La conservation dans l'optique de la recherche.

Les exigences de la recherche sont plurielles. Aussi tenterons-nous de sérier les problèmes, quitte à ne fournir de réponse qu'embryonnaire. En premier lieu, que faut-il conserver ? L'extension de la notion de texte proposée par D.F. Mc Kenzie, à toute trace signifiante, qui n'est pas nécessairement véhiculée par le livre, suscite des interrogations (3). La loi récente qui définit les missions du dépôt légal en France, va effectivement dans les sens d'un contrôle bibliographique universel (4). Le choix des institutions susceptibles de recueillir ces nouvelles données est loin d'être réglé. Dans l'immédiat, il nous semble cependant que les bibliothèques auraient avantage à rompre avec une pratique ancienne, destinée à remédier à l'encombrement et à ne pas se départir de leur doubles.

En second lieu, comment signaler ce que l'on détient ? Un bibliothécaire, transporté par la lecture de P. Gaskell, peut se sentir tenu de produire une notice catalographique qui soit une réplique minutieuse de l'ouvrage. Il devra pourtant apprendre que le bibliographe souhaite avant toute chose avoir l'ouvrage entre les mains et ne se fiera jamais à un relevé établi par quelqu'un dont il ignore le degré d'expertise (5).

Pour ce qui est de la liaison de ces divers catalogues, on peut, sans arrière pensée, formuler des vœux. La réalisation de catalogues collectifs, tant au niveau régional qu'international, faciliterait la localisation des ouvrages. Une amorce s'en trouve sans doute dans l'entreprise de "conversion rétrospective" engagée dans le cadre de la Bibliothèque de France. Enfin, un des besoins les plus impérieux formulés par les historiens du livre ancien, est la constitution de relevés d'ornements, possédant un haut pouvoir d'identification, mis en ordre dans des banques d'images. Quelques réalisations vont dans ce sens : nous signalerons à titre d'exemple le vidéodisque réalisé par la Bibliothèque Nationale sur l'illustration des incunables. Deux réserves doivent cependant être émises : l'une relative au coût de tels produits, l'autre aux difficultés résultant de l'absence d'un langage descriptif de tous les ornements.

3.4.2. La forme du livre.

Une des applications possibles des préceptes de la bibliographie matérielle est à rechercher dans l'usage de la notion de "forme du livre". Nous donnerons un peu plus loin deux exemples tirés de notre expérience. Attardons nous d'abord à cette idée. Bien qu'elle paraisse énigmatique pour le profane au premier abord, on peut affirmer que, sans être un expert, celui qui manipule assez régulièrement des livres, en acquiert rapidement l'intuition. L'habitude permet aisément de distinguer une édition incunable d'une édition du 18^e ou 19^e siècle.

En quoi consiste ce savoir qui autorise, après un bref examen, ces distinctions ? L'oeil se mobilise rapidement sur quelques éléments : la taille du livre, ou "format apparent", l'utilisation de la surface qui renvoie à la notion de "mise en page", la présence d'ornements gravés sur bois ou de vignettes de fonderie, et l'allure des caractères d'imprimerie. Voilà pour l'intuition.

Il serait contestable de s'arrêter ici : ce concept est en réalité plus complexe et sa validité ne s'éprouve pas simplement dans une périodisation grossière. Il convient d'abord d'indiquer qu'il est au carrefour de plusieurs recherches, portant tout à la fois sur les usages des imprimeurs et ceux des lecteurs, sur la manière dont ces derniers s'emparent de l'objet-livre et sur les moyens matériels mis en oeuvre pour donner au texte une présence particulière.

L'idée de forme ne se confond pas donc exactement avec celle d'allure ou d'aspect. Elle englobe d'autres déterminations. D'abord, celle de format chère aux bibliographes, qui renvoie aux modes d'imposition et au pliage de la feuille d'imprimerie. Si l'adoption d'un petit format s'explique parfois par des raisons économiques, cette cause n'est pas suffisante. Le choix délibéré d'un format par l'éditeur met en jeu des intentions diverses.

Dans son dernier livre paru (6), H.J. Martin a brillamment montré la part de sens qui s'attache à ses différentes options : "pérennité de la tradition" marquée par les lourds in-folio, secondés

ensuite par la “forme littéraire” de l’in-quarto, utilisée pour les “grandes éditions de Vaugelas, Malherbe, Ménage, Balzac ou Voiture, ou encore pour les éditions originales des pièces de Corneille” (7).

Cet examen devrait être poursuivi par d’autres notations, portant notamment sur la “mise en texte”, à savoir la manière dont ce dernier est “saisi”, découpé, organisé dans l’ordre typographique. Nous nous limiterons cependant à ces esquisses de définition pour observer plus précisément deux formes d’ouvrages, livres scientifiques et récits de voyages.

3.4.3. Les formes du livre scientifique au XVI^e siècle.

Peu d’études ont été consacrées à l’émergence du livre scientifique. Pourtant, à considérer la production de certains imprimeurs du XVI^e siècle, comme le parisien Guillaume Cavellat, on s’aperçoit qu’à côté des éditions des classiques de l’Antiquité, les traités d’astronomie descriptive occupaient une place non négligeable. L’incroyable succès d’un livre comme le “Traité de la Sphère” de l’évêque anglais Johannes de Sacrobosco, témoigne de l’engouement d’un large public pour les observations scientifiques. A ce développement de la vulgarisation correspondant des recherches nouvelles sur l’utilisation du livre.

Si dans les éditions incunables, la place de l’illustration est restreinte - gravures sur bois représentant des personnages comme Ptolémée, ou figurant planètes et éclipses - certains livres du XVI^e siècle se distinguent par leur présentation. L’exemple le plus connu est l’”Astronomicum Caesarum”, dû au mathématicien Petrus Apianus, enseignant à l’Université d’Ingolstadt (8).

On y découvre des disques pivotant autour d’un centre fixe ou mobile, les “volvelles”. Cet appareillage est destiné à rendre visible le mouvement des planètes et permet au lecteur d’opérer certains calculs. On le retrouve dans d’autres livres du même Apianus, notamment sa “Cosmographie” maintes fois rééditée, mais également dans les “Instructions nouvelles des poincts plus excellents et nécessaires touchant l’art de naviguer, contenant plusieurs règles pratiques” de Michel Coignet, édité à Anvers en 1580.

Que ces figures ne soient pas d’une précision extrême et qu’elles n’aient pu véritablement imiter des instruments de navigation comme l’astrolabe - dont la fiabilité s’est accrue avec le développement de la gravure sur cuivre - c’est un fait secondaire au regard de ce qui nous préoccupe ici. L’essentiel est de constater que dès la naissance de l’imprimé, on s’est ingénié à en exploiter les ressources pour offrir au lecteur un produit attractif.

Quelques problèmes demeurent néanmoins sans réponse. D’abord celui de l’apparition de ces montages insolites. Si l’on peut estimer que le procédé s’est répandu au cours du XVI^e siècle, on

trouve au moins un incunable ainsi agencé. Les premières éphémérides, dues au savant allemand Regiomontanus, comportent dans l'édition d'E. Ratdolt (Venise, 1485) une représentation animée de la lune ainsi qu'un cadran solaire miniature. Une pièce de métal, fixée à l'intérieur du livre, figure le rayon. Autre question : qui est à l'origine de cet usage ? Pour élucider cette énigme, il faudrait posséder de nombreux renseignements sur les pratiques des imprimeurs, tout en sachant que plusieurs savants à cette époque, comme Regiomontanus ou Apianus, se sont eux-mêmes initiés à l'art de l'imprimerie pour diffuser leurs connaissances. Troisième point enfin : le rapport du lecteur au livre. D'après certains exemplaires que nous avons pu observer, il semble que ces figures étaient livrées sur des planches encartées à l'intérieur du volume et que l'amateur de science devait procéder lui-même à l'assemblage. Si cette recherche pouvait être affinée, elle nous livrerait sans doute des indications précieuses sur un usage fort limité dans le temps. La science astronomique n'a pas fait avant Copernic de progrès considérables, elle a cependant suffisamment mobilisé les esprits pour qu'on la présente par le biais du livre comme un domaine animé et récréatif.

3.4.4. Les formes du récit de voyage.

“Naviguer, c'est descendre et remonter cet abîme bibliothécaire, auquel répondront en écho les voyages du lecteur.” Michel de Certeau.

Les récits ou relations de voyage représentent dès la naissance de l'imprimerie, une part importante de la production. Seule une enquête minutieuse, centrée sur cet unique objet, permettrait de faire saillir toutes les différences, qui font de cet ensemble un genre très hétérogène. En prélude à cette recherche, nous souhaitons indiquer quelques pistes, établies lors de la comparaison d'ouvrages principalement du XVIII^e et XIX^e siècle, au moment de la réalisation d'une exposition. L'examen de leurs formes respectives nous incite à penser qu'en cette période on joue de la ressemblance physique des livres, tantôt pour affirmer une équivalence entre le littéraire et le scientifique, tantôt pour la dénoncer, en distinguant l'originalité du récit d'expédition de la “trahison” opérée par l'auteur de fiction.

3.4.4.1. Le voyage de La Pérouse

Le point de départ de cette réflexion nous est fourni par la considération d'un ouvrage qui a fait date, à savoir le récit du voyage de La Pérouse (9). L'éditeur scientifique, Millet-Mureau, s'explique longuement sur les choix adoptés pour cette publication. Dans sa préface, il invoque notamment “l'intention de La Pérouse” en le citant : “Si l'on imprime mon journal avant le retour, que l'on se garde bien d'en confier la rédaction à un homme de lettres. Ou il voudra sacrifier le mot propre qui lui paraîtra dur et barbare, celui que le marin ou le savant préféreraient et chercheront en vain ; ou bien, mettant de côté tous les détails pratiques et astronomiques et cherchant à faire un roman intéressant, il commettra, par le défaut de connaissances que son éducation ne lui aura pas

permis d'acquérir, des erreurs qui deviendront funestes à mes successeurs". Quelques pages plus loin, l'auteur enfonce le clou définitivement : "Nul doute que des extraits de voyages, tels que nous en a donnés Prévost, dégagés de tous les détails fatigants et arides, qui concernent l'astronomie et la navigation, ne soient plus agréables à lire que les originaux ; mais ces extraits ne sont point la source où les marins et les savants veulent puiser, parce que des matériaux ainsi passés au creuset de l'homme de lettre, d'où ils sortent brillants et légers, n'offrent plus le principe solide qui constitue la science et qu'on détruit en l'altérant".

Autre instant remarquable de cette préface : la justification de la présentation, à savoir la publication des gravures et des cartes dans un atlas séparé, d'un format supérieur : "J'ai cru qu'un ouvrage national exécuté avec autant de soins, méritait cette précaution conservatrice. Si elle n'est pas généralement goûtée, je répondrai que telle est la forme de la belle édition du troisième Voyage de Cook..."

A ce point, il faut bien s'interroger sur les nécessités invoquées et les noms cités. En premier lieu, il faut relever que l'importance accordée par Millet-Mureau aux détails garants de la scientificité sera trente-cinq ans plus tard totalement reniée. En 1831, Arthus Bertrand et Delaunay publient le voyage de La Pérouse, enrichi des notes de Mr de Lesseps, en un seul volume in-8°. La préface indique : "Les travaux de ce navigateur ayant été recueillis dans quatre volumes in-4° par ordre de la Convention, il s'agissait de retrancher tous les détails qui ne sont utiles qu'aux marins de profession, et qui détruisent presque entièrement l'intérêt du voyage auprès des gens du monde". On constate donc ici que la perspective a radicalement changé : si les deux éditions revendiquent le sérieux - celle de 1831 insiste dans la page de titre sur la rédaction "d'après des manuscrits originaux" et l'apport de Lesseps - elles obéissent à des visées différentes. L'une entend offrir un ouvrage utile aux gens de l'art (marins et savants) et édifier un monument à un navigateur devenu aussi prestigieux que Cook. L'autre a pour fonction de satisfaire une clientèle intéressée par la science, mais peu disposée à se perdre dans des détails arides.

3.4.4.2. L'Abbé Prévost

Très étonnant est aussi le sot réservé à Prévost, rédacteur de l'"Histoire des Voyages" (10). La critique de Millet-Mureau est sans appel : il est le littérateur qui transforme un matériau, produit un objet séduisant, mais laisse échapper dans cette opération l'essentiel, à savoir la rigueur scientifique. Cette sévérité étonne d'autant plus que la première édition du "Voyage de La Pérouse" donne en annexe la composition de la bibliothèque emportée par les navigateurs : en tête des ouvrages, figure l'"Histoire des Voyages". Comment s'expliquer cette contradiction ?

On sait que la composition de cette série a connu plusieurs étapes : Les sept premiers volumes sont une traduction de la collection anglaise de Astley. Prévost continua seul après l'interruption de parution de l'édition anglaise (11). Quelques points doivent ici retenir l'attention. Dans le premier

tome, le frontispice qui fait face à la page de titre, représente Prévost posant devant une bibliothèque. L'image est dépourvue d'ambiguïté : le signataire de l'oeuvre est un homme de lettres, qui borne sa navigation au monde des livres. L'aspect général des volumes, par contre, apparente la série au genre scientifique. Chacun est enrichi de gravures et de cartes, refaites dans un souci d'objectivité. Faut-il pour autant en déduire qu'il y a tromperie sur la marchandise ?

Nous n'entrerons pas dans un débat sur les qualités réelles d'historien de Prévost, qui nécessite une connaissance approfondie de l'oeuvre. Nous nous tiendrons à constater que si l'auteur a pris à maints endroits quelques libertés avec le texte original dont il effectuait la traduction, il n'a jamais entendu se limiter au rôle de compilateur. Une autre leçon à tirer de ce bref examen, c'est qu'une forme s'est imposée à un moment donné pour la publication des récits de voyage, mais cette convention, loin d'asservir l'auteur, lui permet de déployer des contenus différents, à une époque où la frontière entre science et littérature est loin d'être absolue.

3.4.4.3. Où l'on retrouve Jules Verne

Cette relative indétermination a été remarquablement analysée par Michel de Certeau, dans la présentation qu'il a donnée à l'édition du livre de Jules Verne : "Les Grands navigateurs du XVIII^e siècle" publiée aux éditions Ramsay en 1977.

Il y rappelle notamment les termes du contrat du 18 octobre 1877 avec l'éditeur Hetzel, chargeant Gabriel Marcel, géographe attaché à la Bibliothèque Nationale, "chargé de réunir les documents et textes nécessaires pour la publication du livre de Jules Verne, "Les Grands voyages et les grands voyageurs" (12). Nous ne mentionnerons ici qu'un aspect de cette recherche : la nécessité du recours au récit comme organisation du matériau original, donc des observations recueillies par les navigateurs. "La réussite de cette opération accumulative et narrative est rendue possible, Jules Verne le souligne sans cesse, grâce aux connaissances techniques du navigateur et à l'embarquement d'équipes de savants. De cette manière, le voyage élimine peu à peu les pertes : il faut que tout soit observé et que ce qui a été vu au loin puisse être su à Londres ou à Paris... Avec Humboldt, l'histoire peut se clore, puisqu'il y a coïncidence du narrateur et du voyageur. Le cercle est parfait, sans reste" (13). Loin de s'exclure réciproquement, ces deux pôles, la science et la fiction, s'interpénètrent et la dialectique de leur opposition donne naissance à une forme de narration inédite.

Ces réflexions extrêmement denses appellent un travail bibliographique approfondi. On pourrait notamment rechercher quels moyens matériels indiquent l'aspect fictionnel de cette oeuvre, parue dans la "Bibliothèque d'éducation et de récréation" (14). Les illustrations sont données comme "fac-similés" de gravures anciennes, notamment de Théodore de Bry. On peut certes constater qu'elles perdent de leur puissance suggestive, mais ce n'est plus le même récit qu'elles illustrent.

Enfin, ces représentations sont souvent légendées d'une courte phrase, ce qui les fait considérer dès lors comme un moment du texte. D'autres relevés de ce type permettraient de mieux saisir la liaison intime existant entre les variations de l'objet-livre et les mutations de signification que les lecteurs au cours des siècles, ont conférés à la littérature de voyage.

NOTES :

1. Voir J.F. Gilmont. Lettre à un bibliographe débutant. Editorial du Bulletin du Bibliophile. T.1, 1991. pp 13-16.
2. Voir H.J. Martin. L'Histoire du livre à la Bibliothèque de France. Annexe 15. Rapport de synthèse du groupe de travail. Réserve.
3. D.F. Mc Kenzie. Op. cit.
4. Journal Officiel, 23 juin 1992.
5. P. Gaskell. Principes et problèmes du catalogage des livres anciens. s.l.n.d.
6. H.J. Martin. Histoires et pouvoirs de l'écrit. Paris : Perrin, 1988. pp 267-308.
7. H.J. Martin. op. cit. p. 291.
8. Voir Le Livre. Catalogue d'exposition. Bibliothèque Nationale, 1972. p. 69.
9. Voyage de La Pérouse autour du monde publié conformément au décret du 22 avril 1791 et rédigé par M.L.A. Millet-Mureau. A Paris, de l'Imprimerie de la République, An V (1797)
10. Prévost. Histoire générale des voyages. Paris. Didot. 1746-1770.
11. Voir M. Duchet. L'Histoire des Voyages : origine et influence. In : L'Abbé Prévost. Ed. Ophrys, 1965, pp 139,164.
12. M. de Certeau. Préface à : J. Verne : Les Grands navigateurs du 18e.siecle. Paris : Ramsay, 1977.
13. id.
14. J. Verne. Les Grands navigateurs du XVIIIè siècle. Paris : Hetzel, 1879.

CONCLUSION

Il nous faut, au terme de ce parcours, avouer un certain embarras. S'il est certain que l'on ne peut jamais épuiser une question, la poursuite de ces multiples interrogations relatives à l'édition nous laisse le sentiment d'assister à une dissémination. Alors qu'on aurait pu espérer rassembler les contenus pluriels dans une définition plus précise, il faut se résigner à une relative dispersion.

Ce constat ne nous invite pourtant pas à conclure à un défaut de méthode. Au contraire, il confirme pour une part une hypothèse. Le concept d'édition est foncièrement polysémique et voué certainement à le demeurer. S'il est souhaitable qu'à un horizon encore lointain, les différences entre la mise sur le marché d'un produit et le travail d'établissement des textes s'estompent, que les exigences de rigueur des bibliographes trouvent un répondant du côté des maisons d'édition, il y a fort à parier qu'un hiatus subsistera entre ces modes d'activité.

Cet éparpillement est aussi le signe d'une réalité objective, propre à notre temps. Nous avons établi, en analysant par exemple les possibilités offertes par les technologies actuelles, que la fonction éditoriale était singulièrement bousculée. On peut vouloir simplement conserver, en transférant sur un autre support et se retrouver malgré soi éditeur. La simple position de lecteur peut conduire aussi à effectuer un travail éditorial. La mesure de ces bouleversements peut être prise en visitant quelques officines d'aujourd'hui : accumulation de micro-ordinateurs, de scanners, d'imprimantes. Au bout du compte, c'est pourtant bien un livre qui surgit, dans la forme pour nous familière du codex.

4.1. Forme finale et destin du texte

Que les conditions matérielles de l'impression aient donné une certaine allure aux textes que nous lisons, c'est une vérité devant laquelle il faut s'incliner, même si nous apprenons, au détour d'un entretien, que cette forme n'était pas nécessairement celle souhaitée par l'auteur.

Des dispositifs différents auraient sans doute pu nous être proposés, déterminant une autre lecture, une autre appréhension. Toujours est-il que nous déchiffrons un ensemble de signes, entendons une voix, par l'intermédiaire de montages, dont le processus nous échappe le plus souvent. Quelques exemples l'illustrent. Dans une interview récemment publiée (1), l'écrivain américain William Burroughs s'explique sur les conditions de la publication de son roman "Le Festin nu". Il en envoya des chapitres à l'éditeur Maurice Girodias, dans l'ordre de leur frappe, le livre devant être publié à Paris. Ceci eut deux conséquences notables sur la forme définitive. Burroughs adopta

comme montage définitif la composition aléatoire renvoyée par l'imprimeur et le chapitre d'ouverture devint le dernier.

L'écrivain français Pierre Guyotat aurait également souhaité que le texte de "Tombeau pour cinq cent mille soldats" fût livré en continu, sans séparation en paragraphes, pour provoquer chez le lecteur une sorte d'asphyxie. Les contraintes éditoriales décidèrent du résultat final en procédant à une "aération".

Un souci analogue se retrouve chez Proust. L'auteur de la "Recherche" était attaché à la continuité et souhaitait, en particulier pour les dialogues, qu'on introduit peu de blancs. Les premiers volumes publiés répondent au désir de l'éditeur qui a procédé au découpage en alinéas. L'éditeur critique contemporain se doit donc aujourd'hui de justifier le mode de sa présentation (2). Ces cas fort différents nous permettent d'apprécier le destin d'un texte, auxquels ne sont jamais étrangères les relations nouées entre l'auteur et son intermédiaire auprès du public, l'éditeur.

4.2. Le souci d'un texte juste est-il caduc ?

Ces constatations pourraient nous conduire à un certain pessimisme, à reconnaître que l'emprise de l'auteur n'étant jamais absolue sur le résultat qui tombe entre les mains du public, nous devons nous satisfaire de textes approximatifs, qui ne correspondent jamais, avec l'exactitude souhaitée, à l'intention de celui qui écrit. Cette attitude serait en définitive assez commode : on se déposséderait de toute exigence, les efforts des bibliographes se résumeraient assez vite à un vain passe-temps érudit.

Tel n'a jamais été le cas. Aussi rudes soient les critiques portées à l'encontre de l'"establishment" bibliographique, elles ne visent pas à ruiner la démarche. Leur objet est plutôt d'insérer les résultats obtenus dans une conception tout autre de l'histoire du texte. Cette idée est, comme le signale D.F. Mc Kenzie, dialectique, elle fait appel à deux concepts de texte : "le premier vise le texte sanctionné par son auteur, fermé sur lui-même et historiquement définissable, le second désigne le texte incomplet et donc ouvert, instable et sujet aux créations multiples qu'en font ses lecteurs, ses acteurs ou son public." (3)

4.3. Recréer le texte

Une difficulté majeure surgit dès que l'on cherche à tirer les conséquences ultimes de cette théorie. Si l'on admet que nous n'aurons jamais affaire qu'à de multiples versions d'un texte, si l'on s'accorde aussi à respecter l'historicité de ses différents états, pourquoi, par contre, ne pas envisager qu'une édition puisse produire, recréer un nouveau texte, qui ne serait ni la réplique de

l'originale, ni le texte définitif, mais une version nouvelle ? Il semble qu'il y ait là un point de résistance à analyser et Mc Kenzie peut aisément railler chez ses collègues "une sorte de conservatisme mal éclairé" (4). Nous avons signalé au cours de cette étude que les ressources de l'informatique permettaient désormais à n'importe quel lecteur de produire une édition à la demande (5). On peut aisément admettre ce type de manipulation tant qu'il demeure à usage privé. Dès lors qu'il s'agit d'entamer un processus de publication, une réticence est perceptible, comme si l'autorité de l'éditeur devait être quasi incontestable et qu'on ne puisse à aucun moment lui permettre l'écart et le jeu.

4.4. Histoire et sociologie

Ces questions, à vrai dire, stimulent notre réflexion, mais la spécificité de notre pratique et l'état de notre expérience ne nous mettent pas en position de décider. Nous n'abordons la question de l'édition que d'une manière oblique et cantonnons notre intérêt à l'étude des processus de production et de transmission. Loin de nous réfugier toutefois dans une position confortable nous souhaitons intervenir sur un point crucial : celui de la finalité de la bibliographie.

Il nous a paru, à lire les ouvrages dont nous avons fait mention, que cette discipline s'était longtemps bornée à un rôle subalterne, celui de servante de la textologie et de l'édition critique. Le mouvement s'inverse aujourd'hui radicalement, à tel point que la bibliographie paraît parfois tentée de fédérer toutes les approches du texte. Revenons brièvement à Mc Kenzie : "Aucune autre discipline - en particulier ni l'histoire, ni la critique littéraire - ne concerne un champ aussi étendu de phénomènes textuels et ne possède les connaissances requises pour analyser aussi exhaustivement la production et la consommation des textes". (6)

Cette appréciation est, disons-le nettement, excessive. Qu'il faille réintroduire la dimension historique, trop longtemps exclue par les dérives formalistes, dans le champ de la critique textuelle, c'est l'évidence même. De là à considérer que la seule approche sociologique est habilitée à dévoiler la construction de la signification, il y a un abîme. On serait conduit, en le franchissant, à réduire les questions soulevées par la littérature à un simple effet social. Cette tendance s'exprime en particulier dans les travaux du "New Historicism", "visant à situer l'oeuvre littéraire dans sa relation aux textes ordinaires (pratiques, juridiques, politiques, religieux, etc..) qui constituent le matériau sur lequel il s'édifie et qui établissent la possibilité de son intelligibilité" (7). Sans vouloir engager une longue et vaine polémique, disons simplement ceci : "si l'auteur de la "Recherche" s'amuse à "pasticher" le "Journal" des Goncourt, ce n'est certainement pas l'oeuvre des deux frères qui nous donne accès à celle de Proust. A cette étape, il nous paraît utile de ramener la bibliographie dans les limites de notre sujet.

4.5. Comment collaborer ?

Nous avons à maintes reprises rappelé que notre préoccupation n'était aucunement de transformer les bibliothèques en "fabriques de livres". Après avoir exploré de façon succincte les relations entre bibliothèques et éditeurs, au cours des siècles précédents, nous pouvons établir que les bibliothèques ont joué un rôle décisif dans la transmission de textes et que les bibliothécaires se sont retrouvés en position d'éditeur. Mais cette hypothèse d'une indistinction des fonctions, si elle est fréquemment validée, sert davantage à mesurer une évolution, qui va dans le sens d'une division des tâches, qu'à prôner un retour à des pratiques anciennes.

Une unité a pu certainement se manifester à l'époque du manuscrit, où chaque copie, amendée ou non, crée ipso facto un nouvel état du texte. Dès l'apparition de l'imprimerie, il faut déjà constituer, malgré la "polyvalence des intervenants" une scission entre les multiples activités, que l'on pallie par la recherche de la collaboration.

Une constante est donc à pointer : les bibliothèques ont toujours eu affaire à l'édition. De ce rapport parfois ambigu, elles se débrouillent tant bien que mal. Il y a évidemment des causes objectives à ce malaise : nous avons vu que si les formes de la transmission changeaient, en raison notamment des modifications des techniques de reproduction, les bibliothèques étaient aussi affectées par des bouleversements notoires.

4.5.1. Les bibliothèques et leurs missions

Nous pensons en avoir relevé quelques-uns. En particulier, la conception d'une nouvelle destination élaborée par Gabriel Naudé. La liaison qu'il effectue entre rassemblement des collections et mise à disposition de la communauté savante des ressources n'est pas sans conséquence. Sa conception oblige en effet, à considérer simultanément deux activités : d'une part, le recueil et la transmission de l'héritage classique, de l'autre, le rassemblement au présent de la production éditoriale. Trouver un équilibre entre ces deux contraintes n'est pas toujours évident. Apparemment, le recours des bibliothèques à l'idée de mission masque parfois certaines réalités. Comme tout élève bibliothécaire l'apprend, les fonctions principales sont la conservation et la communication, entendu comme prêt des ouvrages au public. Où l'édition trouve-t-elle sa place ? On peut à la rigueur lui en assigner une dans une fonction accessoire, celle de la mise en valeur des fonds. Cette activité ne voit pourtant le jour que si les bibliothèques sont sollicitées de l'extérieur. On consent dans le meilleur cas à prêter un document, en espérant qu'il ne reviendra pas dégradé.

4.5.2. Recours au droit.

Refuser de considérer sérieusement la question de l'édition est dommageable à plusieurs titres. En premier lieu, les bibliothèques s'y trouvent confrontées malgré elles et sont dépourvues lorsqu'il

s'agit de résoudre des problèmes épineux. Les transferts sur nouveaux supports ou la publication de manuscrits inédits en font partie. En second lieu, les solutions retenues n'offrent pas toujours les meilleures garanties de qualité et d'indépendance.

Une étape indispensable nous paraît résider dans la prise en compte du droit. Il faut prêter une attention accrue à la loi et aux textes de jurisprudence relatifs au droit d'auteur. L'établissement de contrats devrait devenir systématique. Ce n'est là qu'un moment. La loi permet en effet de régler des rapports entre contractants, parfois de trouver le règlement d'un litige. Elle ne détermine pas pour autant les formes de la collaboration. Celles-ci restent encore à inventer, en tirant partie des expériences que nous connaissons.

4.6. Recherche d'une politique et politique de la recherche.

S'il est un enseignement auquel nous mènent les constatations que nous avons opérées, c'est bien celui de la nécessité d'une coopération, d'un rassemblement des énergies au service d'objectifs définis en commun. Celui-ci surgit parfois du hasard, il est dicté par des rencontres fortuites, des amitiés, plus rarement par le sentiment d'une obligation historique. On peut certainement aujourd'hui, sans adhérer à la mystique de l'unanimité, faire le constat qu'une recherche authentique sur le livre ne peut être menée par un seul et que sa progression est subordonnée à l'idée, fort ancienne, de réseau d'échange. Quelle place peuvent y revendiquer les bibliothécaires ?

4.6.1. Place des bibliothécaires.

Les avis à cet égard sont fort partagés. D'aucuns n'hésitent pas à dire qu'il n'y a rien à attendre des bibliothécaires, hormis un honnête signalement des ouvrages qu'ils conservent. Si l'on entend par là que le bibliothécaire d'un établissement particulier ne peut se substituer au chercheur, contraint de faire appel à un nombre considérable d'institutions, on ne peut qu'acquiescer. Par contre, lui dénier le moindre rôle dans l'activité de recherche, nous paraît impensable et ceci pour plusieurs raisons.

Nous avons fait état du caractère irremplaçable du contact direct avec les documents conservés. Il faut adjoindre ici une autre idée. Les tâches du bibliothécaire ne sont jamais purement mécaniques ou techniques, elles impliquent déjà une réflexion. Décrire un ouvrage, inventorier un fonds, c'est procéder à des distinctions, mêmes sommaires, qui peuvent décider d'orientations inédites. Par ailleurs, nous avouons n'avoir jamais éprouvé de grande sympathie pour des slogans du type "le temps des bibliothécaires érudits est révolu", comme si l'érudition était une tare empêchant toute ouverture à la modernité. Bien que nous ne disposions plus d'un temps aussi étendu que celui de nos prédécesseurs pour étudier de près nos fonds, la poursuite, ou plutôt la reprise de leurs travaux est une tâche contemporaine.

4.6.2. Continuer sur la lancée

Nombreux sont ceux qui ont rédigé des catalogues d'incunables, entrepris des enquêtes sur les impressions locales, dressé des inventaires particuliers. Il serait regrettable qu'on ne donne pas un nouvel élan à ces tentatives, à la lumière des connaissances actuelles. La question de l'opportunité de l'édition par les bibliothèques nous apparaît donc en partie liée à celles de la politique de recherche qu'elles peuvent développer. De ce point de vue, nous enregistrons avec satisfaction que la Bibliothèque de France, reprenant en cela l'exemple des bibliothèques britanniques, entend assurer au sein même de l'institution, une activité de recherche historique sur le livre.

4.7. Que tirer de la bibliographie matérielle ?

Quelques aperçus ont été donnés ici d'une discipline qui pourrait paraître ésotérique si ses fondements rationnels n'en étaient pas solidement établis. Faut-il y revenir : notre expérience limitée nous confirme dans l'idée qu'il faut s'y confronter dans l'immédiat en autodidacte et apprendre, comme on dit, "sur le tas". L'effort en vaut pourtant la peine : nous pouvons trouver dans cet apprentissage de quoi renouveler notre pratique et collaborer efficacement à l'activité éditoriale.

Il nous a fallu signaler des limites. Nous prenons acte du caractère utopique de la reconstitution, à partir du seul examen des traces physiques, du texte tel que l'a voulu l'auteur. Ces critiques n'invalident pourtant pas la démarche. L'analyse du livre, sa décomposition en unités codicologiques, est le point de départ de toute réflexion sur sa production et sa transmission. Les déviations actuelles auxquelles a pu donner lieu cette discipline, ne résident pas tant dans la précision du regard porté sur l'objet, que dans l'extension des conclusions inférées. Si l'on souhaite donc se mettre à cette école, mieux vaut abandonner l'espoir de réaliser immédiatement des prouesses archéologiques et commencer par de patientes observations. A terme, le gain sera toujours d'importance : quelques travaux, dont les objets étaient circonscrits justement, ont été signalés et les résultats actuels nous paraissent riches de promesses. Une bibliothèque qui concentre souvent l'essentiel de la production régionale ne peut que trouver avantage à la connaissance du fonctionnement des presses établies dans son environnement.

Rapportons à présent ces enseignements à une des missions qui nous incombe : La mise en valeur du patrimoine. Nous ne retiendrons que les effets des questionnements les plus récents, concernant les formes du livre et les usages de la lecture.

4.8. Mettre en valeur les formes

La découverte d'un texte peut être pour nous liée au souvenir de l'objet qui nous l'a révélé. Ainsi, pour nous, la lecture de quelques poètes contemporains est-elle associée aux débuts de la collection "Poésie" de Gallimard. La qualité du papier donnait aux textes de Char ou de Michaux un aspect particulier, presque lisse : les pages du volume pouvaient bien se détacher régulièrement, c'était sans importance. Une bibliothèque détient parfois des impressions qui ne passeront pratiquement jamais dans les mains de lecteurs individuels, à part quelques rarissimes collectionneurs. Il est impératif qu'elle les montre. On ne lit pas de la même manière un texte de Baudelaire édité en poche et le même poème enrichi des illustrations de Matisse et présenté en grand format sur un papier de qualité.

Cette présentation des ressources bibliophiliques ne résume pas cependant le rôle des bibliothèques. Nous croyons avoir rendu sensible le parti qu'elles pouvaient tirer du développement de la bibliographie lors de l'élaboration d'expositions. Les indications fournies sont plutôt des amorces que des recherches abouties. Elles nous encouragent toutefois à persévérer dans cette voie. L'exposition répond en effet à plusieurs exigences, qu'il n'est pas toujours facile d'accorder : rendre attentif à la perception d'un contenu, le texte, à son importance dans l'histoire, et témoigner du fait que nous sommes redevables à des artisans parfois obscurs des formes que ces livres ont prises au cours des siècles. Si cette seule idée faisait son chemin, nous aurions alors éclairé un tant soit peu, le parcours sinueux de la transmission.

NOTES :

1. Entretien avec A. Ginsberg. Libération, 20 août 1992.
2. J. Milly. In : Les Editions critiques, op. cit. p. 169.
3. D.F. Mc Kenzie. op. cit. p. 84
4. D.F. Mc Kenzie. op. cit. p. 63.
5. cf. 2.2.
6. op. cit. p. 86
7. R. Chartier. préf. à Mc Kenzie. op. cit. p. 13

Bibliographie

Nous avons conservé pour la présentation de cette bibliographie, le découpage général en trois parties du mémoire. Pour chaque subdivision, c'est l'ordre alphabétique par nom d'auteur qui a été retenu.

Généralités

Histoire des bibliothèques françaises. Paris : Promodis, Ed. du Cercle de la Librairie, 1989. 4 vol.

1. *Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*. Sous la dir. d'A. VERNET. 463 p.
2. *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789*. Sous la dir. de C. JOLLY. 57 p.
3. *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789- 11*. Sous la dir. de D. VARRY. 671 p.
4. *Les bibliothèques au XX^e siècle*. A paraître.

L'importance des institutions qui ont recueilli, conservé et transmis les textes d'une génération à l'autre n'est plus à démontrer. Les modes de ces différentes activités se sont pourtant notablement transformés au cours des siècles. Il nous importe donc de saisir ces mutations au fil du temps, de connaître les missions que s'assignaient ces établissements, de savoir qui étaient les bibliothécaires et quel destin a été réservé à ces collections, rassemblées et parfois dispersées. *L'Histoire des bibliothèques françaises* permet de saisir la réalité d'un maillon essentiel dans la chaîne de la transmission de l'écrit. Elle est le complément indispensable de l'*Histoire de l'édition française*.

CHARTIER, Roger Dir.

MARTIN, Henri-Jean Dir.

Histoire de l'édition française. Paris : Fayard, Cercle de la Librairie, 1983-1986. 4 vol.

1. *Le Livre conquérant : du Moyen-Age au milieu du XVII^e siècle*. 631-48 p.
2. *Le Livre triomphant : 1660-1830*. 655-48 p.
3. *Le Temps des éditeurs : du Romantisme à la belle Epoque*. 540-32 p.
4. *Le Livre concurrencé : 1900-1950*. 611-32 p.

On a suffisamment insisté sur le caractère monumental et incontournable de cette entreprise pour qu'il ne soit point nécessaire de renouveler les éloges. Monumental, certes, car l'ouvrage salue à chaque époque les innombrables acteurs de la création et de la diffusion du livre et tente de faire saillir la figure de ce personnage particulier qu'est l'éditeur. Prenant appui sur un vaste savoir accumulé au cours des décennies, cette histoire, tout en reconnaissant sa dette envers les études économiques et sociales, relance le questionnement sur la transmission des textes, en centrant son intérêt sur l'usage et l'appropriation du livre. On ne peut que souligner l'importance accordée par les auteurs à l'étude de l'objet, qui "loin d'enfermer le livre dans une érudition descriptive un peu

vaine, introduit en fait à une compréhension meilleure des pratiques du livre et des variations historiques de l'acte de lecture".

Nous renvoyons parfois à certains articles de cette somme, dont certains ont paru précédemment dans d'autres publications. Mais au-delà de la simple citation, il faut affirmer la nécessité, pour le sujet qui nous occupe, de s'y référer constamment. Mention doit être faite également de l'imposante bibliographie contenue dans chacun des volumes.

1. Position historique du problème

MARTIN, Henri-Jean

L'Apparition du livre. Paris : A. Michel, 1958. (L'évolution de l'humanité). 557 p.

Bien qu'il date d'une trentaine d'années, cet ouvrage demeure une excellente introduction au monde du livre. Il a sans doute inauguré une ère nouvelle en éclairant l'aspect marchandise de cet objet souvent sacralisé. Il convient de le relire à la lumière des recherches nouvelles qu'il a suscitées, notamment celles qui s'attachent aux "usages de l'imprimé".

1.1. De l'Antiquité au Moyen-Age

CANFORA, Luciano

La véritable histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie. - Paris : Desjonquières, 1988. 212 p.

Dans une forme proche du récit, l'auteur raconte la naissance et le devenir de la plus célèbre bibliothèque de l'Antiquité. En elle, s'incarna le rêve de domination grandiose des Ptolémée : recueillir les livres du monde entier et opérer la traduction des témoins des différentes cultures en grec. Certaines analyses sont particulièrement pertinentes : celle de la rivalité avec Pergame, et celle qui concerne le destin des oeuvres d'Aristote.

JACOB, Christian. Dir.

Les Bibliothèques d'Alexandrie.

Dossier de la Revue *Préfaces*, n°12, 1989. pp 67-103.

Ensemble de contributions qui s'interrogent sur la transmission de l'héritage grec par l'intermédiaire des bibliothèques, non sans en indiquer les limites.

JACOB, Christian

La leçon d'Alexandrie. In : *"La Bibliothèque"*. Paris : Autrement, 1991. Série "Mutations", n°21. pp 23-32.

L'auteur entend montrer comment nous sommes encore tributaires de la tradition inaugurée par cette bibliothèque et en quoi elle a bouleversé les pratiques de lecture et d'écriture. Cet article apporte un éclairage intéressant sur l'activité d'édition inscrite au coeur du projet de la bibliothèque.

GHELLINCK, (J. de)

Article "Bibliothèque" du *Dictionnaire de la Spiritualité*.

Regard rétrospectif sur le développement des bibliothèques spirituelles de l'Antiquité aux Temps Modernes. Etudie en particulier leur rôle dans la diffusion des écrits ascétiques.

MUNK OLSEN, Birger

PETITMENGIN, Pierre

Les Bibliothèques et la transmission des textes.

In : *Histoire des Bibliothèques françaises*. T. 1 : Les bibliothèques médiévales. Promodis - Ed. du Cercle de la Librairie, 1989. pp. 415-436.

Analyse du rôle des bibliothèques de la France médiévale dans la transmission des textes. Les auteurs y indiquent en particulier qu'en dépit de toutes les insuffisances, cette activité est déjà fortement organisée dans certains monastères, et que la question du texte authentique était une préoccupation centrale.

1.2. Humanisme et Renaissance

HAMMAN (A.G.)

L'épopée du livre, la transmission des textes anciens, du scribe à l'imprimerie. Paris : Perrin, 1985. 238 p.

Bien que l'auteur s'attache essentiellement aux textes des Pères de l'Eglise, cet ouvrage contient des informations historiques intéressantes sur l'édition, tant manuscrite qu'imprimée, et présente clairement le développement de l'ecdotique.

DELARUELLE, Louis

Guillaume Budé : les origines, les débuts, les idées maîtresses. - Paris : Champion, 1907. (Coll. : études sur l'humanisme français). XL - 290 p.

Retrace le parcours intellectuel du plus célèbre humaniste français. On y trouve des considérations très judicieuses sur le rapport de Budé à la littérature antique, conçue comme encyclopédie, et sur le combat qu'il mena contre les "glossateurs" pour définir une méthode philologique juste.

LOWRY, Martin

Le Monde d'Alde Manuce : imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance. - Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1989. 355 p.

Cet ouvrage est essentiel pour comprendre comment une entreprise aussi ambitieuse que celle d'Alde a pu voir le jour. On peut être déconcerté par certains jugements parfois sévères, mais chaque proposition est étayée par de solides arguments, tirés d'une immense documentation. Le chapitre VI, "choix des auteurs et méthodes d'édition" a surtout retenu notre attention. Lowry y montre qu'on ne peut accorder plein crédit aux affirmations des imprimeurs de l'âge humanistique,

que l'édition relevait souvent d'un art de l'improvisation. Si l'on ne peut envisager toutefois l'existence d'une méthode - au sens scientifique - élaborée par Alde, sa passion de la recherche a néanmoins donné un élan considérable aux techniques d'édition.

VECCE, Carlo

Aldo Manuce et les découvertes de manuscrits : une hypothèse sur le développement de l'édition aldine. In : *Les Humanistes et l'antiquité grecque*. - Ed. par M. Ishigami-Ingolnitzer. Ed. du C.N.R.S., 1991. pp 147-166.

Montre les développements successifs des méthodes d'éditions à l'époque de la Renaissance Italienne.

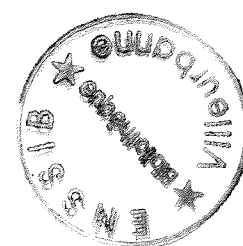
1.3. De la "République des Lettres" au siècle des lumières.

DIBON, Paul.

Les Echanges épistolaires dans l'Europe savante du XVIIème siècle.

Revue de synthèse. IIIe s.N.°s 81-82. Janvier-juin 1976. pp. 31-50.

L'auteur fait revivre ici la "République des Lettres", communauté savante du XVIIème siècle, dont les membres se sentent liés par la loi de la communication, entendue comme échange. Il montre le rôle déterminant des lettres dans la vie intellectuelle, et souligne notamment la place des bibliothécaires dans ce vaste réseau.



DUBOIS (Elfrieda T.)

L'Etablissement des textes, édition et traduction. In : *Actes du 6ème colloque de Marseille*. (1976). Centre Méridional de Rencontres sur le XVIIème siècle, 1976. pp. 105-108.

Cette intervention rend compte des problèmes de l'édition au XVIIème siècle, face à la diversité des manuscrits et à la multiplication des imprimés. Elle analyse notamment les conditions dans lesquelles la difficile édition des oeuvres de Saint Augustin fut entreprise.

JOLLY, Claude

"*L'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite*", préf. : à NAUDE Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*. - Paris : Aux amateurs de Livres, 1990. pp. V-XXIV.

L'auteur montre comment le 17ème siècle est une période charnière dans la constitution des bibliothèques. L'humanisme a engendré des mutations auxquelles les collections ecclésiastiques sont incapables de faire face. Naudé n'est donc pas seulement le fondateur de la bibliothéconomie, il théorise également ce qu'est la bibliothèque docte : celle qui doit réunir tout ce qui est utile à la communauté savante.

PEIRESC

Lettres à Naudé (1629-1637) éditées et commentées par Philip Wolfe.

Biblio 17. Paris-Seattle-Tübingen, 1923. (Paper on French Seventeenth Century Literature).
115 p.

Un témoignage de premier ordre sur la "République des Lettres" au XVIIème siècle.

PINTARD, René

Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVIIème siècle.

Nouvelle éd. Paris-Genève : Slatkine, 1983. XLIII - 765 p.

Cette somme retient notre attention essentiellement pour son chapitre III, consacré à la vie érudite, et pour les nombreux passages reconstituant l'itinéraire de Gabriel Naudé.

GAGNEBIN, Bernard

Jean-Jacques Rousseau trahi. In : *Humanisme actif : mélanges offerts à Julien Cain*. - Paris : Hermann, 1968. T.1, pp 165-174.

En évoquant les rapports souvent houleux de Rousseau avec ses multiples éditeurs, l'auteur montre que le philosophe, qui attachait une importance extrême à l'édition originale de son texte, a pu éprouver, en raison des contrefaçons dont il a été victime, le sentiment d'être dépossédé de sa pensée.

MOUREAU, François, Dir.

Les Presses grises : la contrefaçon du livre (XIVème-XIXème siècle). Textes réunis par F. Moureau. - Paris : Aux Amateurs de Livres, 1988. 379 p.

Le terme de contrefaçon est un des plus équivoques qui soient. On ne peut en effet le considérer de manière identique, selon les régimes différents qui règlent la propriété littéraire. Il convient de plus de dépasser le simple point de vue juridique. Les diverses contributions rassemblées ici montrent comment auteurs et éditeurs se sont arrangés de ce "fléau". La plupart confirment également le gain que l'on peut tirer d'une analyse matérielle poussée des ouvrages.

Voir aussi : *Deux siècles de contrefaçons (XVIIème-XVIIIème siècles)*.

Catalogue rédigé par F. Weil, F. Moureau, J.D. Candaux, Dijon, 1987.

1.4. L'Age d'or de la collaboration

JOUANNE (A.)

"L'Archiviste départemental et l'histoire littéraire". In : *Les Chartistes et la vie moderne*.

Paris, 1938. pp 81-89.

Retrace le parcours sinueux de cet éditeur de l'avant-garde littéraire du 19ème siècle.

LAUNAY, Jean-Jacques

“Le charme discret de la bibliophilie (Auguste Poulet-Malassis)” et : “Impressions, publications, écrits d’Auguste Poulet-Malassis”. *Bulletin du Bibliophile*, 1979-1980.

Un travail d’érudition qui prend le relais de bibliographies très sommaires. Indispensable pour identifier les productions de cet éditeur.

Le Livre du Bibliophile.

Paris : A. Lemerre, 1874. 49 p.

Ce court traité est très représentatif du souci des éditeurs de l’époque : attention portée au texte, mais surtout à sa présentation esthétique.

Livres curieux tirés à petit nombre sur papier de Hollande : catalogue complet au 1er janvier 1880.

Paris : I. Liseux, 1880.

Donne un bon aperçu de la production de ce libraire-éditeur marginal de la dernière partie du XIX^{ème} siècle.

UZANNE, Octave

Nos amis les livres : causeries sur la littérature curieuse et la librairie.

- Paris : Quantin, 1886. 318 p.

Un des rares témoignages sur I. Liseux.

2. Problèmes contemporains de l’édition

2.1. Reprints et fac-similés

B.V.S.

le Fac-similé : Dix questions et réponses (avec commentaire). *Gazette du livre médiéval*, n°16, printemps 1990.

Un point de vue très caustique sur cet “objet-bâtard”, ni produit authentique, ni véritable reproduction visuelle.

DROUHIN, Pierre-Louis

Situation de l’édition de reprints-réimpressions en Europe et aux Etats-Unis.

Mémoire de D.S.B., 1987.

Une synthèse récente sur la pratique éditoriale du reprint, réalisée à partir d’une enquête approfondie.

NIGAY, Gilbert

L'Ere des réimpressions.

L'Information littéraire, 1971. pp 35-37.

L'analyse par un conservateur de bibliothèque du phénomène du "reprint".

Un nouveau secteur de l'édition : les reprints.

Bibliographie de la France, n° 44/75. pp 1476-1483. Chronique.

Etude historique du phénomène et plaidoyer "pour un reprint français".

2.2. L'Edition électronique

CHOUCHAN, Dominique

Du Livre à l'ordinateur.

In : *La Recherche*. Janvier 1991. pp 96-98.

Analyse des postes de lecture de la Bibliothèque de France, "véritables bibliothèques personnelles et bureaux électroniques".

DELFANTE, Sylvie

Les Problèmes juridiques liés aux supports de substitution.

In : *Actes des journées patrimoniales*. Arc-et-Senans, 15-16 octobre 1987. 131 p.

Cette communication traite d'une manière très concrète des problèmes juridiques liés aux transferts de support (fac-similé, microformes et vidéodisque).

L'Edition numérique.

Archimag, n°40, janvier 1991. pp 41-43.

De nombreux détails techniques sur la station de lecture de demain, proposée par la B.D.F.

GIFFARD, Alain

Comment l'ordinateur va-t-il changer la lecture ? Jongler sur les écrans de la bibliothèque.

Libération, 13 février 1991.

Réflexion sur les postes de lecture assistés par ordinateur et l'impact de la numérisation sur le mode de la lecture.

ODDOS, Jean-Paul

Préservation et restauration à la B.D.F.

Bulletin des Bibliothèques de France, n°4, 1991. pp 317-323.

Analyse le projet de numérisation, en le reliant au domaine éditorial et en le resituant dans le cadre général de la politique des reproductions de la Bibliothèque de France.

2.3. Publications posthumes et inédits

HOVASSE-BANGET, Suzanne

(Commentaire des jugements sur "l'affaire Jules Verne".)

La Semaine juridique, Ed. G, n°41, 21560.

Commentaire très rigoureux et éclairant des diverses décisions de justice dans le procès pour contrefaçon opposant la Ville de Nantes aux éditions de la Manufacture.

KAJMAN, Michel

A qui appartient la parole des maîtres disparus ?

Le Monde des Livres, 18 octobre 1991.

Cet article fait le point sur les polémiques engendrées par des publications posthumes de plusieurs penseurs contemporains. Il aborde le difficile problème de la "publication", notamment dans le cas de transcription de cassettes enregistrées et suggère une solution intéressante : l'édition critique, confiée à un collectif, sous l'autorité du C.N.R.S. ou d'une instance reconnue par les ayants droit.

TURNER, D.

Conservation and consternation : a director's role.

International Association of Bibliophiles. XIVth Congress - 30 sept. - 11 oct. 1985. Transactions ed. by S. Tabor. Los Angeles, 1987.

Ce conservateur américain argumente ici pour une position radicale : le refus d'acquérir les documents qui auraient déjà été reproduits.

2.4. Bibliothèques et coédition

COMBET, Claire.

La B.N. coédite ses collections.

Livres-Hebdo, novembre 1991.

Basé sur un entretien avec P. Crouzet-Daurat, responsable du service des éditions de la B.N., cet article explicite la nouvelle politique éditoriale de la B.N., en la resituant dans le cadre d'une politique générale de valorisation des collections.

DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, François

Politique éditoriale à la Bibliothèque Nationale.

(*Annexe n°27 du rapport de synthèse du groupe de travail Réserve de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France*). Mai 1991.

L'auteur, conservateur à la B.N. et président du comité éditorial en 1990 et 1991, fait le point sur ce secteur d'activité. Il situe l'édition dans une perspective historique, avant de montrer la nouveauté de la politique actuelle, tout en soulignant ses limites.

3. Bibliographie Matérielle

3.1. Introduction à l'édition scientifique

CATACH, Nina Ed.

Les Editions critiques : problèmes techniques et éditoriaux

C.N.R.S. (publication GTM-CNRS-HESO)

Paris : les Belles lettres, 1988. (Annales littéraires de l'Université de Besançon : 370). 200 p.

C'est une des rares publications consacrées à ce sujet. Outre les actes de la table ronde, réunissant éditeurs scientifiques et commerciaux, ce volume reproduit des documents intéressants. Ainsi, une liste des secteurs à étudier par les moyens de la bibliographie matérielle. On notera en particulier une intervention de R. Laufer, portant sur un traitement synoptique grâce à l'informatique, des textes des "Maximes" de La Rochefoucauld.

GASKELL, Philip

A New Introduction to bibliography.

Oxford University Press. 1972. XXII - 438 p.

Ce livre constitue actuellement le meilleur accès à la bibliographie matérielle. A la suite de F. Bowers et R.B. Mc Kerrow, P. Gaskell entend élucider le phénomène de la transmission des textes en dévoilant le processus matériel de production du livre. Il intègre en outre les recherches effectuées depuis l'après-guerre et l'on y trouve également les considérations intéressantes sur les pratiques d'imprimerie des 19ème et 20ème siècle. C'est un ouvrage de référence pour identifier et décrire l'objet-livre, c'est-à-dire définir les relations entre les différents exemplaires d'une même oeuvre, et d'autre part, formuler dans un langage approprié l'architecture de l'"exemplaire-idéal".

GASKELL, Philip

Principes et problèmes du catalogage des livres anciens dans les bibliothèques. 2 ff.

s.l.n.d.

L'auteur s'attarde ici aux deux fonctions essentielles du catalogage : outil de travail pour bibliothèque et instrument de recherche en lui-même. Il prend parti pour un signalement court, compte tenu du fait que le chercheur ne pourra jamais trouver dans une notice toutes les informations dont il a besoin.

GILMONT, Jean-François

Le Livre, du manuscrit à l'ère électronique : notes de bibliologie.

Liège : Ed. du C.L.P.C.F., 1989. 115 p.

Premier titre de la "Bibliothèque élémentaire du bibliothécaire", cet ouvrage présente d'une manière claire et succinte, les procédés de fabrication matérielle du livre à travers les âges. Il consacre un chapitre à la bibliographie matérielle définie comme une "forme d'archéologie industrielle".

GILMONT, Jean-François

Lettre à un bibliographe débutant.

Editorial du *Bulletin du Bibliophile*, T. 1, 1991. pp 13-16.

Relation non dénuée d'humour de l'activité du bibliographe et des difficultés auxquelles il se heurte, lorsqu'il entend signaler des éditions et établir leur existence.

KIRSOP, Wallace

Bibliographie matérielle et critique textuelle : vers une collaboration.

Paris : Lettres modernes, 1970. 79 p.

Reprise de l'article paru précédemment dans l'"Australian Journal of French Studies". Ce texte est augmenté de trois études sur la "Lettre sur les sourds et muets" de Diderot, les "Méditations de prima philosophia" de Descartes, les "Nouvelles tragicomiques" de Scarron, où se révèle toute la pertinence des notions de la bibliographie matérielle : distinction entre édition et émission, examen des corrections sous presse et des cartons.

KIRSOP, Wallace

Vers une collaboration de la bibliographie matérielle et de la critique textuelle.

Australian Journal of French Studies. Sept-déc. 1966. pp 227-251.

Basé sur une information très étendue, cet article analyse un paradoxe qui sévit chez les chercheurs français : comment peut-on estimer l'édition critique, point de départ de tout travail d'interprétation, tout en méconnaissant les recherches des spécialistes du livre ?

W. Kirsop montre que les historiens de la littérature, élevés à l'école du lansonisme, ont abandonné aux bibliophiles, le soin d'établir la filiation des éditions. Loin de procurer des résultats heureux, cette négligence a engendré de surcroît par l'établissement des textes une coupure de dialogue entre les professionnels du livre. C'est cette discussion qu'il convient de renouer en prenant acte des progrès opérés par les Anglo-Saxons, et en s'efforçant d'analyser et de présenter sous une forme systématique l'histoire de l'impression des éditions.

LAUFER, Roger

Introduction à la textologie : vérification, établissement, édition des textes.

Paris : Larousse, 1972. 159 p.

Bien qu'il date désormais de vingt ans et que de nombreux travaux aient vu le jour entre temps, cet ouvrage reste une référence pour qui s'intéresse aux problèmes de l'édition. Il traite des différentes questions y afférant et présente de manière fort claire les techniques de la bibliographie matérielle.

Illustrée par de nombreux exemples empruntés tant à la littérature contemporaine qu'à celle des siècles passés, la démonstration de l'auteur, qui ne ménage pas ses critiques à l'égard de ses collègues anglo-saxons, emporte la conviction.

LAUFER, Roger

Pour une description scientifique du livre en tant qu'objet matériel.

Australian Journal of French Studies, 1968. pp 252-272.

Plaidoyer en faveur de la bibliographie matérielle, critique à l'égard des techniques anglo-saxonnes. Intéressant notamment pour les systèmes partiels de notation qui sont proposés.

LAUFER, Roger

La Bibliographie matérielle dans ses rapports avec la critique textuelle, l'histoire littéraire et la formalisation.

Revue d'Histoire littéraire de la France. Sept.-déc. 1970. pp 776-783.

Cet article compte parmi les premiers exposés théoriques de langue française sur la bibliographie matérielle. Il constitue une approche assez claire de cette discipline, que l'auteur s'efforce d'articuler ici à la critique textuelle et à l'histoire littéraire, en prônant un usage accru de la formalisation par la multiplication de codes documentaires spécifiques.

LAUFER, Roger

L'Espace visuel du Livre ancien.

Revue Française d'Histoire du Livre, 1977. pp 569-582.

Bien que lire ne soit pas voir, "il nous reste à voir ce que nous lisons." R. Laufer examine sur la moyenne et la longue durée les effets trop souvent méconnus, de la mise en texte sur le texte. En insistant sur quelques points - relégation hors texte de l'image, rapport du texte au commentaire -, il montre comment l'ordre linéaire s'impose progressivement au détriment de l'utilisation globale de la page.

3.2. L'Enseignement des manuscrits

DAIN, Alphonse

Les Manuscrits. Nouvelle collection.

Paris : Les Belles Lettres, 1964. 198 p.

Ce texte, maintes fois publié, constitue certainement la meilleure introduction à la science des manuscrits. Il contient un grand nombre d'informations historiques et expose clairement les distinctions à opérer lorsqu'on veut éditer un texte, à savoir reconnaître les états intermédiaires pour passer des formes conservées aux formes perdues.

FROGER, Dom J.

La Critique des textes et son automatisation

Paris : Dunod, 1968 (Initiation aux nouveautés de la science : 7). 280 p.

Cet ouvrage étudie la possibilité d'application de la théorie des ensembles et de l'automatisation aux trois opérations essentielles de la critique textuelle : collation des manuscrits, comparaison et établissement du stemme. Sa première partie est une introduction claire aux concepts de cette critique.

GUMBERT, J.P.

L'Unité codicologique ou : à quoi bon les cahiers ?

Gazette du Livre médiéval, n°14. Printemps 1989. pp. 4-10.

L'idée centrale est que l'analyse des cahiers, tant pour le manuscrit que pour l'imprimé, permet d'accéder à la visualisation du livre comme objet physique. Celui-ci est rarement homogène d'un bout à l'autre. Il importe donc de discerner des unités codicologiques, dont la meilleure présentation sera une forme structurée.

HAY, Louis

Le Manuscrit : langage de l'objet.

Conférence prononcée à l'Université de Toronto.

Revue de la B.N., 1978. pp 77-84.

Cet article précise tout le parti qu'on peut tirer de l'examen des données matérielles, notamment les enseignements du papier, en vue de l'exploration de l'histoire d'un texte.

HAY, Louis. Dir.

La Naissance du texte.

Paris : Corti, 1989. 226 p.

Consacré essentiellement aux manuscrits et à l'édition génétique, ce recueil d'interventions intéresse aussi ceux qui s'occupent des imprimés : non seulement parce qu'il porte un regard critique sur la notion de texte "comme forme stable et autorisée" mais aussi pour la présentation de techniques modernes d'investigation (notamment l'analyse du papier).

HAY, Louis. Ed.

NAGY, Peter. Ed.

Avant-texte, texte, après-texte.

Paris : Ed. du C.N.R.S. - Budapest : Maison d'édition de l'Académie des Sciences de Hongrie, 1982. 217 p.

Actes du colloque international de textologie à Matrafüred (octobre 1978). On y trouve des contributions sur des thèmes très variés de l'identification des papiers aux questions posées par l'édition génétique.

L'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM)

Paris : C.N.R.S., s.d. 17 p.

Présente la genèse de ce laboratoire et des techniques mises en oeuvre pour “retracer les sentiers de la création”.

REYNOLDS, L.D.

WILSON, N.G.

D'Homère à Erasme : la transmission des classiques grecs et latins.

Nelle ed. revue et argumentée. Paris : Ed. du C.N.R.S., 1984. 262 p.

Ce livre retrace toutes les étapes de la constitution de la philologie pour aboutir à l'exposé des méthodes contemporaines de la critique textuelle : la présentation de la théorie des stemma est remarquable par sa clarté.

3.3. Etudes de cas

BARBER (Giles Gaudard)

“Modèle genevois, mode européenne : le cas de Candide et de ses contrefaçons”.

In : *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*. Genève : Société d'histoire et d'archéologie, 1980. pp 49-67.

Cette étude, centrée sur le destin d'un “classique” est riche de renseignements sur les liens d'un auteur au courant des techniques d'impression, et de son éditeur. Elle donne une idée claire des pratiques en cours au XVIIIème siècle et souligne au passage les difficultés liées à l'examen de l'ornementation.

CORSINI, Silvio.

L'Edition française hors des frontières du royaume : les presses lausannaises sous la loupe.

Revue Française d'Histoire du Livre, 1989. pp 93-120.

Considérant que les éditeurs suisses, hollandais, genevois excellaient à produire des contrefaçons d'ouvrages parisiens, l'auteur insiste, pour qu'une prise en compte réelle de cette activité soit effectuée selon les techniques de la bibliographie matérielle. Cette étude devrait être centrée sur la production d'un atelier ou d'un centre d'imprimerie.

Du même auteur, voir aussi : *Recueil d'ornements gravés sur bois principalement dans les imprimés lausannais parus de 1770 à 1774*.

Lausanne : Bibliothèque cantonale et universitaire, 1979.

GILMONT, Jean-François

Edition critique et support du texte : à propos des "Auctoritates Aristotelis".

Scriptorium, T. 31, 1977. pp 283-294.

J.F. Gilmont se demande si, "pour l'éditeur de textes anciens, le fait de passer du manuscrit à l'imprimé, entraîne des changements méthodologiques". Il constate en effet la méconnaissance totale chez certains éditeurs des processus techniques propres à la diffusion imprimée. Ce recours exclusif à des critères mythologiques, qui fait abstraction de l'examen matériel des imprimés, induit des erreurs dans le classement des éditions et du coup, dans l'établissement du texte.

PARGUEZ, Guy

A propos des pages de titre des livres anciens.

Revue Française d'Histoire du Livre. Nouvelle série n°1.2, 1971. pp 55-68.

L'auteur se propose ici de remettre la sacro-sainte page de titre à sa juste place, en la pensant plutôt en terme d'accroche, ou d'affiche publicitaire. Croire en effet que le livre déclinerait simplement son identité serait faire abstraction des relations sociales dans lesquelles cet objet matériel va trouver sa place. D'où la nécessité pour ceux qui dressent des catalogues de considérer l'enveloppe du contenu avec un minimum de sens critique.

PARGUEZ, Guy

Essai sur l'origine lyonnaise d'éditions clandestines de la fin du XVIIIème siècle.

In : *Nouvelles Etudes Lyonnaises*. Droz, 1969. pp 93-130.

Lyon fut au XVIIème siècle un centre actif de la contrefaçon. Pour établir la distinction entre celle-ci et l'édition authentique, G. Parguez a analysé avec minutie un nombre restreint d'exemplaires. Ses relevés (formes et places des signatures, réclames, qualité du papier, etc...) tendent à établir une typologie des impressions lyonnaises.

VERCRUYSSSE, Jeroom

Bibliographie descriptive des écrits du baron d'Holbach.

Paris : Lettres modernes, 1971. 45 - XLIII

Encyclopédiste et auteur des thèses matérialistes les plus radicales, Paul Thiry, baron d'Holbach, fut une cible privilégiée de la censure, et connut parallèlement un indéniable succès. L'anonymat ou de fausses identités s'avéraient nécessaires, de nombreux titres parurent avec de fausses adresses. On lui attribua des oeuvres qu'il semble n'avoir pas écrites. Pour démêler cet écheveau extraordinairement compliqué, et notamment identifier les éditions originales, souvent dues à M. M. Rey, J. Vercruysse utilise ici les techniques de la bibliographie matérielle. On peut lire en complément sur le sujet "*Bicentenaire du système de la nature : textes holbachiens peu connus*", Paris : Lettres Modernes, 1970 et "L'Edition neuchateloise du "Système de la Nature" et la Librairie bruxelloise (*Aspects du Livre neufchatelois*, 1986).

VERCRUYSSSE, Jeroom

Typologie de Marc Michel Rey.

In : *Buch und Buchhandel im Europa in 18. Jahrhundert*. Wolfenbütteler Schriften zur Geschichte des Buchwesens, Hambourg, 1981. T. IV, pp 167-185.

Article consacré à l'éditeur hollandais, ami de Rousseau et propagateur exceptionnel de la pensée des Lumières. M.M. Rey a occupé dans le commerce des livres prohibés une place essentielle. Aussi, convient-il de déterminer avec précision, parmi les éditions qui parurent sous son nom, la part de l'authentique. J. Vercruysse propose, dans la lignée de R. Sayce, une grille d'analyse incluant sept critères matériels (signatures, réclames, pagination, etc...) permettant de caractériser les ouvrages sortis des presses de Rey. Un tel exemple, qui n'attribue pas à un seul élément un pouvoir identificateur, est riche d'enseignements sur les contrefaçons et mériterait d'être suivi pour d'autres presses.

VEYRIN-FORRER, Jeanne

A la recherche des "Précieuses".

In : *La Lettre et le texte : trente années de recherches sur l'histoire du livre*. Collection de l'E.N.S. de Jeunes Filles. n°34, pp 338-366.

Cet exposé lumineux permet de saisir les insuffisances de la description bibliographique traditionnelle et les moyens d'y remédier par un examen archéologique. En comparant feuille à feuille, la composition typographique de quinze exemplaires de la pièce de Molière, Madame Veyrin-Forrer établit que le livre a fait l'objet de plusieurs compositions similaires et que l'on a affaire en réalité à trois éditions presque simultanées de ce texte.

WEIL, Françoise

A propos d'une technique de localisation : quelques impressions d'Avignon entre 1732 et 1750.

Revue Française d'Histoire du Livre, 1981. pp 353-364.

L'auteur s'attache à l'examen de l'ornementation (vignettes et bandeaux) comme indice permettant la localisation des livres anciens.

WEIL, Françoise

L'Interdiction du roman et la Librairie : 1728-1750.

Paris : Aux Amateurs de Livres, 1986. (Collection des mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne). 648 p.

En 1737, les romans auraient été interdits par le chancelier d'Aguessau. Où et comment sont donc produits les romans de langue française dans le second quart du XVIII^e siècle ? Quelle est leur diffusion ? Pour répondre à ces questions, l'auteur a procédé à une vaste enquête, en usant des techniques de la bibliographie matérielle. L'ouvrage contient des renseignements intéressants sur les centres d'imprimerie régionaux et étrangers.

3.4. Les Nouvelles orientations

BARBIER, Frédéric

Henri-Jean Martin, ou qu'est-ce que l'histoire du livre ?

Préfaces, n° 17, février-mars 1990. pp 106-112.

Présentation synthétique du parcours d'H.-J. Martin, de l'"Apparition du Livre" à "Pouvoirs de l'Écrit".

Un exposé clair sur les transformations de l'histoire du livre en France, de l'approche économique à l'intérêt porté aux dispositifs formels.

BOLLACK, Jean.

La fascination du sens : entretien avec Roger Chartier et Pierre Lepape.

Le Monde des Livres, juin 1991.

A l'occasion de la parution de l'"Oedipe roi" de Sophocle : le texte et ses interprétations", l'auteur s'entretient des problèmes de la traduction, du commentaire et de la possibilité de restituer le texte dans sa vérité originelle.

CHARTIER, Roger

ROCHE, Daniel

Le Livre, un changement de perspective.

In : *Faire de l'Histoire. T.III : Nouveaux objets*. Paris : Gallimard, 1984. pp 115-136.

Article très dense qui montre au passage que la bibliographie matérielle, en limitant son champ à l'étude des marques imprimées, a relancé le questionnement sur l'histoire du livre. Il définit cette discipline comme archéologie, en indiquant les multiples pistes de recherche qu'elle ouvre : édition de textes, circulation des contrefaçons et des livres interdits, histoire du fonctionnement des ateliers.

CHARTIER, Roger

L'Ordre des Livres : Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^{ème} et XVIII^{ème} s.

Aix : Alinéa, 1991. 118 p.

Ce livre rassemble trois analyses, courtes mais incisives, portant sur l'ordre des livres, les figures de l'auteur, et la bibliothèque sans murs. Le fil conducteur en est à chercher dans une contradiction essentielle pour l'histoire du livre : comment le livre appelle-t-il l'ordre, sous les formes de l'identification, de la description, du classement, et comment cet ordre est-il subverti, dans les opérations de lecture ? Ce propos rejoint sur certains points celui du D. Mc Kenzie, proposant un élargissement de la définition de la bibliographie. Dans l'optique de notre travail, la discussion des thèses de M. Foucault est importante : elle permet de comprendre en partie pourquoi les travaux anglo-saxons, l'"analytical bibliography", ont trouvé peu de résonance en France.

CHARTIER, Roger

Le Sens des formes.

- texte publié dans *Liber*, n°1. Supplément au journal Le Monde, 1989.

- repris dans : *Ecrits, images et sons dans la B.D.F.*, IMEC éd., 1991. pp 157-162.

Compte-rendu de trois ouvrages récemment parus, notamment "*Bibliography and Sociology of texts*" de D.F. Mc Kenzie, cet article interroge la relation de la forme matérielle, dans laquelle le texte est inscrit, au sens que le lecteur va en produire. La thèse est développée plus amplement dans "*L'Ordre des Livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre 16ème et 18ème siècle*".

DARNTON, Robert

Gens de lettres, gens du livre.

Paris : Ed. O. Jacob, 1992. 302 p.

Cet ouvrage en deux parties distinctes, fait revivre quelques acteurs, illustres et obscurs, de la bataille du livre au Siècle des Lumières et esquisse un programme pour l'histoire de l'imprimé. Il arrive à point nommé pour tenter une conciliation : si la bibliographie analytique a fait la preuve de son efficacité, il faut toutefois pour comprendre le circuit de la communication dans son ensemble, parvenir à relier des points de vue fragmentaires et établir des ponts entre les diverses disciplines qui prennent le livre pour objet.

DUBOIS, Philippe

Le Voyage et le livre. In : *Arts et légendes d'espaces*. Paris : Presses de l'E.N.S., 1981. pp 151-201.

Réflexion, alimentée par Mallarmé et Butor, sur les dispositifs matériels qui contraignent l'écrivain, et définition de l'objet-livre comme articulation d'espaces.

FOUCAULT, Michel

Qu'est-ce qu'un auteur ?

Bulletin de la société française de philosophie. T. LXIV, 1969. pp 73-104.

Si la critique et la philosophie ont pris acte depuis longtemps de la disparition de l'auteur, il ne semble pas qu'on en ait encore tiré toutes les conséquences. Michel Foucault se propose donc de revenir sur les notions d'"œuvre" et d'"écriture" et de déterminer la "fonction auteur". En liant celle-ci au système juridique et institutionnel "qui enserme, détermine, articule l'univers des discours", il ouvre des voies de recherche inédites aux historiens du livre et de la littérature.

KIRSOP, Wallace

Gabriel de Foigny et sa "Terre australe connue" (Genève, 1676)

In : *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*. Genève : Société d'histoire et d'archéologie, 1980. pp 341-365.

Cette application de la bibliographie matérielle au cas d'un livre réputé "rarissime" doit retenir en premier lieu l'attention dans la mesure où l'auteur démonte la légende de cette rareté. Mais l'article est surtout important parce que W. Kirsop, tout en réaffirmant son attachement à l'établissement d'un texte juste, prend ici des distances à l'égard du point de vue étroitement "scientifique". Si la description des exemplaires reste la base du travail, ses buts doivent être repensés dans le cadre d'une collaboration entre la bibliographie et l'histoire du livre.

LAUFER, ROGER

L'Esprit de la lettre : d'une lecture matérielle des livres. In : *Le Débat*, N°22 - nov. 1982. pp 146-159.

On retrouve dans cet article, parfois résumées en formules lapidaires, plusieurs des préoccupations de l'auteur, relatives aux modalités matérielles de l'inscription du texte. R. Laufer s'attache ici, moins aux questions d'édition, qu'à l'influence des pratiques typographiques sur les conditions d'énonciation.

LAUFER, Roger

Le Livre dans l'Occident moderne et contemporain.

In : *Atlas des littératures*, Ed. Universalis, 1991. pp 161-163.

Ce texte tente de mettre en évidence les raisons à l'oeuvre dans l'histoire du livre imprimé, des origines à aujourd'hui. Il indique notamment comment le règne de la typographie conduit à l'exclusion hors texte de l'image, puis la manière dont celle-ci fait retour. Pour qui s'intéresse à la relation du sens à la forme, l'idée de raison graphique élaborée par R. Laufer est décisive.

Mc KENZIE, D.F.

La Bibliographie et la Sociologie des textes.

Préface de Roger Chartier. - Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1991. 119 p.

Cet ouvrage, qui réunit les textes de trois conférences prononcées à Londres en 1985, a un caractère éminemment subversif. Il propose en effet de reconsidérer la notion de texte, en prenant en considération des productions extérieures au champ de l'imprimé, et dans un même mouvement, de modifier la définition de la bibliographie. Celle-ci, de discipline purement descriptive, doit s'élever à l'étude des textes tant du point de vue de leur production que de leur réception. Cette nouvelle perspective est dictée par une considération essentielle : les formes produisent du sens. On comprendra que ces propositions heurtent des habitudes solidement ancrées. Ces essais nous intéressent à deux titres. D'une part, Mc Kenzie dénoue le lien de subordination de la bibliographie matérielle à la seule édition d'un texte "pur" ; de l'autre, en reposant la question de l'intention de l'auteur, il relance un débat important, qu'une certaine mode structuraliste avait conduit à une impasse.

MARTIN, Henri-Jean

L'Histoire du Livre à la Bibliothèque de France.

Annexe 15. Rapport de synthèse du groupe de travail, Réserve.

Paris : Etablissement Public de la Bibliothèque de France, mai 1991.

H.J. Martin dresse un tableau de l'histoire du livre en France, en soulignant son intérêt essentiel : la rencontre entre bibliothécaires, chercheurs universitaires et aussi professionnels de toutes sortes. Il insiste également sur la relative misère à laquelle cette recherche est confrontée et formule quelques suggestions pour leur donner un nouvel essor. On retiendra notamment l'importance qu'il accorde au rôle des bibliothécaires, leur assignant "le devoir de communiquer leur savoir à la communauté des chercheurs".

MARTIN, Henri-Jean

Histoire et pouvoirs de l'écrit.

Paris : Perrin, 1988. 518 p.

La problématique développée dans ce livre s'écarte sensiblement des ouvrages antérieurs d'H.J. Martin. Plus que l'économie du livre, la réflexion vise ici les pratiques culturelles que ce dernier structure. Aussi, ne s'étonnera-t-on pas de trouver en particulier au chapitre VII (*fonctions et formes de l'écrit*), des considérations sur les rapports entre mise en page, mise en texte et modification des mentalités.

MARTIN, Henri-Jean Dir.

VEZIN, Jean Dir.

Mise en page et mise en texte du livre manuscrit.

Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1990. 71 p.

"L'écrit est normalement en effet beaucoup plus qu'une parole figée", indique J. Monfrin dans la préface à cet ouvrage. Cette transposition dans un autre registre oblige à considérer les moyens mis en oeuvre pour "faire passer" le discours. Comment en est-on venu à séparer les mots, quel rôle ont joué l'encadrement du texte, l'emploi des images, quels effets a introduit la ponctuation ? Cette étude des formes matérielles, limitée au domaine du manuscrit, appelle des développements plus amples et une extension au champ de l'imprimé.

MARTIN, Henri-Jean

Pour une histoire de la lecture. In : *Le Débat*, n°22, nov. 1982. pp 160-177.

Dans cet article particulièrement riche, l'auteur pose quelques jalons et tente de circonscrire le champ d'une histoire de la lecture. Il s'agit d'appréhender les interactions entre les formes constitutives de l'écrit et les modifications subjectives de celui qui s'en empare. Ce programme sera ultérieurement développé dans *Histoire et pouvoirs de l'écrit*.

PETIT, Jacques Dir.

La Bibliographie matérielle, pour quoi faire ?

Paris : Ed. du C.N.R.S., 1983.

Réunissant les contributions de chercheurs venus de différents horizons, ce volume entend faire le point sur les travaux "inspirés" par la bibliographie matérielle. Il ne constitue pas une introduction à cette discipline, mais il est fort précieux pour diverses raisons. Il permet d'une part de mesurer l'étendue des champs à analyser par ceux que l'objet-livre intéresse (ornementation, reliure, typographie, localisation des exemplaires, etc...). Il introduit d'autre part une dimension temporelle, en signalant les avancées effectuées dans la connaissance du livre et en reformulant également des questions cruciales, notamment celle du lien de la bibliographie matérielle à l'édition des textes. Plus qu'à un constat, c'est à l'ouverture d'un vaste domaine de recherche qu'il procède.

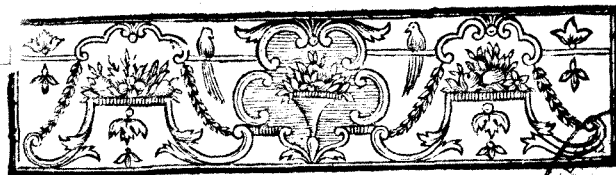
SARTRE, Jean-Paul

SICARD, Michel

Entretien : L'écriture et la publication.

Obliques, n°18-19; 1979, p. 18.

Bien que cet entretien n'ait pas pour but la discussion de problèmes immédiatement bibliographiques, il est très riche d'enseignements sur certaines questions réactivées aujourd'hui : le sens et la forme du livre, le passage du manuscrit à l'imprimé, la transition de la parole à l'écrit.



D I E U.
R É P O N S E

A U

SYSTÈME DE LA NATURE.
SECTION II.

*Article tiré d'un livre intitulé Questions
sur l'Encyclopédie, en quelques vo-
lumes in-8°, qui n'a pas encor paru.*

S I après avoir reconnu un DIEU su-
prême, il est permis à nos faibles
cerveaux qui peuvent en un mo-
ment devenir imbécilles, de raison-
ner sur notre maître éternel, je m'adresserai
encor au philosophe éloquent & méthodique,
quoique diffus & peu correct, qui, dans son li-
vre du *Système de la nature*, s'élève malheureu-
sement contre toutes les notions de la Divinité.
Il détrône le Dieu des superstitieux & des

3

f. 1. 3. Voltaire



HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,
Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues
de toutes les Nations connues :

CONTENANT
CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE
ET DE MIEUX AVÉRÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS
ONT PÉNÉTRÉ,
TOUCHANT LEUR SITUATION, LEUR ÉTENDUE,
leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions,
leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Cités & leurs
principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.
AVEC LES MŒURS ET LES USAGES DES HABITANS,
LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES,
LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;
POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE MODERNE,
qui représentera l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHIE
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES
soigneusement composées sur les Observations les plus authentiques,
DE PLANS ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX,
Habits, Antiquités, &c.

TOME PREMIER.

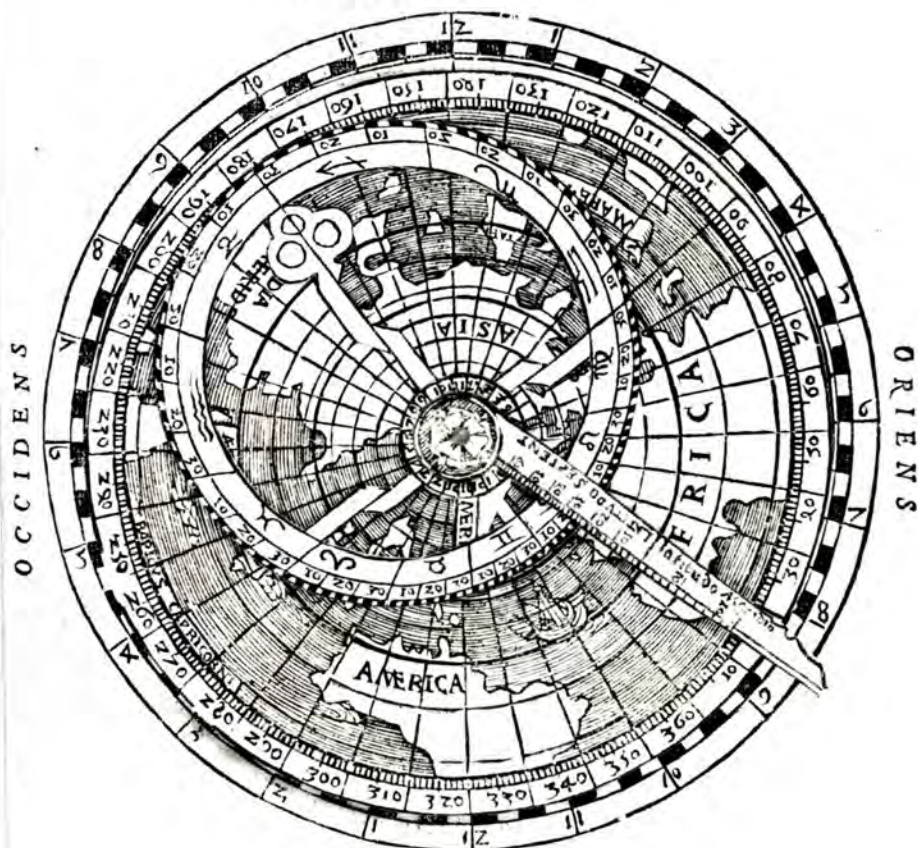
À PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

f. 3.4.

L'Abbe Prevost.

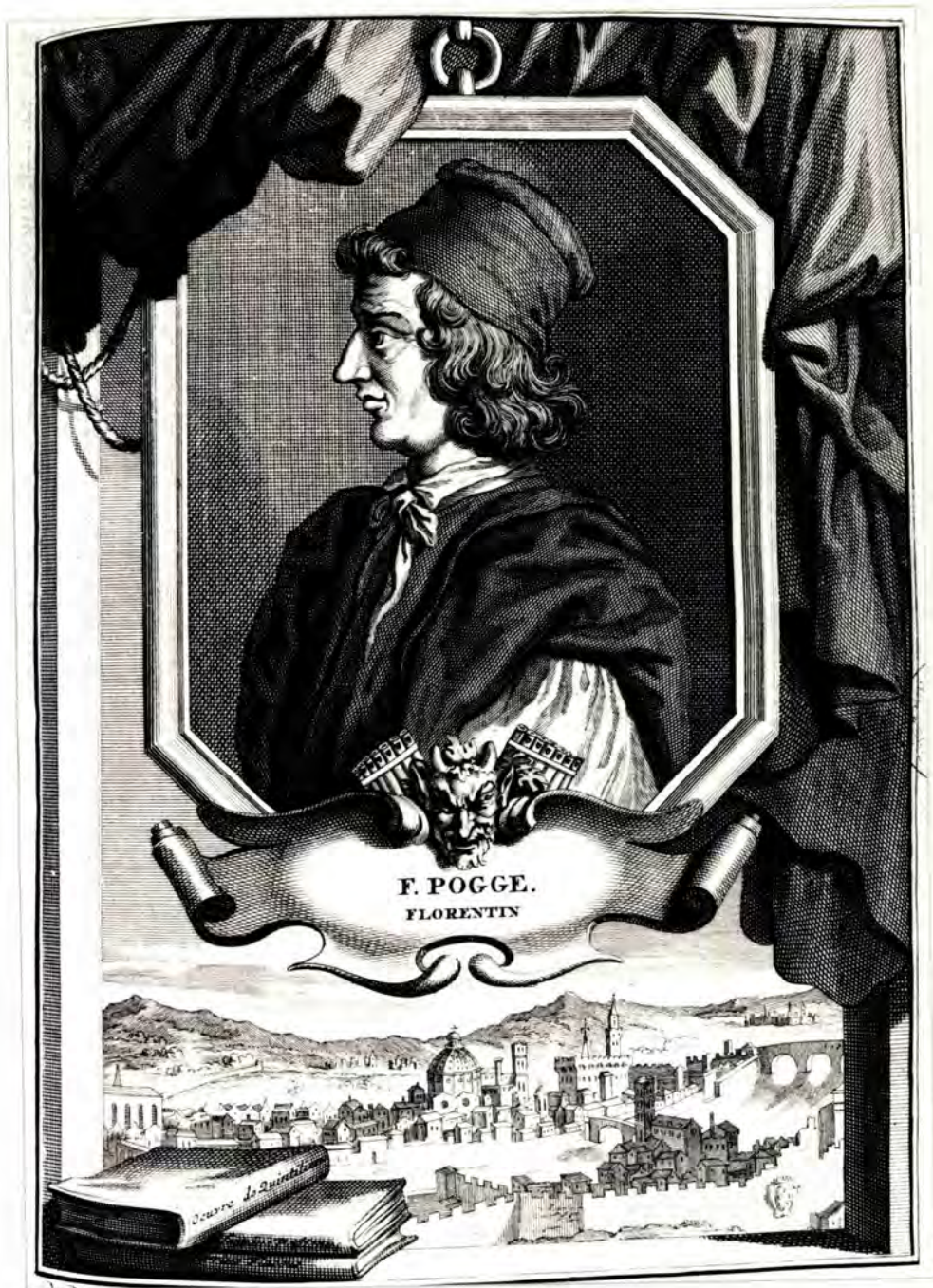
Media nox.



Meridies.

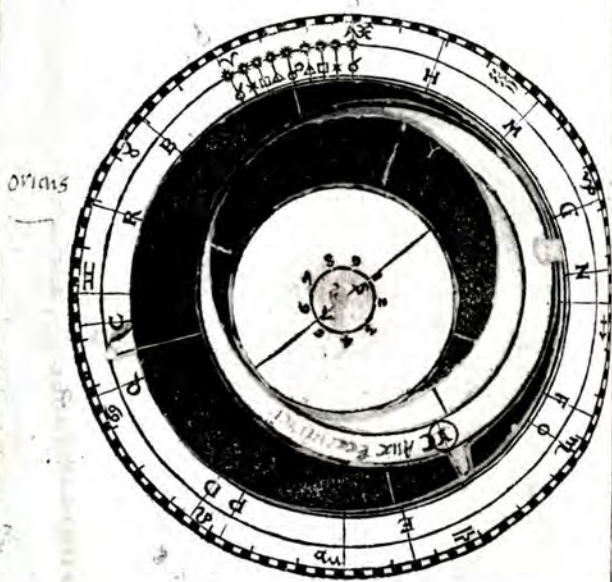
H ij

cf. 3.4. Apianus (Peter Benewitz, dit Petrus)
Cosmographia
Amers: G. Bonte, 1550.



cf. 1.2 Poggio Bracciolini

THEORICA
SEQVITVR INSTRVMENTVM
ex quo hæc motus lunæ ua-
rietas perspici potest.



Expo-

LVNAE.
EXPOSITIO INSTRV-
menti & usus.

PRIMUM in limbo exterior circulus distinctus in 180 spatiosa, quæ valent binos gradus, representet nobis zodiacum appositis etiam characterib. sui notis signorum. Postea sequitur circulus in quo sol vehitur, in quo circulo nouem corpuscula solaris depicta sunt, hisque in proximo spatiolo subiectæ notæ aspectuum, ut: $\circ$ coniunctionis seu nouilunij, sub littera A $\times$ sextilis primi, $\square$ retragoni primi seu quadrati, $\triangle$ trigoni primi, $\odot$ oppositionis seu plenilunij, $\triangle$ trigoni secundi, $\square$ quadrati secundi, $\times$ sextilis secundi. Ad extremum sub principium rursi iterum $\circ$ coniunctionis character seu nota. Interius sequuntur tres orbis qui representant 3. orbis lunæ, nempe duos deferentes augem eccentrici & eccentricum. Recta linea T. X. augem eccentrici designet, sicut Y. centrum epicycli, id est, lineam medijs motus lunæ.

Reliquum est, ut monstrem in hoc instrumento proportionem motuum lunæ & solis exemplo quodam. Ponam igitur fieri $\circ$ suorum luminarium sub littera A, quæ indicat principium arietis, atque colloco sub eadem littera ambas X. & Y. videlicet augem eccentrici, & centrum epicycli, Ac quia centrum epicycli lunæ mouetur in consequentia, Aux uero eccentrici in præcedentia seu contra sensu signorum, ideo quarto die Y. perueniet sub G. & X. sub M, Sol uero secutus lunam, tenebit medium inter B. & M. sub nota sextilis aspectus. In hoc igitur sunt luna uersatur primum circa longitudines medias ecc., etique sextilis aspectus luminarium, ac uocabitur luna Δ MVOED NO. cum imitetur figuram falcis. Septimo die, aut paulo amplius, Y. seu centrum epicycli perueniet sub C. & X. sub N. ubi apparet lunam

Idem succ. signi.
Y. dno. Epicycli
f. 11. B.

Contra succ. signi.

f. 3.4. G. PEURBACH.
Theoricæ novæ planetarum ...
Wittenberg: J. Lust, 1542.

LE TRAITÉ
TROIS IMPOSTEURS

(DE TRIBUS IMPOSTORIBUS; M.D.IIC.)

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS;
TEXTE LATIN EN REGARD,
COLLATIONNÉ SUR L'EXEMPLAIRE DU DUC DE LA VALLIÈRE,
AUJOURD'HUI A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE PARIS,
AUGMENTÉ DE VARIANTES DE PLUSIEURS MANUSCRITS, ETC.,
PRÉCÉDÉ D'UNE

NOTICE PHILOLOGIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

PAR

PHILONESTE JUNIOR



PARIS

A LA LIBRAIRIE DE L'ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES
10, RUE DE LA BOURSE, 10

BRUXELLES

CHEZ A. BLUFF, LIBRAIRE
49, RUE DU MIDI, 49

1867

cf. 1.4

A. Poulet-Malassis.

Extrait de: Les Presses grises: la contrefaçon du livre, XVIe-XIXe siècles

DOCUMENTS ET DÉFINITIONS

19

DÉFINITIONS (SILVIO CORSINI)

Édition pirate, subreptice, furtive, contrefaçon (ou contrefaction), réimpression autorisée ou non, préfaçon, auto-contrefaçon : tous ces termes, et bien d'autres encore, ont émaillé les communications présentées à Dijon et les discussions qu'elles ont suscitées.

Le fait que les conditions de la contrefaçon, dans le domaine de l'édition du moins, ont évolué avec le temps n'est certainement pas étranger à ce malaise terminologique. Désignant à l'origine toute *réimpression concurrente d'un ouvrage quel qu'il soit*, le terme de « contrefaçon » implique aujourd'hui l'idée d'*imitation d'une marque de fabrique* : conséquence du développement d'une législation nationale puis internationale en matière de protection de la propriété industrielle et commerciale, il n'est en effet de nos jours pratiquement plus de contrefaçon qui ne soit une imitation, un faux commercial : partant, on suppose chez tout contrefacteur une volonté larvée de tromper et on a tendance à inscrire la pratique dans la sphère exclusive de l'illégalité... C'est oublier que sous l'Ancien Régime, et fort avant dans le XIX^e siècle, la contrefaçon ne constituait pas dans tous les cas un délit juridiquement condamnable, et que par conséquent la question de l'honnêteté ou de la malhonnêteté du contrefacteur resta longtemps discutée. Si l'on ne veut pas s'inscrire constamment en faux par rapport aux textes anciens, on ne peut sans risques adopter une définition restrictive de la contrefaçon, n'en déplaise à notre sensibilité et à notre expérience d'hommes du XX^e siècle.

A cette dérive historique du sens vient s'ajouter la multiplicité des approches du livre : selon qu'on considère l'imprimé avant tout comme un texte, une marchandise, un produit manufacturé, une unité bibliographique, la question de la contrefaçon peut être perçue différemment. Dès lors, faute de s'entendre sur un canevas de base, on multiplie et on varie à l'infini les concepts : chacun s'enferme dans la sphère de ses propres définitions, et le dialogue en souffre.

La définition de la contrefaçon, comme le remarquait Jean-Daniel Candaux lors d'un ultime débat, ne saurait toutefois être envisagée isolément ; c'est pourquoi il m'a paru utile de soumettre à l'appréciation des spécialistes l'ébauche d'un lexique de quelques termes clés en matière d'édition. La terminologie adoptée s'inspire des travaux des bibliographes anglo-saxons, notamment Fredson Bowers (*Principles of Bibliographical Description*, Princeton, 1949) et John Carter (*ABC for Book Collectors*, London, 1952) ou de leurs émules dans le domaine francophone, surtout Roger Laufer (*Introduction à la textologie*, Paris, 1972). Je m'en écarte cependant sur un point, celui des tirages successifs d'une même composition, qui me semblent assimilables, dans la plupart des cas, à autant d'éditions particulières (voir sous la rubrique *Tirage*).

Composition

Opération qui consiste à copier un texte sur un support susceptible de permettre sa reproduction à un certain nombre d'exemplaires (composition typographique, photo-composition, etc.).

Édition

Le terme *édition* se réfère tantôt à une activité scientifique qui vise à mettre en lumière une œuvre, tantôt à une entreprise à la fois technique et commerciale qui consiste à reproduire ou faire reproduire cette œuvre à un certain nombre d'exemplaires à des fins de diffusion. Dans le domaine du livre, la notion d'*édition* suppose, au sens strict, la publication d'un texte intégralement ou partiellement inédit (nouvel ouvrage, nouvelle version, etc.). Dans un sens plus large, généralement adopté par les bibliographes, une *édition* peut être définie comme l'ensemble des exemplaires tirés à partir d'une même *composition*.

On distingue principalement, au niveau du texte, les *éditions autorisées* et les *éditions non autorisées* (ou *furtives*, ou encore *subreptices*) selon qu'elles reproduisent une version reconnue (ouvertement ou non) ou au contraire non reconnue par l'auteur

(expurgée à son insu, falsifiée, etc.). Le terme *autorisé* renvoie plus à un état du texte qu'à une réelle participation de l'auteur à l'entreprise, les *réimpressions* réalisées sans son accord de principe pouvant tout aussi bien reproduire un texte irréprochable. Les différentes versions mises parallèlement en circulation par l'auteur (avouées ou non) donnent lieu à autant d'*éditions autorisées*. (Je n'adopte pas sans quelque réticence cette formule d'*édition autorisée* qui, en français du moins, prête à confusion, renvoyant non seulement à l'idée d'« auteur », essentielle en l'occurrence, mais aussi à celle d'« autorité », malvenue — cf. « ouvrage autorisé » par opposition à « ouvrage prohibé »). La première en date des *éditions autorisées* constitue l'*édition originale* d'un texte (*édition princeps* pour les auteurs anciens). Quand la parution de l'*originale* est précédée par la mise en circulation d'une ou plusieurs *éditions non autorisées* on parle de *préfaçons* (ou d'*éditions pré-originales*). La dernière *édition* revue par l'auteur est en général considérée comme l'*édition définitive* (ou *ne varietur*) du texte ; la formule *dernière édition autorisée*, moins catégorique, semble toutefois préférable.

Sur le plan commercial, une *édition*, quel que soit le degré d'autorité du texte qu'elle reproduit, peut faire l'objet de *contrefaçons*. On considère comme *contrefaçon* toute *réimpression* diffusée au préjudice du propriétaire de l'ouvrage, qu'elle reproduise ou non l'adresse (lieu d'édition, nom du libraire, de l'imprimeur, etc., date) de l'édition copiée. Ne sont toutefois pas considérées comme *contrefaçons* :

- les réimpressions publiées plusieurs années après la diffusion de l'édition reproduite, qui ne sont par conséquent guère susceptibles d'entrer en concurrence avec celle-ci ;
- les éditions dont le texte présente des variantes significatives par rapport au modèle prétendument copié (*éditions falsifiées*).

Emission

On parle de différentes *émissions* ou *réémissions* d'une même *édition* quand les exemplaires qui la constituent sont diffusés sous des raisons sociales distinctes (lors d'une coédition — édition partagée —, par exemple) ou sous divers millésimes (substitution d'un « titre de relance » au feuillet de titre original dans le but de rafraîchir un stock vieilli). En ce sens, chaque *émission* suppose un *état* distinct de la page de titre.

État

Il peut exister différents *états* d'une même *édition*. Un *état* se distingue d'un autre, selon les cas, par :

- des variantes de texte résultant de corrections sous presse ou du remplacement de certaines pages par des « cartons » (feuilles imprimés séparément) ;
- des variantes d'« habillage » (voir sous la rubrique *Émission*) ;
- des variantes de « conditionnement » : exemplaires vendus avec ou sans le frontispice, les figures, la dédicace, etc. ;
- des variantes de *tirage* : exemplaires sur « grand papier », etc.

Impression

1) Opération qui consiste à reproduire par transfert une *composition*, un cliché, une gravure, etc., à un nombre déterminé d'exemplaires ; dans cette acception, *impression* est synonyme de *tirage*, qu'on emploiera de préférence.

2) Ensemble des exemplaires résultant de cette opération ; dans cette acception, *impression* est synonyme d'*édition*.

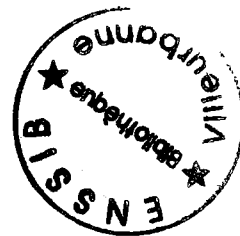
Réédition, réimpression

Nouvelle *impression* d'un ouvrage sans changement rédactionnel. Ensemble des exemplaires résultant de cette opération. Si *réimpression* peut être utilisé indifféremment, *réédition* suppose une *composition* au moins partiellement nouvelle du texte. Les *réimpressions* réalisées au préjudice du propriétaire commercial de l'ouvrage constituent autant de *contrefaçons*.

Tirage

Opération qui consiste à reproduire par transfert une *composition*, un cliché, une gravure, etc., à un nombre déterminé d'exemplaires (d'où l'expression « chiffre de tirage »).

Une *composition* peut donner lieu à des *tirages* parallèles (publication simultanée en plusieurs formats à partir des mêmes pages de composition, tirages sur des papiers de qualités diverses, tirage-à-part d'un texte extrait d'un recueil) ou successifs (rééditions stéréotypes, par exemple). Quand la typographie « originale » subit d'un *tirage* à l'autre des réaménagements d'ordre technique (réadaptation des signatures ou de la pagination selon les cas, variations éventuelles dans l'ornementation) ou commercial (modifications apportées à la page de titre, à l'achevé d'imprimer, à la mention d'édition, etc.), chaque *tirage* peut être considéré comme une *édition* particulière.





9590753